

# CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1957.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des finances (1) sur le projet de loi de finances pour 1958, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE.*

Par M. PELLENC

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

TOME I

**EXPOSE GENERAL**

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *Président* ; Jacques Masteau, Fléchet, Chapalain, *Vice-Présidents* ; André Litaize, Coudé du Foresto, Peschaud, *Secrétaires* ; Pellenc, *Rapporteur général* ; Alric, Armengaud, Auberge, Jean Berthoin, Bousch, André Boutemy, Courrière, Jacques Debù-Bridel, Driant, Fillon, Fousson, Gaspard, Georges Laffargue, Waldeck L'Huillier, Paul Longuet, de Montalembert, Pauly, Georges Portmann, Primet, Mlle Rapuzzi, MM. Jean-Louis Tinaud, Maurice Walker.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 6107, 6153, 6169 et in-8° 937.  
Conseil de la République : 130 (session de 1957-1958).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>PREMIERE PARTIE. — LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET MONETAIRE.</b>	<b>7</b>
Chapitre premier. — <i>La production industrielle</i> .....	9
I. — L'évolution de l'indice d'ensemble.....	9
II. — L'examen par grands secteurs économiques.....	14
III. — Les causes de l'expansion et sa fragilité.....	18
Chapitre II. — <i>L'agriculture</i> .....	22
I. — L'instrument de production.....	22
II. — L'accroissement de la production et des rendements.....	23
III. — Le problème du niveau de vie agricole.....	26
IV. — La politique agricole depuis la Libération.....	28
V. — Les insuffisances du troisième plan et les grandes lignes d'une politique agricole rationnelle.....	29
VI. — La liaison étroite entre le problème du niveau de vie agricole et celui de l'aménagement du territoire.....	36
Chapitre III. — <i>Les prix et les salaires</i> .....	38
I. — Les statistiques.....	39
II. — A la recherche d'un nouvel équilibre des salaires et des prix.....	50
Chapitre IV. — <i>La monnaie et le crédit</i> .....	55
I. — Le marché monétaire.....	55
II. — Le marché financier.....	64
Chapitre V. — <i>Les échanges extérieurs</i> .....	67
I. — Les échanges commerciaux du territoire métropolitain avec l'étranger.....	68
II. — Les échanges avec l'étranger.....	70
Chapitre VI. — <i>La balance des paiements</i> .....	75
<b>DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS D'ACTIVITE DE L'ETAT</b> .....	<b>79</b>
<b>TITRE PREMIER. — Le secteur administratif traditionnel</b> .....	<b>81</b>
Chapitre premier. — <i>Le budget</i> .....	81
Chapitre II. — <i>La trésorerie</i> .....	87

	Pages.
<b>TITRE II. — Le secteur des activités industrielles de l'Etat.....</b>	92
Chapitre premier. — <i>Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques.....</i>	93
I. — Le chiffre d'affaires du secteur industriel de l'Etat .....	93
II. — Les charges imposées à l'Etat par la gestion du secteur nationalisé.....	97
III. — Conclusions .....	100
Chapitre II. — <i>Le secteur public et semi-public du pétrole.....</i>	101
I. — La structure du secteur public du pétrole.....	103
II. — Le financement du secteur public du pétrole....	120
III. — Le financement du secteur public du pétrole en 1957 et 1958.....	131
IV. — Conclusions .....	132
<b>TITRE III. — Le secteur des activités sociales.....</b>	135
Chapitre premier. — <i>La situation financière de la sécurité sociale.</i>	136
I. — La sécurité sociale des salariés.....	136
II. — La sécurité sociale des non-salariés.....	147
III. — Le Fonds national de solidarité.....	148
IV. — Récapitulation des charges de la sécurité sociale.	150
Chapitre II. — <i>Quelques problèmes relatifs à la gestion administrative de la sécurité sociale.....</i>	154
I. — La modification de l'organisation régionale de la sécurité sociale.....	155
II. — Les retards dans le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale.....	157
III. — La gestion du personnel des caisses de sécurité sociale .....	159
Conclusions .....	161
<b>TITRE IV. — La situation financière de l'ensemble des activités de l'Etat .....</b>	163
Chapitre premier. — <i>Les dépenses globales de l'Etat.....</i>	164
Chapitre II. — <i>L'endettement public.....</i>	166
<b>TROISIEME PARTIE. — LA SYNTHÈSE DES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES .....</b>	173
Chapitre premier. — <i>Les années 1954 et 1955: l'expansion dans la fragilité.....</i>	175

	Pages.
Chapitre II. — <i>Les années 1956 et 1957: la nouvelle législature.</i>	178
I. — La conjoncture et la politique générale.....	178
II. — Le déséquilibre de l'ensemble de l'économie...	183
III. — Le déséquilibre des prix.....	186
IV. — Le déséquilibre des finances publiques.....	188
V. — Le déséquilibre des comptes extérieurs.....	190
Chapitre III. — <i>Les perspectives pour 1958.</i> .....	191
I. — Les risques d'une récession ou, tout au moins, d'une stagnation de la production.....	191
II. — Le budget de 1958 dans l'optique de l'économie de la Nation.....	193
III. — Les perspectives en matière de finances exté- rieures .....	195
IV. — Commentaires .....	195
CONCLUSIONS .....	197

Mesdames, Messieurs,

Le premier tome du rapport général sur la loi de finances pour l'année 1958 est consacré à l'examen de la situation économique et financière.

Il comprend trois parties.

Dans une première partie, votre Rapporteur Général passe en revue les divers éléments de la conjoncture économique et monétaire: production industrielle, agriculture, prix et salaires, monnaie et crédit, échanges extérieurs et balance des comptes.

Dans une deuxième partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat: secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social.

Dans une troisième partie enfin, il essaie de présenter, au travers des comptes économiques de la Nation, une synthèse des données économiques et financières, en dégagant quelques perspectives pour l'année 1958.

*PREMIÈRE PARTIE*

---

**LA CONJONCTURE ECONOMIQUE  
ET MONETAIRE**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

#### I. — L'évolution de l'indice d'ensemble.

##### A. — L'EXPANSION BRILLANTE DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 1957, la production industrielle de la France a battu les records antérieurs; cette expansion est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à trois années — 1954, 1955 et 1956 — déjà exceptionnelles par leurs taux d'accroissement et que le début de l'année a été affecté par les événements de Suez. Le tableau n° 1 ci-dessous décrit les indices de production depuis l'année 1953.

TABLEAU N° 1. — **Indice de la production industrielle. Ensemble de l'industrie, non compris bâtiment et travaux publics (a).**

(Base 100 en 1952.)

ANNÉES	INDICE TRIMESTRIEL (b)				INDICE annuel (b).
	1 <sup>er</sup> trimestre.	2 <sup>e</sup> trimestre.	3 <sup>e</sup> trimestre.	4 <sup>e</sup> trimestre.	
1953 ....	99	106	90	111	101
1954 ....	109	117	100	120	111
1955 ....	121	127	109	131	121
1956 ....	132	143	120	145	134
1957 ....	146	159	129	»	»

(a) Précisons que cet indice ne représente pas l'ensemble de l'activité économique du pays, mais seulement la production industrielle, à l'exclusion de la production agricole et des services. Il ne comprend pas non plus le bâtiment et les travaux publics qui font l'objet d'un indice distinct.

(b) Le lecteur ne retrouvera pas exactement les chiffres publiés dans les rapports précédents parce que l'Institut national de la statistique et des études économiques a modifié la technique du calcul de l'indice.

L'examen des moyennes annuelles montre que depuis 1954 l'expansion a été très rapide; les taux annuels d'accroissement, par comparaison avec les années précédentes, ont été en effet:

— en 1954.....	9,9 %
— en 1955.....	9,0 %
— en 1956.....	10,7 %

On peut dire qu'en gros le taux d'expansion annuel a été — avec l'imprécision que comporte ce genre d'estimation — de l'ordre de 10 %.

Cependant, si on prend en considération les dix premiers mois de cette année — indice 143 — et si on les compare à la période correspondante de l'an dernier (indice 133), on constate que le taux d'expansion n'est plus que de 7,5 %. Ce chiffre semble marquer une *tendance très nette à un fléchissement dont l'ampleur dépasse l'ordre de grandeur de l'imprécision des indices.*

#### B. — COMPARAISON DE NOTRE TAUX D'EXPANSION INDUSTRIELLE AVEC CELUI DE QUELQUES GRANDS PAYS

Il est intéressant de comparer le taux d'expansion industrielle de la France avec celui d'un certain nombre de pays industriels.

TABLEAU N° 2. — Taux comparés d'expansion industrielle (a).

ANNEES	FRANCE (b)	U. S. A.	GRANDE BRETAGNE	ALLEMAGNE de L'OUEST	ITALIE	BELGIQUE	PAYS-BAS
1953.....	100	100	100	100	100	100	100
1954.....	110	93	107	112	109	106	110
1955.....	120	104	113	129	118	116	118
1956.....	133	107	113	139	127	122	121
1957 (c).	146	108	116	145	135	127	127

(a) D'après les publications des Nations Unies.

(b) Les services économiques des Nations Unies utilisant pour les différents pays un mode de calcul normalisé, les chiffres de cette colonne ne sauraient coïncider exactement avec ceux de l'I. N. S. E. E. que nous reproduisons dans le tableau n° 1.

(c) Premier semestre.

Il résulte de ce tableau que, de tous les grands pays industriels de l'Alliance atlantique (1), c'est la France qui bénéficie du taux d'expansion industrielle le plus élevé; au cours du premier semestre de cette année, le taux d'accroissement de sa production industrielle par rapport à l'année 1953, base de comparaison, avait même dépassé celui de l'Allemagne de l'Ouest.

Si, pour cette période de quatre ans et demi, on calcule le taux d'expansion moyen annuel, on trouve:

— pour la France et l'Allemagne de l'Ouest .....	+ 11	%	par an.
— pour l'Italie .....	9	%	—
— pour la Belgique et les Pays-Bas.	7	%	—
— pour la Grande-Bretagne .....	4,5	%	—
— pour les U. S. A. ....	2,25	%	—

Cette comparaison entre pays n'a pas en elle-même une grande signification si on ne tient pas compte du niveau de production à partir duquel le pourcentage s'applique.

Il est bien évident, par exemple, qu'un pays dans lequel la production serait infime et qui commencerait à réaliser des efforts de modernisation pourrait jouir de taux spectaculaires sans que pour autant ni sa puissance économique ni le niveau de vie de ses habitants en soit pour autant enviables.

A côté du taux annuel d'expansion, il est nécessaire de prendre en considération la valeur absolue du niveau de la production.

\*  
\* \*

Cependant, les valeurs absolues de la production, pour être insérées rationnellement dans une comparaison, doivent être rapportées à l'effectif de la population, car il est bien évident qu'une population plus nombreuse doit produire davantage. C'est sous le bénéfice de cette observation que le tableau n° 3 compare le produit intérieur net par habitant de quatre grands pays.

---

(1) L'U. R. S. S. et le Japon ont des taux d'expansion industrielle plus élevés.

TABLEAU N° 3. — **Produit intérieur net par habitant des principaux pays industriels (a)** :

ANNEE 1955	UNITES	FRANCE	U. S. A.	GRANDE-BRETAGNE	ALLEMAGNE
Produit intérieur net.	Milliards de francs.	13.460	112.800	16.500	10.780
Population .....	Millions.	43.279	165,200	50,968	50,986
Produit intérieur net par habitant.....	Francs.	311.000	680.000	326.000	212.000

(a) Une comparaison de la valeur de la production industrielle par personne active serait plus probante; cette comparaison ne semble pas avoir été entreprise par les Nations Unies.

On aboutit dès lors aux conclusions suivantes :

1° Pour l'année 1955 (1), la production unitaire du Français a été à peu près égale à celle du Britannique (311.000 francs contre 326.000) ; or, le taux d'expansion industrielle de la France est plus du double de celui de la Grande-Bretagne; tout permettait donc de penser, à cette époque, que le produit intérieur par habitant de la France allait dépasser celui de la Grande-Bretagne;

2° La production unitaire du Français est égale à peu près à une fois et demie celle de l'Allemand; or, le taux d'expansion industrielle de la France est à peu de chose près celui de l'Allemagne; en conséquence, en 1955, tout permettait d'espérer que le Français devrait continuer à jouir d'un niveau de vie privilégié par rapport à l'Allemand;

3° La production de l'Américain est 2,2 fois plus grande que celle du Français, mais la production industrielle française progresse plus de quatre fois plus vite que celle des U. S. A. Ces chiffres confirment ce que commencent à écrire certains experts, à savoir que l'Européen de l'Ouest, dont le niveau de vie est actuellement très inférieur à celui de l'Américain, tend à combler rapidement cet écart;

4° Cependant, on doit noter que les conversions en francs de la valeur des produits intérieurs des pays étrangers ont été faites sur la base de 1 dollar = 350 francs, taux valable en 1955,

(1) Dernière année ayant fait l'objet d'une publication d'ensemble.

non seulement comme taux officiel mais même comme taux réel de change, puisqu'à cette époque les échanges extérieurs étaient équilibrés.

La récente dévaluation de 20 % a eu pour conséquence de faire rétrograder la France dans l'échelle des Nations en ce qui concerne l'estimation — qui, en tout état de cause, ne saurait être qu'approximative — du produit intérieur par habitant.

Il n'est pas sans intérêt également, en ce qui concerne la France, de comparer le taux annuel moyen d'expansion industrielle de ces dernières années — que les travaux des Nations-Unies chiffrent à environ 10 % — avec celui de la période 1900-1913 qui fut incontestablement l'une des périodes les plus brillantes de notre histoire économique.

Il résulte, en effet, des travaux de l'O. E. C. E. que pendant cette période — que certains appellent « la belle époque » — le taux annuel moyen de l'expansion industrielle était en France de 4,2 %; pendant la même période, le taux d'expansion de l'industrie allemande, dont le dynamisme était cependant unanimement reconnu, était à peine supérieur, soit 4,8 %.

Ainsi le taux actuel d'expansion de l'industrie française est plus du double de celui dont bénéficiait cette industrie à l'une des périodes de plus grande prospérité de notre histoire économique.

### C. — L'AVERTISSEMENT CONSTITUÉ PAR L'INDICE DU MOIS D'OCTOBRE

Nous avons vu que les dix premiers mois de l'année 1957 n'accusent, par rapport à la période correspondante de 1956, qu'un taux d'expansion de 7,5 % (contre 10 % environ les années précédentes), ce qui constitue un avertissement.

Cet avertissement se transforme en une crainte, lorsqu'on apprend par la récente publication de l'indice du mois d'octobre 1957, soit 152, que celui-ci n'est plus en augmentation que de seulement 5,5 % par rapport au chiffre d'octobre 1956.

Sans être encore nécessairement inquiétant, parce qu'isolé, ce fait doit nous conduire à une grande vigilance car l'indice d'octobre, mois de rentrée, après les congés payés, est considéré comme un mois particulièrement significatif.

## II. — L'examen par grands secteurs économiques.

### A. — LA PRODUCTION DES ACTIVITÉS DE BASE

Le tableau n° 4 décrit la production des activités de base depuis 1952.

TABLEAU N° 4. — Production des activités de base.

RESSOURCES	UNITES	PRODUCTIONS					
		1952	1953	1954	1955	1956	1957 (a)
<i>Energie.</i>							
Charbon .....	Millions de tonnes.	57,4	54,5	56,1	57,8	57,4	59
Electricité .....	Milliards de kWh.	38,5	39	42,6	46,6	50,6	54
<i>Métallurgie.</i>							
Acier .....	Millions de tonnes.	10,9	10,5	10,6	12,6	13,4	13,9
Plomb .....	Milliers de tonnes.	52	55	61	66	63	74
Zinc .....	Idem.	80	81	111	112	112	131
Aluminium .....	Idem.	106	110	120	129	150	159
<i>Autres produits industriels.</i>							
Ciment .....	Millions de tonnes.	8,4	9,05	9,37	10,6	11,2	12,5
Acide sulfurique.....	Milliers de tonnes.	1.190	1.180	1.378	1.470	1.530	1.560
Textiles artificiels....	Idem.	76	93	107	113	109	120
Pâte à papier.....	Idem.	516	584	675	735	805	845
<i>Industries de transformation.</i>							
Automobiles particulières .....	Milliers.	370	368	437	553	650	705
Véhicules utilitaires..	Idem.	124	130	163	172	173	196
Filés de coton.....	Milliers de tonnes.	256	222	249	222	282	305
Filés de laine.....	Idem.	110	120	128	129	142	150

(a) Chiffres prévisionnels.

La comparaison des colonnes 1956 et 1957 montre qu'en ce qui concerne toutes les activités de base, sans exception, la production est en nette expansion.

**B. — ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES  
DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Il importe, cependant, de se demander si cette expansion industrielle — qui dans l'ensemble, avons-nous vu, est brillante — bénéficie à tous les secteurs de la production ou bien si certains d'entre eux en sont exclus.

La réponse à cette question se trouve dans le tableau n° 5 ci-dessous.

TABLEAU N° 5. — Indices de la production industrielle.  
Comparaison entre les divers secteurs de la production.

SECTEURS	INDICE du 1 <sup>er</sup> semestre 1957 (base 100 en 1952).
Ensemble de la production.....	150
Secteurs en flèche :	
Fibres textiles synthétiques.....	693
Production de pétrole.....	420
Chimie organique.....	265
Construction électrique.....	192
Construction automobile.....	181
Secteurs sensiblement dans la moyenne :	
Métallurgie des métaux non ferreux.....	156
Produits chimiques minéraux.....	153
Filés de laine.....	151
Textile (ensemble).....	141
Production du gaz.....	139
Secteurs relativement en retard :	
Sidérurgie.....	130
Tissus de coton.....	126
Tissus de laine.....	120
Savonnerie.....	113
Tissus de lin et chanvre.....	106
Cuir et peaux.....	83

Les records du taux d'expansion sont tenus par la production des fibres textiles synthétiques (633), conséquence du progrès technique et par la production de pétrole national (420) qui, à vrai dire, partait d'un niveau très bas.

La construction mécanique, avec ses deux branches principales, la construction automobile (181) et la construction électrique (192) se tient également dans le peloton de tête.

Si nous passons maintenant à l'examen des secteurs « relativement en retard », ce n'est pas sans surprise qu'on y trouve la sidérurgie. L'expansion de la sidérurgie est, dans l'absolu, assez satisfaisante puisque, depuis 1952, elle a gagné 30 points. Il n'en subsiste pas moins que, comparée à l'ensemble de l'économie, elle prend peu à peu du retard. Cette appréciation est confirmée par la comparaison entre la production française et la production allemande ; alors que, de 1952 à 1956, la production française d'acier est passée de 10,9 à 13,4 millions de tonnes, soit un accroissement de 23 p. 100, la production allemande a crû deux fois plus vite, passant de 15,8 millions de tonnes à 23,2 millions de tonnes, soit un accroissement de 47 p. 100.

A notre sentiment, ce retard relatif tient à une cause essentielle : les investissements sont insuffisants par suite de la pénurie des capitaux. La sidérurgie, en effet, ne peut accroître sa production que par le moyen d'investissements particulièrement coûteux ; c'est ainsi que le troisième plan de modernisation et d'équipement envisage un programme de l'ordre de 500 milliards ; or, l'instabilité de la monnaie et les ponctions excessives opérées par l'Etat sur le marché financier constituent des obstacles à des travaux d'une telle envergure.

Ainsi, l'observation attentive des indices montre que, dès maintenant, commence à se poser un problème de la sidérurgie française. Avant que se manifeste une crise ou une semi-crise qui serait très grave en raison du caractère fondamental du secteur en cause, il importe que soient prises les mesures que commande la situation. Parmi celles-ci, les plus importantes nous paraissent être :

— l'institution d'un financement satisfaisant ;

— la construction du canal de la Moselle, ce qui, en réduisant les prix de revient, ne manquerait pas de favoriser l'expansion de la production d'acier.

\*  
\* \*

Parmi les secteurs en stagnation relative, on trouve également la savonnerie (113) qui est victime de l'expansion des détersifs.

\*  
\* \*

Le textile, en raison de son importance économique et sociale, justifie un examen particulier. Le cas du textile est complexe ; l'expansion globale de cette branche, avec un indice de 141, se rapproche de la moyenne nationale qui est de 150 ; ainsi on ne saurait parler de crise de production du textile. Cependant autour de ce chiffre de 141 qui caractérise l'ensemble de la profession, les écarts sont considérables ; ainsi si la production des tissus de coton est relativement stagnante (126) ainsi que celle des tissus de laine (120), de lin ou de chanvre (106), par contre, la production des filés de laine est très satisfaisante (151) et celle des fibres et fils synthétiques bat tous les records (633). Ainsi ce qui semble frapper le textile, c'est non pas une crise de production mais une crise de réadaptation.

On notera au surplus que dans le textile, même pour les branches relativement touchées, aucun indice n'est inférieur à 100, de sorte qu'aucune branche n'est en véritable régression.

\*  
\* \*

Parmi les secteurs industriels de quelque importance, le seul qui soit — dans l'absolu — en régression, c'est celui des cuirs et peaux qui, avec l'indice 83, est en régression de 17 p. 100 depuis 1952. Il n'est pas douteux que cette récession marquée est la conséquence inéluctable du développement des plastiques.

### III. — Les causes de l'expansion et sa fragilité.

#### A. — LA CAUSE ESSENTIELLE DE L'EXPANSION : L'ACCROISSEMENT DE PRODUCTIVITÉ

La durée moyenne hebdomadaire du travail ayant pratiquement très peu varié depuis plusieurs années, les variations du nombre total d'heures de travail fournies par an par l'ensemble de la population n'ont pu provenir que de variations dans les effectifs de la population active ou d'un développement de la productivité.

D'après une étude de l'I. N. S. E. E. portant sur les dernières années, si les causes de variation de la population active ont été multiples (accroissement de la population totale, rappel puis libération des disponibles, réduction et quasi suppression du faible chômage existant, départ puis tendance au retour des Nords-Africains, reprise de l'immigration étrangère) dans l'ensemble, en quatre ans, la population active n'a varié, au total, que de quelque 120.000 unités seulement, soit, vis-à-vis d'un total de 19 millions de personnes actives, une proportion ne dépassant pas 1,5 pour mille par an.

A vrai dire cependant les migrations internes sont plus importantes : les effectifs de l'agriculture diminuent en moyenne de 80.000 unités par an (50.000 hommes et 30.000 femmes) au profit des autres activités.

Ainsi la production globale ayant très sensiblement augmenté et la population active étant restée pratiquement constante, c'est nécessairement que l'accroissement de production est dû à peu près entièrement à l'accroissement de productivité.

Or, il résulte des études du Commissariat à la Productivité qu'il existe encore des marges de productivité très importantes disponibles dans toutes les branches de l'activité économique. C'est ainsi que dans l'industrie, il est fréquent que, dans un même secteur, la productivité varie dans la proportion de 1 à 3. D'autre part, nous avons déjà signalé, après les experts de l'O. E. C. E., que dans l'agriculture la productivité par personne active est

à peu près la moitié de ce qu'elle est dans d'autres pays comparables, autrement dit la moitié de ce que techniquement elle pourrait être ; il en résulte qu'il existe une masse considérable de main-d'œuvre agricole disponible pour l'expansion industrielle, notamment par l'arrivée à l'âge adulte des nouvelles générations.

Dès maintenant, le départ annuel d'environ 80.000 personnes actives de l'agriculture, s'il était orienté largement vers l'industrie, s'ajoutant à une population active industrielle de 6.400.000 personnes, correspondrait à une possibilité d'accroissement de la production de plus de 1 p. 100.

Ainsi les facteurs techniques nécessaires à la poursuite d'une expansion rapide existent si nous savons les utiliser.

## B. — LES RISQUES DE RÉCESSION

Cependant, en dépit de ces perspectives favorables, un certain nombre d'inconnues pèsent sur la conjoncture. Faute d'être résolus en temps utile, certains problèmes cruciaux risquent — et, pour certains, à bref délai — de freiner sinon d'interrompre cette expansion. Nous nous contenterons de les énumérer en exposant sommairement le mécanisme de leur action.

1° *La crise des devises.* — Le manque de devises menace, à bref délai, s'il n'y est porté remède, d'entraîner un rationnement des importations encore plus rigoureux que celui auquel est soumise actuellement l'économie. Il en résulterait que dans les secteurs qui ont besoin de marchandises importées, la production serait inévitablement plafonnée.

Cette éventualité pourrait commencer à se produire dans quelques semaines au cas où un emprunt étranger en devises ne pourrait être conclu dans des conditions satisfaisantes.

2° *Le blocage des prix.* — Il est avéré que dans un certain nombre de branches industrielles, des prix de revient sont, depuis des mois, inférieurs aux prix de vente officiels, lesquels sont bloqués.

Le récent déblocage, avec maintien d'une marge de neutralisation de 2 p. 100 à la charge de chaque stade du circuit économique, est encore trop récent pour qu'on puisse en mesurer les incidences; néanmoins, schématiquement, la situation se présente comme un dilemme: ou bien les prix seront largement libérés, avec tous les risques budgétaires, monétaires et sociaux que comporterait une sorte de « voie libre » offerte à l'inflation, ou bien ils seront tenus fermement bloqués, ce qui entraînera pour certaines industries des pertes qui, à leur tour, en resserrant les trésoreries, en freinant les investissements, causeront une récession de la production. La marge est étroite entre ces deux écueils.

3° *Les restrictions de crédit.* — En vue de tenter de s'opposer à l'augmentation de la masse des billets, dû à l'accroissement du montant des avances à l'Etat, la Banque de France, dans une sorte de réflexe de défense de la monnaie — qui, comme tous les réflexes, n'est peut-être pas absolument rationnel — a décidé de restreindre le montant des crédits à l'économie.

Or, une économie a besoin de crédits pour son expansion. C'est avec la même trésorerie que les industriels financent leurs fonds de roulement et leurs investissements — dans le cas de l'autofinancement — aussi bien que la rétention de stocks excessifs. En visant ces derniers, la politique de restriction des crédits atteindra inévitablement les investissements et même les fonds de roulement, ce qui aura pour effet de freiner la production.

4° *Le goulot d'étranglement de l'énergie.* — Une économie industrielle en expansion rapide a un besoin rapidement croissant d'énergie. La France est dès maintenant contrainte d'acheter à l'étranger, principalement sous forme de pétrole, des quantités croissantes d'énergie; c'est ainsi qu'en 1956 le déficit de notre balance énergétique s'est élevé à 54 milliards pour le charbon et 181 milliards pour le pétrole, soit au total 235 milliards.

Pendant la crise de Suez, c'est seulement en consentant un surcroît de dépenses en devises que l'on a pu éviter une récession industrielle. Faute de résoudre, sur une base permanente et dans un délai de quelques années, le problème de l'approvisionnement en pétrole de notre industrie, celle-ci risque de se trouver devant un goulot d'étranglement qui arrête son expansion.

Ainsi, en ce qui concerne l'énergie, et plus spécialement le pétrole — sujet étroitement lié à celui des devises — nous nous trouvons devant un double problème: un problème à court terme (quelques semaines), dû à la pénurie quasi totale actuelle de ressources en devises, un problème permanent à moyen terme (quelques années), dû aux retards dans la mise en valeur des pétroles du Sahara et aux incertitudes politiques de l'Afrique du Nord.

Telles sont brièvement esquissées, les hypothèques qui pèsent sur notre industrie. On reconnaîtra qu'elles sont essentiellement les fruits de la politique générale que l'on a suivie jusqu'ici. Ainsi, dans un proche avenir, notre industrie ne restera brillante que dans la mesure où l'orientation de notre politique le permettra.

## CHAPITRE II

### L'AGRICULTURE

#### I. — L'instrument de production.

Sans revenir sur nos rapports antérieurs, il nous apparaît nécessaire de mettre, à nouveau, sous les yeux de nos collègues les chiffres essentiels qui caractérisent le problème — on pourrait dire le drame — agricole français :

— sur 2.500.000 exploitations, il y en a 1.500.000 qui ont moins de dix hectares; il y en a ainsi 1.500.000 dont les titulaires, quoique exerçant un métier astreignant qui requiert des connaissances pour le moins équivalentes à celles d'un ouvrier professionnel, est moins rémunéré qu'un « manoeuvre-balai »;

— la superficie moyenne d'un « îlot de propriété », ensemble des parties contiguës appartenant à un même propriétaire, ne dépasse pas 85 ares; le champ moyen du paysan français est un carré de 90 mètres de côté, ce qui est dérisoire; la France est un pays de trop petites propriétés morcelées à l'excès;

— le remembrement permet un accroissement de productivité de l'ordre de 50 p. 100 dès la première année mais, faute de crédits, le remembrement se ralentit et, au rythme actuel, il faudrait cinquante ans pour l'achever;

— la productivité par personne active est à peu près la moitié de ce qu'elle est dans les pays techniquement évolués, même dans les pays de petite propriété comme le Danemark; en d'autres termes, la population active agricole, qui est d'environ 6 millions de personnes, est en excédent de moitié, soit environ 3 millions de personnes par rapport aux nécessités techniques;

— cette population active diminue au rythme d'environ 80.000 personnes par an; autrement dit, au rythme actuel, il faudra plus de quarante ans pour que la population soit à niveau avec les besoins techniques d'aujourd'hui; compte tenu des progrès des techniques, rien ne dit qu'elle ne sera pas encore le double des besoins du moment;

Tels sont, dans toute leur sécheresse, les chiffres-clés qui expliquent les plaintes du monde paysan : travailleurs trop nombreux, cultivant des exploitations trop petites, trop morcelées, jouissant d'un niveau de vie trop bas.

## II. — L'accroissement de la production et des rendements.

C'est dans ce cadre étriqué, inadapté aux besoins de la Nation, que par un dur labeur, grâce aussi à une évolution technique qui s'est développée surtout depuis la Libération et qui s'accélère, l'agriculture française a néanmoins réussi à accroître la production et les rendements.

### A. — L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION

Le tableau n° 1 fait ressortir que, sauf accident dû à des conditions climatiques exceptionnelles — tel l'effondrement de la production du blé en 1956 et de celle du vin en 1957 — dans l'ensemble, la production s'accroît régulièrement et elle dépasse très sensiblement la moyenne d'avant-guerre.

TABLEAU N° 1. — Production des principaux produits agricoles.

PRODUCTIONS	UNITES	MOYENNE 1934-1938	1953	1954	1955	1956	1957
Blé .....	Millions de quintaux.	81	89	106	104	57	108
Orge .....	Millions de quintaux.	10	23	25	27	64	36
Avoine .....	Millions de quintaux.	45	36	36	36	42	28
Maïs .....	Millions de quintaux.	»	8	9	11	17	13
Pommes de terre.	Millions de quintaux.	159	136	159	137	168	136
Betteraves .....	Millions de quintaux.	88	122	117	109	109	106
Vin .....	Millions d'hectolitres.	63	55	61	61	52	34
Sucre .....	Milliers de tonnes.	769	1.473	1.518	1.468	1.260	1.360
Viande .....	Milliers de tonnes.	1.702	2.140	2.460	2.540	2.500	2.400
Lait .....	Millions d'hectolitres.	146	165	180	178	190	200

Nous verrons plus loin cependant que cette production est loin d'être adaptée aux besoins de la consommation et que, même en l'absence de circonstances climatiques exceptionnellement défavorables, la France importe des denrées agricoles pour des sommes considérables.

Cette situation, qui pèse lourdement sur notre balance des paiements, constitue une anomalie dont le redressement rapide doit être recherché par les pouvoirs publics.

### B. — L'ACCROISSEMENT DES RENDEMENTS

Le tableau n° 2 fait ressortir — réserve faite de l'année 1956 qui a été une exception due aux conditions climatiques — que l'accroissement des rendements se poursuit régulièrement.

TABLEAU N° 2. — Rendements moyens en quintaux à l'hectare.

PRODUITS	MOYENNE 1934-1938	1953	1954	1955	1956	1957
Blé.....	15,4	21,3	23,5	22,8	20,7	23,1
Orge.....	14,7	18,6	19,5	20,5	28	22,1
Avoine.....	14,3	16,1	16,6	17,2	20	16,8
Maïs.....	»	21,4	23,2	24	26,6	24,5

**C. — L'ACCROISSEMENT EN VALEUR  
DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

Le tableau n° 3 décrit l'accroissement en valeur de la production agricole des principales denrées depuis 1952.

TABLEAU N° 3. — Valeur de la production agricole depuis 1952.

DESIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	1957
	(Sommes en milliards.)					
<i>A. — Valeur de la production.</i>						
Blé .....	284	324	362	355	204	360
Orge .....	50	56	61	67	167	95
Avoine .....	76	82	75	75	87	57
Maïs .....	17	29	34	39	61	45
Pommes de terre.....	158	156	143	122	126	150
Vin .....	174	186	197	220	195	220
Sucre .....	66	108	111	105	90	102
Total production végétale (a).....	825	941	983	983	930	1.029
Viande .....	520	470	645	660	730	750
Lait .....	382	442	450	436	468	540
Total production animale (a).....	902	912	1.095	1.096	1.198	1.290
Total général (a).....	1.727	1.853	2.078	2.079	2.128	2.319
<i>B. — Accroissement annuel.</i>						
1. Taux brut (en pourcentage).	»	+ 8	+ 12	0	+ 3	+ 9
2. Variation des prix (en pourcentage) .....	»	- 3	- 1	0	+ 3	+ 5 (b)
3. Taux net (en pourcentage) .....	»	+ 11	+ 13	0	0	+ 4 (b)

(a) Principales denrées.

(b) Chiffre provisoire.

Dans la deuxième partie du tableau B (Accroissement annuel), nous avons indiqué (ligne 1) le taux brut d'accroissement annuel qui a varié entre zéro et 12 p. 100. Cependant, il ne s'agit là, en partie, que d'une apparence due, dans une certaine mesure, aux variations du pouvoir d'achat du franc qui s'est accru pendant la période de semi-récession qui a suivi la stabilisation de 1952 et qui a sensiblement diminué depuis deux ans (ligne 2).

Si on fait la correction du pouvoir d'achat de la monnaie, ce qui est fait dans la ligne 3, on trouve l'expression de l'accroissement réel du revenu agricole, en francs courants. On constate alors que l'agriculture a connu deux bonnes années 1953 et 1954, années de bonnes récoltes et de stabilité de la monnaie. Puis ont suivi deux années de mauvaises récoltes 1955 et 1956 ; quant à l'année en cours, dont la récolte a été bonne, sans être excellente, l'augmentation apparente de 9 p. 100 du revenu agricole est déjà fictive, à concurrence de 5 p. 100 ; il suffirait d'une légère hausse des indices de prix qui caractérisent les dépenses que l'agriculteur devra imputer sur les rentrées d'argent de sa récolte de 1957 pour que l'inflation dévore la maigre augmentation qui lui reste.

### III. — Le problème du niveau de vie agricole.

Il est souvent fait état dans la presse de la disparité entre le niveau de vie de la population agricole et celui du reste de la Nation ; cet important problème n'a pas échappé à votre Rapporteur général et il eût souhaité pouvoir vous apporter sur ce point des informations précises, chiffrées, tirées de sources officielles, c'est-à-dire en fait des Comptes de la Nation.

C'est dans cet esprit qu'il a adressé à M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques la lettre du 19 novembre 1957 reproduite ci-après :

19 novembre 1957.

Monsieur le Ministre,

De plus en plus les comptes économiques, établis par vos services, apparaissent comme un instrument de mesure précieux de l'activité économique : c'est dire que le projet de budget que vous allez déposer incessamment pour l'exercice 1958 ne saurait s'apprécier pleinement sans être confronté avec les comptes économiques.

Au surplus, cette confrontation est expressément prévue dans les articles 2 et 3 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 (décret organique relatif à la présentation du budget) et je ne doute pas que, dès maintenant, sans attendre que soient mis au point les cadres normalisés prévus par l'article 68 du même décret (question qui fait par ailleurs l'objet de ma correspondance n° 96 du 15 novembre), vous ne teniez à observer, comme l'an dernier, les prescriptions des articles 2 et 3 dudit décret.

\*  
\* \*

Cependant, j'ai l'honneur de vous signaler qu'à mon sentiment les documents rendus publics par vos soins, à la suite des travaux du Service des Etudes économiques et financières, qui sont déjà fort instructifs, gagneraient encore en intérêt s'ils étaient présentés dans une optique différente. Les fascicules publiés annuellement sont, en effet, intitulés: « *Rapport sur les comptes de la Nation* »; or, à mon avis, ce qui devrait être fourni aux Commissions du Parlement, ce n'est pas un « *rapport sur les comptes* » mais les comptes eux-mêmes.

Dans une société anonyme, ce que le président communique aux commissaires aux comptes, ce n'est pas un « *rapport* », ce sont bien les comptes eux-mêmes; c'est aux commissaires qu'il appartient d'établir ensuite le rapport.

Je ne vois aucune objection, bien au contraire, à ce que le Ministre des Finances fournisse au Parlement un rapport sur les comptes économiques, mais, étant moi-même rapporteur, mon rapport ne saurait être le vôtre et c'est pourquoi, au nom de la Commission, j'ai l'honneur de vous demander que me soient communiqués les comptes économiques eux-mêmes, c'est-à-dire les sources d'information et non pas seulement leur commentaire.

\*  
\* \*

*Pour citer un exemple concret de l'intérêt de cette communication, on écrit souvent dans la presse que le revenu agricole n'est pas proportionné aux effectifs agricoles; or, il se trouve que le « rapport sur les comptes économiques » publié au début de 1957 ne fait absolument pas mention de la décomposition du revenu national allant aux différentes catégories de producteurs; il est donc rigoureusement muet sur cette importante question du revenu agricole. Or, le montant du revenu agricole, même s'il n'est pas mentionné dans le rapport, doit nécessairement se trouver dans les comptes eux-mêmes.*

\*  
\* \*

C'est donc pour me permettre de répondre aux diverses questions que me posent très légitimement mes collègues que j'ai l'honneur de vous demander que me soient communiqués les comptes économiques eux-mêmes. Jusqu'où aller dans cette communication? Jusqu'à quel détail descendre? C'est une question à mettre au point dans la pratique des relations de mes collaborateurs avec vos spécialistes. Je ne doute pas qu'elle soit réglée aisément par des contacts directs.

En outre, je crois devoir préciser que ma demande porte et sur l'année 1956 (chiffres définitifs) et sur l'année 1957 (chiffres prévisionnels).

En résumé, et pour conclure, je demande que me soient communiqués — sous une forme à déterminer — les comptes économiques des années 1956 et 1957.

Compte tenu de l'imminence des débats budgétaires, je souhaiterais que cette communication soit faite dans les prochains jours.

En vous adressant par avance mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

*L'Inspecteur général, Sénateur de Vaucluse,  
Rapporteur général du Budget,*

M. PELLENC.

Votre Rapporteur regrette de n'avoir pas encore reçu de réponse à sa demande et de se trouver ainsi dans l'impossibilité de traiter le problème du niveau de vie dans l'agriculture.

Il se fera un devoir de suivre cette importante question et de vous communiquer, dès qu'il les aura obtenus, les chiffres qui caractérisent le problème du niveau de vie agricole.

#### IV. — La politique agricole depuis la Libération.

Avant d'aborder la description des grandes lignes du troisième plan de modernisation et d'équipement actuellement en cours de mise au point, nous allons rappeler quels furent les traits principaux de la politique agricole depuis la Libération et notamment quelle fut la doctrine du premier et du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Pour ce qui est du premier plan, le plan Monnet, l'examen en est vite fait: *il ignore tout simplement l'agriculture.*

Le deuxième plan contenait, il faut le reconnaître, un certain nombre de mesures judicieuses qui apportèrent quelques améliorations à la situation économique de l'agriculture: la politique des prix garantis pour chacun des grands produits fondamentaux, par le moyen d'un fonds de soutien, d'un cadre de prix et d'un organisme d'intervention date de cette époque; en outre, un effort financier non négligeable fut fait concernant les matériels agricoles, les carburants agricoles, les engrais, les aliments du bétail; enfin, les crédits destinés à l'équipement collectif rural furent sensiblement accrus.

Cependant, un certain nombre d'erreurs de principe furent commises qui eurent pour conséquence de stériliser, en partie, l'effort financier consenti.

1° L'accent fut mis sur la production végétale plus que sur la production animale. Sans parler des sommes considérables consacrées aux cultures alcooligènes et à l'industrie de l'alcool, pointe extrême de fausse direction, force est bien de reconnaître que la simple lecture des Comptes économiques eût appris que dans ce pays dont le niveau de vie s'élève, la consommation des

aliments d'origine animale croît en moyenne à un taux moitié plus élevé que celle des aliments d'origine végétale.

Ainsi, en s'égarant sur des cultures excédentaires, on n'a pas fait l'effort nécessaire pour satisfaire les vrais besoins de la population. Les cris d'alarme lancés récemment par les experts et par le Gouvernement, qui s'aperçoit brusquement qu'on manque de bovins, sont la démonstration de cette imprévoyance ;

2° On a mis l'accent sur la production plus que sur la productivité ; la conséquence — qui eût été aisément prévisible — fut que les prix intérieurs ne bénéficièrent pas suffisamment du progrès technique.

3° La politique d'exportation envisagée — que les déficits de production de l'année 1956 rendit impossible pour un temps — s'en trouva rendue illusoire en raison de la disparité excessive des prix français et des prix étrangers ; elle ne fut possible que moyennant des subventions à l'exportation importantes qui grevèrent les finances publiques.

## V. — Les insuffisances du troisième plan et les grandes lignes d'une politique agricole rationnelle.

Ramenés aux fonctions essentielles, les objectifs de tout secteur économique peuvent être limités à quatre :

1° Satisfaire, par une production suffisante, les besoins de la Nation, c'est-à-dire des consommateurs ;

2° Assurer un niveau de vie satisfaisant aux producteurs ;

3° Participer aux frais généraux de la Nation sous la forme d'une contribution fiscale substantielle ;

4° Procurer à l'économie les devises nécessaires pour son fonctionnement ou tout au moins ne pas en coûter.

Or actuellement, à l'exception du premier de ces objectifs — l'objectif « production » qui est seulement à moitié satisfait puisque si les denrées d'origine végétale sont en quantité suffisante et même excédentaire, les denrées animales restent toutefois déficitaires — aucun des trois autres objectifs n'est atteint ; pour deux d'entre eux nous sommes même très loin du but.

C'est ainsi que le niveau de vie de la population agricole — le tiers du pays — est en moyenne très inférieur à celui des autres producteurs ; il en résulte que le secteur agricole, économiquement faible, est hors d'état de supporter une part importante des charges fiscales — et ce fait n'est pas sans contribuer à nos difficultés financières actuelles.

Quant à la balance commerciale agricole, elle est actuellement déficitaire (1) concernant toutes sortes de denrées pour lesquelles l'hiver exceptionnel de 1956 ne saurait constituer une excuse :

Viande : déficit 11,7 milliards.

Produits laitiers et œufs : déficit 0,9 milliard.

Légumes : déficit 1,4 milliard.

Sucre : déficit 4,0 milliards.

Ainsi pour toutes sortes de produits, mais principalement pour la viande, la production n'est pas à la hauteur de la consommation.

Ces observations montrent que toute la politique agricole française doit être non seulement redressée mais même repensée en fonction de deux impératifs :

1° Réorienter les efforts de la production végétale vers la production animale ;

2° Surtout accroître la productivité, autrement dit diminuer les prix de revient et accroître la valeur de la production par personne active, ce qui aura pour conséquence d'élever le niveau de vie des agriculteurs, de permettre des exportations économiquement saines et enfin — à long terme — de permettre à l'agriculture de ne plus être ce qu'elle est actuellement, c'est-à-dire un poids pour l'ensemble de l'économie par le fait qu'elle est hors d'état de supporter une part importante des charges fiscales.

\*  
\* \* \*

Dans cet esprit nous allons énumérer un certain nombre de mesures qui paraissent rationnelles et que nous souhaiterions voir incluses dans le troisième plan de modernisation et d'équipement.

---

(1) Huit premiers mois de 1957.

### 1° *Accroissement plus rapide de la productivité.*

A vrai dire, le troisième plan considère l'accroissement de la productivité agricole comme un des objectifs à poursuivre. Mais il maintient une étrange disproportion entre les objectifs correspondant à l'agriculture et ceux qui correspondent à l'industrie. C'est ainsi que l'augmentation prévue entre 1954 et 1965, de la valeur ajoutée au produit national par personne active et par an s'établit :

— dans l'agriculture : à + 179.000 francs ;

— dans l'industrie : à + 385.000 francs,

c'est-à-dire le double.

Or l'augmentation de la valeur ajoutée au produit national par un travailleur mesure l'efficacité de son travail. Et cette efficacité est précisément fonction de l'effort de rationalisation et d'investissement que l'on fait en sa faveur.

Par ailleurs, un travailleur est rémunéré en fonction également de l'efficacité de son travail.

On conçoit donc que si l'ambition du troisième plan se borne à prévoir comme objectif pour les travailleurs agricoles, qu'ils seront dotés des moyens qui leur permettront d'améliorer leur situation dans la proportion de seulement 50 p. 100 de l'amélioration prévue pour les travailleurs de l'industrie, ce plan consacre les anomalies sinon les injustices actuelles et tourne le dos à la politique de restauration de la condition paysanne qu'on ne perd aucune occasion de célébrer.

### 2° *Une politique de la population active agricole.*

Il apparaît, d'après les comparaisons internationales, que la population active agricole française est à peu près le double de ce qui techniquement serait suffisant pour la satisfaction des besoins du Pays et telle est la principale cause du bas niveau de vie de la classe paysanne. Nous avons vu que, du train où nous allons, il faudra près d'un demi-siècle pour que cette situation soit redressée — si tant est qu'elle le soit un jour. Ce rythme apparaît comme dérisoirement insuffisant.

Certes, ce n'est pas dans l'espace d'un ou deux plans quinquennaux qu'on peut espérer effacer une erreur quasi-séculaire, mais un juste milieu devrait être recherché; par exemple un plan de vingt ans tendant à redresser la condition paysanne nous paraîtrait un compromis raisonnable.

Ce plan doit être défini, calculé; il doit être chiffré en hommes et en argent; il doit être inscrit dans une *loi-cadre*. Tel doit être l'objectif essentiel de la « loi-cadre pour l'agriculture », dont la nécessité commence à s'imposer dans les esprits.

### 3° *Le regroupement des exploitations. — La coopération.*

Nous avons vu que la terre française est morcelée à l'excès et que ce morcellement est une cause de stagnation économique; mais elle est morcelée de deux manières différentes et il y a donc deux remèdes à appliquer:

a) Chaque propriété est divisée à l'excès puisque la superficie moyenne d'un îlot de propriété est de 85 ares; le remède c'est le *remembrement* qui procure, avons-nous vu, dès la première année, un accroissement de 50 % de la productivité; cette opération est en train de s'effectuer; encore qu'à un rythme trop lent, puisqu'à la cadence actuelle il faudrait un demi-siècle pour qu'elle soit terminée. Signalons cependant que le troisième plan prévoit que cette cadence sera quintuplée, ce qui ne saurait constituer une amélioration de la situation présente que si les moyens adéquats sont également prévus;

b) Cette opération étant supposée achevée, il restera encore trop de propriétés d'une superficie dérisoire, trop de « micro-fundia » qui sont hors d'état, par leur structure même, de faire vivre décemment un exploitant et encore moins de lui permettre d'apporter sa contribution aux charges collectives de la nation. Nous avons vu que sur 2.500.000 exploitations, 1.500.000 — plus de la moitié — sont dans ce cas. Il faudra donc aller bien plus loin que le *remembrement des parcelles* et envisager le *regroupement des exploitations*.

Qu'on le veuille ou non, les faits posent le problème; ce n'est pas parce que la myopie gouvernementale ne l'a pas encore décelé qu'il sera pour autant supprimé.

Si nous ne voulons pas qu'un jour la formule des kolkozés s'impose parce qu'aucune autorité n'aura songé à en étudier une autre, il n'est pas trop tard pour examiner, dans le cadre de nos structures politiques libérales, des solutions juridiquement simples, économiquement efficaces et surtout qui soient humainement acceptables par les intéressés.

Votre Rapporteur général croit savoir que le Commissariat à la productivité a poursuivi sur ce sujet des travaux qui pourraient constituer au moins une base d'examen.

Il a le sentiment non seulement que ce problème est primordial, quant à l'orientation générale de l'économie agricole — et par conséquent des budgets que le Parlement est appelé à voter — mais aussi que sa solution peut être trouvée dans une forme adéquate de la coopération.

#### 4° *L'élargissement du Crédit agricole.*

L'expansion souhaitable de la production de viande exige que les producteurs engagent, pour l'élevage du bétail, des dépenses dont les contreparties en recettes n'apparaîtront que plusieurs années plus tard. Nous nous trouvons donc — du point de vue économique — devant un phénomène qui constitue une sorte d'investissement et dont le financement relève, en conséquence, rationnellement du crédit.

L'absence de crédit pour cet objet a pour conséquence qu'actuellement une proportion excessive des bovins est consommée sous forme de veau, ce qui constitue une opération de faible productivité.

L'octroi de crédits à moyen terme à l'élevage a certes été envisagé, mais pour l'instant il est resté à l'état de bonnes intentions. Il y aurait avantage pour l'économie à instituer et à vulgariser cette forme nouvelle de crédit.

#### 5° *L'amélioration des circuits commerciaux.*

Un moyen d'élever le niveau de vie du producteur sans charger à l'excès le consommateur réside dans l'amélioration des circuits commerciaux.

Ceux-ci sont trop lourds, trop lents, grevés de trop d'intermédiaires. Trop complexes, ils entraînent des manipulations trop nombreuses qui causent des frais et des déchets.

L'un des cas les plus typiques d'une distribution onéreuse à l'excès concerne la capitale; ce point est tellement peu contesté que lors de la dernière crise ministérielle l'un des Présidents du Conseil pressentis (M. Plevin) songeait à faire de la réforme des Halles de Paris, mesure technique, l'une des têtes de chapitre de son programme.

L'un des vices du système actuel de distribution consiste dans une information insuffisante des acheteurs et des vendeurs. Un expert citait récemment que le 25 juillet dernier le porc gras valait 240 francs le kilogramme sur un certain marché du Puy-de-Dôme et 150 francs seulement sur un autre marché du même département; le même jour, la douzaine d'œufs valait respectivement 270 francs et 150 francs sur deux marchés distants de 100 kilomètres. De telles aberrations sont coûteuses pour les éléments sains du circuit économique; leur effacement relève de procédés techniquement connus (normalisation et définition des qualités, télécommunications, diffusion, information, concurrence); ces procédés sont au surplus largement employés à l'étranger, notamment en Hollande et en Allemagne; dans des sortes de bourses agricoles.

#### *6° La valorisation de la production agricole par les industries alimentaires.*

L'une des conséquences directes de l'élévation du niveau de vie consiste dans l'expansion rapide de la consommation de produits agricoles élaborés dans des industries spécialisées (biscuits, biscottes, lait stérilisé ou homogénéisé, confiture, conserves, etc.). Cette forme d'activité mérite une sollicitude toute particulière des pouvoirs publics et ceci pour plusieurs raisons:

a) elle correspond à un besoin de la consommation qui est en rapide extension;

b) livrant des produits de valeur, elle valorise la production agricole et accroît le revenu du producteur;

c) dans une large mesure, elle se prête au progrès technique allant même, dans certains cas, jusqu'à l'automatisation des ate-

liers; autrement dit, produisant souvent beaucoup avec peu de main-d'œuvre, elle constitue une branche de haute productivité;

d) elle se prête à la décentralisation et est susceptible de contribuer à redonner vie à des régions qui sont en régression économique;

e) elle se prête à l'exportation, constitue une source de devises, ce qui apparaît important non seulement dans la conjoncture actuelle, mais aussi dans la perspective du marché commun.

### 7° *Le développement des cultures industrielles.*

La thèse que nous soutenons, selon laquelle la terre pourrait donner non seulement des productions alimentaires mais aussi, en bien plus grandes quantités qu'actuellement des produits chimiques industriels, a tellement reçu droit de cité aux États-Unis qu'on a forgé pour elle un vocable nouveau. L'utilisation dans l'industrie chimique des matières premières agricoles s'y appelle « chemurgy », terme qu'on a traduit en français par « chémiurgie ». « Actuellement — a déclaré notre éminent collègue, M. Longchambon, Président du Conseil Supérieur de la Recherche scientifique et du Progrès technique — l'industrie chimique et parachimique en pleine extension et créatrice par définition même de produits nouveaux est celle qui paraît le plus propre à aborder ce problème en apparence paradoxal: faire à tout prix quelque chose avec des matières premières abondantes et non utilisées. »

Notons seulement parmi une foule d'exemples le cas du rilsan, matière plastique que l'on peut extraire du ricin ainsi que la possibilité de produire de la pâte à papier à partir du chanvre monoïque ou du sorgho.

### 8° *Le problème de l'exportation.*

Nous reviendrons plus loin sur le problème vital de l'équilibre de la balance des paiements et sur la nécessité que soit établi un plan de redressement.

Ce plan devra de toute évidence être examiné secteur par secteur; il devra être calculé en mettant en regard d'une part

l'accroissement possible des exportations ou la diminution possible des importations, et d'autre part le montant des investissements nécessaires pour y parvenir. Cependant, dès maintenant nous voulons signaler le fait qu'en ce qui concerne les exportations, le montant à prendre en considération c'est le montant *net* et non pas, comme on le fait trop souvent, le montant *brut*.

Par exemple, si on accroît d'un milliard les exportations d'acier, on sera obligé d'accroître de trois cents millions les importations de coke, car le coke rentre pour trois dixièmes dans le prix de revient; mais si on accroît d'un milliard les exportations de blé, on sera seulement obligé d'accroître de cent millions les importations au titre des carburants nécessaires pour les tracteurs, et même si on accroît de la même somme les exportations de viande, les importations correspondantes sont pratiquement nulles.

Ainsi, dans les trois cas l'amélioration brute de la balance commerciale est la même, mais l'amélioration nette, la seule qui compte en définitive, est très différente.

## VI. — La liaison étroite entre le problème du niveau de vie agricole et celui de l'aménagement du territoire.

On ne soulignera jamais assez que la faible productivité de l'agriculture française, qui constitue non seulement une cause de médiocrité du niveau de vie de la paysannerie mais aussi un lourd handicap pour l'ensemble de l'économie, constitue par son ampleur le problème n° 1 de l'économie française : environ 6.000.000 de personnes actives sont en faux plein emploi et en fait, techniquement, productives à 50 p. 100. Tous les abus du secteur public et semi-public — et il y en a ! — n'atteignent pas cet effroyable gaspillage de main-d'œuvre.

Toutefois ce problème ne saurait être résolu par des mesures concernant la seule agriculture ; il s'agit de la reconversion progressive, essentiellement à mesure que les travailleurs arriveront à l'âge d'homme, de tout un vaste secteur et de sa réorientation vers l'industrie.

Cependant — répétons-le car nous ne sommes pas sûr d'avoir été toujours parfaitement compris — il ne s'agit pas d'accentuer

ces concentrations humaines excessives des régions urbaines et notamment de la région parisienne : le prolétariat urbain n'est déjà que trop nombreux.

La solution du problème paysan réside dans la construction d'usines dans les régions rurales jusqu'ici peu industrialisées. C'est-à-dire que la « loi-cadre pour l'agriculture » dont nous avons souligné ci-dessus l'impérieuse nécessité devra obligatoirement comporter deux volets dont l'un traitera de la population agricole et l'autre de son orientation progressive vers l'industrie ; en d'autres termes, la « loi-cadre pour l'agriculture » devra être plus encore une loi-cadre de « développement économique et social des régions rurales » ; elle devra être en connexion très étroite avec le plan d'aménagement du territoire.

Il résulte aussi de ces considérations que cette mise en valeur des régions sous-développées exigera des investissements massifs et que par conséquent toutes les prodigalités d'une politique générale trop ambitieuse, tous les gaspillages du secteur public ou semi-public, constituent des obstacles à ce redressement.

Le paysan français est un déshérité, au niveau de vie injustement bas parce que depuis cinquante ans, rien de rationnel n'a été fait pour la modernisation des campagnes ; son fils risque de rester aussi pauvre parce que l'économie manque d'argent pour faire de lui, dans son canton, un travailleur industriel, à salaire élevé, occupé dans une usine de haute productivité, bien équipée ; et cet argent qui serait nécessaire pour créer les investissements correspondants, on en manque parce qu'un Etat mégalomane, prodigue et faible est surchargé d'ambitions, de faiblesses et d'abus.

## CHAPITRE III

### LES PRIX ET LES SALAIRES

Ces deux données économiques ont pris dans les préoccupations gouvernementales du dernier trimestre une importance telle qu'il a paru opportun à votre Rapporteur Général de les étudier de front : il analysera tout d'abord les documents statistiques les plus récents ; il tentera ensuite d'apprécier les politiques suivies en la matière.

## I. — Les statistiques.

### A. — EVOLUTION DES PRIX.

#### 1° Les prix de gros.

Le tableau n° 1 donne la variation de l'indice des prix de gros depuis 1953 (1) et permet d'apprécier l'ampleur des hausses survenues au cours des derniers mois.

TABLEAU N° 1. — Indice des prix de gros.  
(Base 100 en 1949.)

ANNEES	INDICE général.	PRODUITS alimentaires.	COMBUSTIBLES et énergie.	PRODUITS industriels.
1953 (1).....	138,3	125,3	138,5	149,8
1954 .....	135,9	124,6	138,8	145,1
1955 .....	137,7	122,6	139,5	145,9
1956 (pour l'année entière) .....	141,6	129,3	144,3	151,6
Dont:				
Novembre .....	143,1	129	147,5	154,1
Décembre .....	144,5	130	151,3	154,7
1957:				
Janvier .....	144,9	130,3	152,4	155,3
Février .....	144,4	128,2	154,1	155,5
Mars .....	143,6	125,7	154,1	156,1
Avril .....	143,8	126,4	150,4	157,1
Mai .....	146,2	130,6	154,8	157,2
Juin .....	146,1	128,8	160,8	156,6
Juillet .....	147,5	131,6	161,2	157,2
Août .....	149,6	134,5	161,5	159
Septembre .....	150,2	135,7	162,1	159,1
Octobre .....	154,9	142,8	167	161,5
Novembre .....	160,8	151,3	174	164,9

(1). L'année 1953 a été choisie comme référence parce qu'elle marque la fin de la flambée des prix consécutive au conflit en Corée.

Ainsi, de novembre 1956 à novembre 1957, la hausse de l'indice général a été de 12,3 p. 100 et ce chiffre est d'autant plus alarmant que la remise en ordre des prix n'est pas terminée. A l'intérieur de l'indice général, le prix des produits alimentaires a subi une augmentation de 17,2 p. 100, celui des combustibles et de l'énergie une augmentation de 17,9 p. 100, celui des produits industriels une augmentation de 7 p. 100.

Depuis le début de l'année, la hausse a été de 41 p. 100; au cours des seuls derniers trois mois, de 7 p. 100. D'où un autre sujet d'inquiétude: *il ne s'agit pas d'une augmentation régulière, mais d'une augmentation accélérée.*

Elle est imputable aux pressions qui sont exercées sur les coûts et les prix, essentiellement les hausses qui ont affecté les matières premières sur les marchés mondiaux, les mauvaises récoltes, les hausses des salaires et les mesures fiscales.

a) L'indice des prix des matières importées a évolué comme suit :

TABLEAU N° 2. — **Indice des prix des matières premières importées.**  
(Base 100 en 1949.)

1953	1954	1955	1956	1957 (Dix premiers mois)
212	153	141,5	142,5	150,2

Le dernier indice connu, celui d'octobre, 155,5, est en progression de près de 7 p. 100 sur l'indice correspondant de l'année précédente. A cette date, l'opération 20 p. 100 n'avait pas été étendue aux matières premières (1). En admettant que l'indice n'ait pas varié en novembre, la dévaluation l'aura porté à 186,6. Sont en même temps touchés les produits semi-finis et les biens d'équipement.

Parmi les matières premières, il convient de noter que les hausses les plus sensibles concernent le charbon et l'acier. Les prix de ces produits essentiels, pourtant fournis en grande partie par le territoire national échappent au contrôle du Gouverne-

(1) Arrêté du 26 octobre 1957.

ment du fait de notre adhésion à la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Deux augmentations sont intervenues au cours de l'année: en juin-juillet, 4,7 p. 100 pour l'acier, 8 p. 100 pour le charbon; en novembre, 3 à 12 p. 100 pour l'acier, 4,3 p. 100 pour le charbon;

b) Des conditions météorologiques défavorables ont notablement réduit l'offre de certaines productions agricoles, comme le vin, les fruits, les légumes; il est possible, en outre, que la consommation de viande ait été trop forte au cours de ces dernières années et qu'à l'heure actuelle le cheptel soit insuffisant pour faire face à une demande d'ailleurs croissante;

c) Les salaires ont continué leur progression, chiffrée à 4,3 à 2 p. 100 par trimestre;

d) Au cours de cette période, enfin, diverses mesures fiscales sont venues peser sur les coûts: majoration des taxes applicables aux produits pétroliers, majoration de 3,3 points du taux de la T. V. A. sur l'appareillage électrique et électronique notamment (loi du 26 juin 1957).

## 2° *Les prix de détail.*

Si les indices des prix de gros représentent assez bien les tendances des marchés qu'ils concernent, peut-on en dire autant des indices des prix de détail?

Certainement pas de l'indice des 213 articles qui devait refléter les dépenses d'une famille ouvrière de quatre personnes vivant dans la région parisienne. D'une part, cet indice était entaché d'un vice de structure fondamental puisqu'il ne tenait pas compte du prix des légumes verts et des fruits, dont l'importance psychologique est souvent plus forte que les incidences financières. D'autre part, il avait été l'objet, au cours de l'année 1956, de manipulations (1) telles de la part du Gouvernement qu'il avait perdu non seulement toute signification, mais encore

---

(1) Rappelons que les manipulations en baisse ont été effectuées en 1956 sous forme de détaxations applicables aux produits de grande consommation (huiles, chocolat, pâtes alimentaires, sucre, farines, vinaigre, chicorée, vin) et de subventions (pain, gaz). — Inversement, des manipulations en hausse sont intervenues en 1957 par suite de l'abandon de la détaxation de 5 francs par litre de vin et de la suppression de la subvention accordée au gaz.

tout crédit. Il a disparu fin juillet 1957, mais nous ne pourrions pas ne pas l'utiliser dans le présent travail tant que les services de l'I. N. S. E. E. n'auront pas transposé dans le passé (1) les résultats qui auraient été obtenus par l'application des deux nouveaux indices dont il convient de dire quelques mots.

*L'indice des 179 articles*, sur lequel est désormais indexé le salaire minimum interprofessionnel garanti (2), a été défini par le décret du 17 septembre 1957. Il doit retracer l'évolution des dépenses d'un manoeuvre célibataire de la région parisienne: déjà il fait preuve d'une insuffisance certaine en négligeant délibérément les articles qui concernent le sexe féminin et les enfants. En outre, s'il comprend les fruits et les légumes — ceux-ci faisant l'objet d'un « panier » variant au cours de l'année en fonction des productions agricoles — le prix retenu est égal à la moyenne des prix enregistrés au cours du mois considéré et des onze mois qui le précèdent.

Sa base a été fixée à 100 en juillet 1957. L'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti est en outre subordonnée à une hausse de cet indice supérieure ou égale à 2 p. 100 au cours de deux mois consécutifs.

*L'indice des 250 articles* doit mesurer les variations de prix de l'ensemble des produits ou services achetés « par les ménages de toutes tailles habitant l'agglomération parisienne et dont le chef est ouvrier ou employé ». Cette définition — un peu vague — ainsi que la décomposition de l'indice, ont été publiées dans un bulletin hebdomadaire de statistique par l'I. N. S. E. E. : l'indice n'a donc pas bénéficié de la consécration d'un texte officiel. Il est rattaché à l'indice des 213 articles par un coefficient de raccordement afin d'éviter l'interruption des contrats de droit public ou de droit privé comportant des clauses de révision de prix. La base 100 a été établie à partir de la moyenne des prix de détail relevés durant la période du 30 juin 1956 au 1<sup>er</sup> juillet 1957.

C'est à partir de ces différents indices que nous allons tenter d'apprécier dans les tableaux suivants l'ampleur des hausses survenues dans le domaine des prix de détail.

---

(1) Une partie de cette recherche a déjà été effectuée, mais elle ne remonte qu'à juin 1956.

(2) Outre le S. M. I. G., les loyers et les prestations familiales étaient indexés sur l'indice des 213 articles.

TABLEAU N° 3. — **Indice des prix de détail** (213 articles).

(Base 100 en 1949.)

ANNEES	INDICE général	DENREES alimen- taires.	CHAUFFAGE et éclairage.	PRODUITS manu- facturés.	SERVICES
1953.....	143,7	137,4	171,8	126,5	184
1954.....	143,3	135	171,8	126,3	190
1955.....	144,9	135,9	170,2	126,5	198
1956.....	147,7	138,2	164,5	128,5	205
1957:					
Janvier.....	148,5	138,7	163,4	130,4	205
Février.....	148,9	138,8	163,4	131,4	206
Mars.....	147,3	135,6	163,4	132,5	206
Avril.....	147,1	134,6	168,9	133,1	206
Mai.....	148	136,1	168,1	133,5	206
Juin.....	149	137,2	170,5	134,2	207
Juillet.....	150	137,7	176,2	134,5	210
Pour les sept premiers mois...	148,4	137	167,7	132,8	206,5

Le faible pourcentage de hausse constaté à partir de ce tableau montre bien le peu de crédit qu'il convient d'attacher à l'indice des 213 articles. Par ailleurs, il a été abandonné dès la fin de juillet. Aussi convient-il de compléter les indications qu'il fournit par l'analyse de l'évolution des deux nouveaux indices.

TABLEAU N° 4. — **Indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne**

(250 articles).

(Base 100 pour la période du 30 juin 1956 au 1<sup>er</sup> juillet 1957.)

MOIS	INDICE général.	ALIMENTS et boissons.	PRODUITS manufacturés.	SERVICES
1957				
Août.....	103,4	103,1	103	103,3
Septembre.....	104,7	105	103,8	103,7
Octobre.....	106,3	107,3	104,5	105
Novembre.....	108,8	111,2	104,7	105,2

Il ressort de ce tableau qu'en cinq mois l'indice a subi une hausse de 8,8 p. 100, imputable en majeure partie à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et notamment des fruits et légumes, de la viande et du vin: de novembre 1936 à novembre 1937, la hausse a été de 47,4 p. 100 sur les prix des fruits et légumes aux Halles de Paris, de 37 p. 100 sur le prix du bœuf sur pied à la Villette (2<sup>e</sup> qualité), de 33,8 p. 100 sur le prix du litre de vin au détail.

Au cours des prochains mois, l'opération « vérité des prix » jointe à la majoration de la T. V. A. va se traduire par des hausses sur le poste « produits manufacturés » et sur le poste « services » (hausse des prix des transports).

La progression de l'indice des 179 articles a été moins sensible que celle du précédent, sa structure étant différente:

TABLEAU N° 5. — **Indice des 179 articles.**

(Base 100 en juillet 1937.)

AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
101	101,96	103,22	105,44

Le seuil de 2 p. 100 au delà duquel se déclenche le mécanisme de l'échelle mobile, modifié par la loi du 26 juin dernier, a été franchi au cours de deux mois consécutifs: c'est dire que, le 1<sup>er</sup> janvier, le salaire minimum interprofessionnel garanti sera relevé pour la seconde fois en un peu moins de cinq mois. Il est vraisemblable qu'il l'aurait été à la même date dans l'hypothèse où l'on aurait conservé le mécanisme de la loi du 18 juillet 1932. les hausses suivant en effet un rythme accéléré.

La remise en ordre des prix à laquelle se livre le Gouvernement se traduirait sur l'indice par une majoration de plus de 2 points. Dans ces conditions, on peut légitimement s'attendre à un nouveau relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti au cours du premier trimestre de l'an prochain.

Rappelons que depuis la loi du 18 juillet 1952, le salaire minimum interprofessionnel garanti de la région parisienne, fixé à l'époque à 400 francs de l'heure, a bénéficié de quatre majorations: trois majorations indirectes par l'adjonction d'une prime justifiée par les progrès de la productivité; de 13 francs en février 1954, cette prime a été portée à 21 francs 30 en octobre 1954 et à 26 francs en avril 1955; elle n'intervenait pas dans l'indexation des loyers et des prestations familiales; une majoration directe de 3,9 p. 100 par l'arrêté du 9 août 1956, qui, portant à la fois sur le salaire minimum interprofessionnel garanti proprement dit et les primes, a élevé le taux horaire à 133 francs.

Telle a été l'évolution des indices officiels. De leur côté, les diverses organisations syndicales étudient l'évolution du coût de la vie à travers des budgets typés dont il est intéressant de connaître les résultats.

TABLEAU N° 6. — Budgets types.

DESIGNATION	1 <sup>er</sup> janv.	1 <sup>er</sup> févr.	1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> avril	1 <sup>er</sup> mai	1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> août	1 <sup>er</sup> sept.	1 <sup>er</sup> oct.	1 <sup>er</sup> nov.
	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.	1957.
Budget type d'un célibataire:											
C. G. T. - F. O. (en francs).	28.455	28.737	28.534	28.602	29.042	29.479	29.667	30.020	31.296	31.689	32.283
C. F. T. C. (indice base 100 en 1949).....	169,2	170,4	171,4	170,4	173,8	175,2	176,4	178,2	176,6	180,6	187,2
Budget type d'une famille de quatre personnes:											
U. N. A. F. (en francs)....	71.127	71.411	70.144	69.292	72.159	74.901	76.404	75.501	»	78.557	79.034
Budget type d'un célibataire établi par l'institut d'observation économique:											
Manœuvre (en francs)....	27.661	27.567	27.445	27.832	28.238	29.034	28.739	28.931	28.963	29.349	30.054
Spécialisé (en francs)....	42.876	42.909	42.800	43.167	43.599	44.326	44.285	44.644	45.077	45.590	46.425
C. G. T. (manœuvre).....	28.733	»	»	»	29.212	»	29.780	»	30.218	30.518	31.193

La hausse qu'ils enregistrent depuis le début de l'année est en moyenne de 11 %, largement supérieure à celle qu'aurait enregistrée l'indice des 213 articles (6 %), mais pas tellement éloignée des résultats donnés par l'indice des 250 articles (9,9 %).

Or, pendant la même période, l'indice du taux moyen des salaires a été majoré de 7,2 % : les hausses des salaires n'arrivent plus à absorber les hausses des prix. C'est cette distorsion qu'il convient maintenant d'étudier.

### B. — EVOLUTION DES SALAIRES

Le tableau ci-après a été établi d'après les résultats des enquêtes trimestrielles effectuées par le Ministère du Travail. Les derniers chiffres connus remontent au 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

TABLEAU N° 7. — Statistiques sur le travail et les salaires.

D A T E S	DUREE hebdomadaire du travail.	NIVEAU des effectifs. (Base 100 en 1954.)	NIVEAU de l'activité. (Base 100 en 1954.)	INDICE des salaires horaires. (Base 100 en janvier 1946.)
1 <sup>er</sup> octobre 1954.....	45,4	100,7	101,1	522
1 <sup>er</sup> octobre 1955.....	45,5	101,7	102,3	574
1 <sup>er</sup> octobre 1956.....	46	103	104,8	620
1 <sup>er</sup> janvier 1957.....	45,8	103,2	104,5	629
1 <sup>er</sup> avril 1957.....	45,9	104,1	105,7	639
1 <sup>er</sup> juillet 1957.....	46,1	105,5	107,6	657
1 <sup>er</sup> octobre 1957.....	46,1	106,2	108,4	675

1° Ce tableau appelle les commentaires suivants :

Le niveau de l'activité s'est accru de 3,3 % du 1<sup>er</sup> octobre 1956 au 1<sup>er</sup> octobre 1957. La durée hebdomadaire du travail ayant peu varié entre ces deux dates, *l'accroissement de l'activité résulte essentiellement de l'accroissement des effectifs.*

Le plein emploi de la main-d'œuvre est atteint depuis quelque temps. En novembre, le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 47.800, celui des demandes d'emploi non satisfaites de 76.000, et celui des chômeurs secourus de 19.450. Ce dernier

chiffre en particulier est remarquable. La France occupe en ce domaine une situation privilégiée dans le monde occidental puisque l'on compte environ 274.000 chômeurs en Grande-Bretagne, 390.000 en Allemagne occidentale, 1.800.000 en Italie et 3 millions aux Etats-Unis (en juillet, derniers chiffres connus).

Toutefois, il convient de faire observer que le nombre des chômeurs secourus n'était que de 16.000 en juillet. Faut-il voir dans cette évolution l'amorce d'une récession économique ? Rapprochée du fléchissement constaté en octobre dans le rythme de l'expansion industrielle (5,5 % au lieu de 10 %), cette évolution peut donner lieu à une telle interprétation ;

2° Pendant la même période, l'indice de la production ayant augmenté d'environ 10 % alors que le niveau de l'activité s'accroissait d'un peu plus de 3 %, il faut en déduire que la productivité fait en France de remarquables progrès ;

3° Le haut niveau de l'emploi est pour les salariés une position de force qu'ils ne manquent pas d'exploiter pour obtenir des augmentations de rémunérations. Les entrepreneurs se font bien souvent une concurrence plus ou moins loyale sur le marché de la main-d'œuvre. Par ailleurs, les revendications sociales ont pris un tour plus violent qu'au cours de l'année précédente, notamment avant la période des congés et à l'automne. Elles ont été particulièrement vives dans le secteur nationalisé (S. N. C. F., E. D. F., banques), dans la métallurgie nantaise et dans la fonction publique (grèves des 19 novembre et 20 décembre).

La progression de l'indice général des salaires s'est faite au rythme suivant durant les trois dernières années :

10 % d'octobre 1954 à octobre 1955 ;

8,3 % d'octobre 1955 à octobre 1956 ;

8,8 % d'octobre 1956 à octobre 1957.

Dans cette dernière période, la progression n'a pas affecté également les différentes régions. L'écart entre les rémunérations des salariés de la région parisienne et celles des salariés de province continue à se creuser.

Elle n'a pas affecté également les différents secteurs. Se situent au-dessus de la moyenne les hausses des salaires de la métallurgie, des industries mécaniques, des commerces alimentaires, du bâtiment et des travaux publics. Au-dessous, les hausses

de salaires de l'industrie textile, de l'industrie alimentaire, de l'industrie chimique.

En revanche, on n'observe pas de distorsions marquées dans l'évolution du taux des salaires calculés à partir de la qualification professionnelle, si ce n'est une légère avance des salaires des ouvriers qualifiés;

4° Pour apprécier l'évolution du pouvoir d'achat des salariés, il suffit de mettre en regard les pourcentages de hausse qui ont affecté l'indice général des salaires et l'indice des prix de détail.

TABLEAU N° 8. — **Pouvoir d'achat des salariés.**

PÉRIODES	POURCENTAGES DE HAUSSE		
	de l'indice général des salaires.	de l'indice des 213 articles.	du pouvoir d'achat.
D'octobre 1954 à octobre 1955.....	10	2,2	6,7
D'octobre 1955 à octobre 1956.....	8,6	1,4	7,1
D'octobre 1956 à octobre 1957.....	8,8	7,1	1,6
De janvier à avril 1957.....	1,6	— 0,7	2
D'avril à juillet 1957.....	2,8	2,6	0,2
De juillet à octobre 1957.....	2,6	6,3 (1)	— 4,5

(1) De juillet à octobre, indice des 250 articles.

D'octobre 1956 à octobre 1957, le pouvoir d'achat ne s'est accru que de 1,6 % contre 7,1 % au cours des douze mois précédents. Encore ce chiffre est-il optimiste, étant donné que l'on se réfère, pour l'établir, à l'indice des 213 articles. Aussi est-il possible d'affirmer, sans risque d'erreur grave, qu'au cours de cette période la progression du pouvoir d'achat a été nulle sinon négative.

Elle apparaît d'ailleurs *fortement négative* au cours du troisième trimestre de 1957 et la détérioration n'aura fait que s'amplifier au cours du quatrième. Ainsi se trouvent expliquées les revendications ouvrières qui ont marqué la fin de l'année et se trouvent pronostiquées celles qui ne manqueront pas d'intervenir au début de 1958, l'opération « vérité des prix » devant avoir pour première conséquence d'accroître l'écart qui sépare l'évolution des salaires et l'évolution des prix.

## II. — A la recherche d'un nouvel équilibre des salaires et des prix.

Prix et salaires évoluent à l'intérieur de l'égalité suivante :

Revenus, dont masse salariale = (prix  $\times$  quantité des biens offerts, nationaux ou importés) + épargne.

Que l'un des éléments de cette égalité varie, les autres demeurant inchangés, et l'équilibre est rompu. Il ne se rétablira que par l'évolution d'un ou plusieurs des éléments qui n'avaient pas été affectés primitivement.

Le plus souvent, ce sont le volume des salaires et des profits et celui des biens offerts qui varient, l'équilibre étant modifié par le niveau des prix. Mais ce dernier peut également influencer sur les deux autres données dans le cas, par exemple, d'une augmentation (ou diminution) de la fiscalité indirecte, d'une dévaluation ou même des anticipations des vendeurs.

A partir de cette égalité, il est intéressant de suivre l'évolution des salaires et des prix depuis 1953.

*De 1953 à fin 1955, alors que le niveau des salaires s'élevait suivant un rythme régulier (1,5 à 2 % par trimestre), le niveau des prix est demeuré remarquablement stable. L'explication de ce phénomène est facile à donner :*

- l'offre s'est accrue parallèlement, du fait de la mise en route d'importants équipements réalisés au cours de la période précédente et du fait de progrès spectaculaires réalisés dans le domaine de la productivité;
- des baisses de produits agricoles consécutives à de bonnes récoltes ont corrigé les hausses légères qui ont affecté les produits industriels;
- la stabilité des prix a encouragé l'épargne, et même l'épargne salariale ainsi qu'en témoigne le gonflement régulier des dépôts en caisses d'épargne.

*Depuis 1956, cet équilibre s'est rompu pour les raisons suivantes :*

- la masse salariale a continué sa progression et le plein emploi de la main-d'œuvre ne saurait la ralentir;
- la production industrielle donne de plus en plus des signes d'essoufflement (voir supra page 13) parce que tous les facteurs de la production semblent être utilisés à plein : outre le plein emploi, il convient de signaler que le volume des investissements ne paraît pas suivre celui de la demande, les coûts croissent plus vite que les prix, la marge d'autofinancement des entreprises diminue. Par ailleurs, une partie de plus en plus importante de cette production est soustraite du marché au bénéfice du secteur militaire;
- deux mauvaises récoltes consécutives ont sensiblement réduit l'offre de produits agricoles;
- enfin, dans un climat pré-inflationniste, la propension à épargner a elle-même été atteinte.

Tel est le problème économique qui se pose depuis deux ans. Comment les Gouvernements de la législature ont-ils réagi en face de ce déséquilibre ? Dans quelle mesure leur action a-t-elle eu pour objet de rétablir l'égalité énoncée ci-dessus, et quelle a été l'efficacité de leur intervention ?

\*  
\* \*

1° Le premier Gouvernement a notamment fait porter son action dans deux directions :

a) *Sur la masse salariale, d'une part.* — A la vérité, tout gouvernement ne dispose que de moyens limités pour agir sur cette donnée : il peut, bien entendu, refuser ou retarder les augmentations des rémunérations du secteur nationalisé et celles des traitements publics ; mais, s'agissant des traitements, le Gouvernement de l'époque était lié par des engagements antérieurs qui avaient fixé les étapes d'une revalorisation. Quant aux rémunérations du secteur privé, elles appartiennent au domaine

contractuel, à l'exclusion toutefois du salaire minimum inter-professionnel garanti qui joue un rôle plus psychologique que mécanique dans les variations du niveau des salaires, mais un rôle non négligeable.

C'est précisément en retardant le plus possible le déclenchement de l'échelle mobile que le Gouvernement en cause a tenté — et réussi en partie — de contenir l'inflation salariale en pesant sur les prix des produits de grande consommation par le jeu de subventions nouvelles et par le jeu de détaxations.

b) *Sur l'offre, d'autre part.* — Par des importations massives de produits agricoles destinées à combler le déficit de la production nationale.

*Les causes de la pression inflationniste une fois déclenchées, une telle politique ne manquait peut-être pas d'une certaine logique au moment où il fallait atténuer la portée des conséquences; mais elle s'est finalement soldée par un échec, car le Gouvernement ne disposait pour intervenir que d'une marge étroite de manœuvre, insuffisante en tout cas pour attendre l'amélioration de certains éléments de l'égalité.*

Très tôt, les répercussions de cette politique se sont faites sentir, tant sur les finances intérieures que sur les finances extérieures. Subventions et détaxations ont accru de 70 milliards le montant du déficit budgétaire déjà affecté par l'alourdissement des dépenses publiques. Les importations de choc, jointes à la masse des importations exceptionnelles de produits pétroliers, ont eu tôt fait d'épuiser dangereusement la trésorerie en devises;

2° Il est beaucoup plus difficile de trouver un fil conducteur dans la politique économique du second Gouvernement. *Le fait que des décisions contradictoires aient été simultanément prises montre bien qu'il s'agissait alors d'une période de transition.*

Dans le même temps que le Ministre des Finances tentait d'agir en baisse sur le prix du blé — le prix de base passant de 3.450 à 3.350 francs — dans le même temps qu'il bloquait les prix industriels au niveau qu'ils avaient atteint le 31 juillet 1957 (arrêté du 27 août), d'autres mesures prises avaient des effets exactement inverses: majoration du taux de la T. V. A.; hausse des prix du charbon et de l'acier; fixation en hausse des prix d'objectifs de l'orge, de la betterave, des viandes de bœuf et de

porc et des œufs (1), opération 20 %. Il était en outre contraint d'accorder des hausses de salaires dans le secteur nationalisé (banques, E. D. F., S. N. C. F.) et de relever de 5,9 % le S. M. I. G. qui était porté à 133 francs par l'arrêté du 9 août 1957;

3° Le présent Gouvernement, en lançant l'opération « *vérité des prix* », compte résoudre le problème de l'équilibre selon des voies différentes de celles adoptées par le premier Gouvernement: pour lui, l'aspect économique doit primer l'aspect social. Il ne cherche plus à maintenir le niveau antérieur des prix, mais à définir un autre palier.

— En effet, étant donné qu'il n'est plus possible d'agir fortement sur l'offre au moyen d'importations, le Ministre des Finances estime qu'il convient de rétablir l'égalité de la page 50 par l'*acceptation de certaines hausses de prix*: nouvelles hausses des prix du charbon et de l'acier, nouvelle majoration du taux de la T. V. A., répercussion dans les prix de la hausse de 20 % consécutive à la dévaluation, suppression de certaines subventions et détaxations, augmentation des prix de certains services publics (tarifs de l'électricité, du gaz, de la S. N. C. F., de la R. A. T. P.), régularisation administrative de certaines hausses tolérées.

Les nouveaux prix étant fixés, ils seront alors soit soumis à un nouveau blocage, soit laissés en « liberté contrôlée » dans la mesure où les professionnels intéressés s'engageront à augmenter leurs exportations. Au stade de la distribution, les marges bénéficiaires demeureront bloquées en valeur absolue.

— Le Gouvernement compte également *freiner l'expansion salariale* par le biais suivant: il ne pourra y avoir désormais d'intégration de hausses des salaires sur les prix; ces hausses devront désormais être absorbées soit par une augmentation de la productivité, soit par imputation sur les bénéfices. Ainsi se trouve renforcé le pouvoir de résistance du patronat en face des revendications ouvrières.

Notons toutefois que l'action sur le volume des salaires semble contenir quelques failles du fait de l'augmentation de 5 % des allocations familiales, des récents accords de salaires à

---

(1) Il convient d'explicitier quelque peu la politique de fixation des prix agricoles, qui semble avoir recueilli l'adhésion des représentants du monde rural. Les décrets du 18 septembre et du 14 octobre 1957 ont fixé, en ce qui concerne les céréales, la viande et les œufs, des prix d'*objectifs* pour 1961 et des prix *indicatifs* pour 1958: ce faisant, le Gouvernement se propose d'orienter la production des principaux produits agricoles, compte tenu des besoins nationaux et de la participation au Marché commun. Ces prix sont, par ailleurs, indexés sur un certain nombre d'éléments: prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, prix de détail et salaires agricoles.

E. D. F. qui peuvent justifier des revendications d'autres secteurs, et de l'augmentation probable des traitements.

*En gros, il s'agit également d'une politique qui peut apparaître logique et cohérente, mais qui est établie sur une série de paris qui tous — ou presque tous — devraient se dénouer favorablement pour que l'on ait la certitude d'une action efficace.*

\*  
\* \*

Quels sont ces paris ?

— l'égalité précédemment posée doit être rétablie (est-ce sûr ?) et, au cas où elle ne le serait pas, le blocage doit être respecté. Or, il est douteux que l'Administration compétente, le Service des enquêtes économiques et des prix qui comptait quelque 9.500 agents en 1945 et n'en compte plus à l'heure actuelle qu'un peu moins de 1.300, soit suffisamment outillée pour veiller au respect de la réglementation;

— la pression des salariés doit se heurter aux résistances des entrepreneurs et à celle de l'Etat patron. Or, il est difficile de résister en état de plein emploi, à moins qu'une partie des effectifs militaires soit rendue au secteur de la production amenant en même temps une détente sur le marché de la main-d'œuvre et un accroissement du volume des biens offerts;

— l'expansion économique doit continuer sa progression si l'on veut accroître l'offre. Mais le pourra-t-elle s'il n'est plus possible d'importer un volume suffisant de matières premières, si les nouvelles charges fiscales imposées aux entreprises compromettent les investissements privés, si les économies budgétaires compromettent les investissements publics ?

— il est à souhaiter que les conditions météorologiques soient favorables à la production agricole pour provoquer une augmentation de l'offre et une baisse des prix. Mais il faut remarquer que l'indexation de certains produits agricoles introduit de nouveaux facteurs de rigidité dans l'économie;

— le progrès des exportations, aussi souhaitable qu'il soit, ne doit pas franchir un seuil au delà duquel il affaiblirait par trop l'offre intérieure.

En bref, il s'agit là de paris hasardeux. Leur échec nous engagerait dans ce processus dont nous pensions nous être débarrassés, le « cycle infernal » des salaires et des prix.

## CHAPITRE IV

### LA MONNAIE ET LE CREDIT

La hausse des prix et des salaires, la crise de trésorerie de l'Etat, les restrictions de crédit ; tels paraissent être les trois phénomènes qui ont dominé les marchés des opérations à court terme au cours de l'année qui s'achève.

Bien loin de partager ces troubles, le marché financier, qui assure les investissements à moyen terme et à long terme, a continué de faire preuve de dispositions favorables et l'épargne a témoigné d'une faveur suivie pour les investissements en valeurs mobilières émises par les sociétés.

#### I. — Le marché monétaire.

Le marché monétaire est essentiellement constitué par le crédit à court terme. En fait, du point de vue du marché à court terme, l'année 1957 s'inscrit dans le prolongement de 1956, mais il convient de préciser que les tendances au resserrement du crédit qui se manifestaient l'an dernier après s'être accentuées au cours des premiers mois se sont relâchées à partir de l'automne.

Le fait fondamental qui domine la période, et qui est à l'origine de toutes les difficultés, est le déficit de la balance des comptes qui, bien loin de se résorber, s'est encore accentué durant tout le premier semestre. Les règlements consécutifs aux importations massives auxquels nous avons procédé ont eu évidemment pour première conséquence d'épuiser nos réserves d'or et de devises ainsi que les crédits qui nous ont été consentis en monnaies étrangères, mais en outre ils se sont traduits par une ponction d'un montant équivalent sur les disponibilités du système bancaire. Les banques ont dû en effet acheter, pour le compte de leurs clients, les moyens de règlement nécessaires à la Banque de France, ce qui revient à les retirer de la circulation.

Ce processus a entraîné la résorption, ou, si l'on veut, la destruction de quelque 350 milliards de francs. Si l'on rapproche ce chiffre du montant des sommes déposées dans les banques qui était alors de l'ordre de 2.900 milliards, on mesure le resserrement qui en a résulté pour le marché monétaire. Et encore faut-il ajouter que ces prélèvements s'opéraient sur les liquidités du système bancaire nécessairement faible par rapport au montant de leurs engagements et qui constituent la base de tout l'édifice du crédit. Or comme cette hémorragie durait depuis déjà une année, elle avait déjà affaibli le potentiel des banques.

A cette première cause d'épuisement du marché monétaire s'en ajoutait une autre, à la fois plus habituelle et moins puissante, l'expansion des encaisses individuelles. Celle-ci aboutit d'ailleurs à un gonflement de la circulation fiduciaire laquelle se développe — il convient de le souligner — aux dépens des moyens dont disposent les établissements de crédit. Le montant des billets en circulation avait ainsi augmenté au cours du premier semestre d'environ 100 milliards.

Ainsi — et ceci ne saurait être trop souligné — des causes extérieures au marché monétaire et singulièrement puissantes raréfiaient la masse des capitaux dont disposaient les banques.

Or, bien loin de diminuer, les besoins manifestaient une tendance à s'accroître, car si les charges du Trésor étaient sensiblement les mêmes que l'année précédente, les entreprises commerciales et industrielles demandaient des crédits accrus sous l'influence conjuguée des progrès de la production, de la hausse des prix, de la tendance au stockage et d'un ensemble de comportements qui s'inspiraient d'un sentiment de méfiance à l'égard de la monnaie (tels le retard apporté au rapatriement des devises fournies par les exportations ou l'achat de devises en couverture d'opérations d'importations dans une proportion particulièrement forte).

Il se posait donc un problème d'approvisionnement du marché monétaire.

Pour le résoudre, l'institut d'émission avait le choix entre deux politiques :

— ou bien, ouvrir toutes grandes les vannes du réescompte, ce qui aurait rendu de l'aisance au marché monétaire ;

— ou bien, maintenir des barrages et même les renforcer en usant d'un moyen indirect pour renflouer le marché.

Cette option se serait posée en tout état de cause, elle était commandée par une conjoncture déterminée essentiellement par des facteurs qu'il ne dépendait à cette époque ni des pouvoirs publics, ni des autorités monétaires de modifier.

\*  
\* \*

C'est dans ce contexte et sur cette toile de fond que doivent être considérées les difficultés éprouvées par le Trésor.

Celui-ci est, en effet, étroitement tributaire de l'état du marché monétaire. Il en dépend d'abord par l'intermédiaire des banques qui emploient une partie de leurs disponibilités en bons du Trésor (1), il en dépend en tant que banque de dépôts, il en dépend enfin à travers ses correspondants (Caisse des dépôts et consignations, Caisse nationale de crédit agricole, S. N. C. F., etc.) qui lui confient leurs fonds libres s'ils ont une trésorerie à l'aise, qui les lui retirent en cas de besoin et qui, enfin, le concurrencent sur le marché monétaire lorsqu'ils ont épuisé leurs liquidités.

En raison de cette position centrale, le Trésor a subi directement l'espèce d'assèchement progressif du marché monétaire. Non seulement il a été privé de tout apport nouveau, mais les retraits auxquels ont procédé ses correspondants l'ont mis dans une situation critique. Ainsi s'explique que, bien que « l'impasse » ait été d'un montant presque identique à celui de l'an passé, une crise de trésorerie particulièrement virulente ait éclaté en juin.

\*  
\* \*

Par le jeu des mécanismes infiniment complexes qui relie entre eux tous les établissements de crédit, la crise du marché monétaire en est donc venue à se superposer avec la crise du Trésor.

---

(1) Cette observation ne vaut que pour les emplois qu'ils peuvent faire au delà de la fraction de 25 p. 100 qu'ils sont obligés de consacrer à des souscriptions de bons du Trésor.

Si la Banque de France avait décidé de ramener l'aisance sur le marché monétaire par la voie du réescompte et l'open-market, le Trésor n'aurait eu qu'à relever le taux d'intérêt dont sont assortis les bons qu'il émet, pour que les banques présentent à l'escompte leur papier commercial et mettent leurs disponibilités reconstituées à sa disposition. Rien n'était plus facile et il n'y aurait eu ni resserrement de crédits, ni crise de trésorerie.

Mais cette solution, parfaitement concevable d'un point de vue strictement technique, pouvait comporter, étant donné les circonstances, de sérieux dangers.

Elle revenait à faire une injection de crédit généralisée qui, à un moment où les prix accusaient une propension à la hausse et où les parités de change devenaient fragiles, risquait de précipiter tout ensemble la dépréciation et la dévaluation du franc.

C'est pourquoi la Banque de France s'est décidée à apporter au marché monétaire les disponibilités dont il avait besoin par l'intermédiaire du Trésor.

Les avances qui furent consenties à ce dernier et qui, bien entendu, devaient simplement transiter par ses caisses allaient procurer à l'ensemble du marché de plus en plus exsangue les ressources dont il avait besoin.

Mais cet apport risquait de rendre au système bancaire une élasticité et un dynamisme dangereux dans l'état d'insécurité où l'on se trouvait en matière de prix et de change et c'est pourquoi — paradoxalement en apparence — les restrictions de crédit ont été non seulement maintenues, mais renforcées du côté du réescompte pour compenser en quelque sorte l'insufflation faite par la voie du Trésor.

Telle a été la ligne directrice de la politique mise en œuvre. Il reste maintenant à en examiner les résultats.

Le resserrement du marché monétaire s'est constamment accentué jusqu'au moment où le Trésor n'a plus été en état d'assurer ses paiements. Mais les avances mises à sa disposition ne sont pas instantanément venues sur le marché monétaire, de sorte que c'est en juillet que la tension a été la plus forte. Elle s'est manifestée par une hausse du taux d'intérêt de l'argent au jour le jour et par le dépassement des plafonds d'escompte impartis aux banques dont beaucoup ont été obligées d'aller dans « l'enfer ».

Depuis lors, une série de circonstances ont rendu une certaine aisance au marché monétaire.

En premier lieu le déficit de la balance des comptes a sensiblement diminué réduisant d'autant les sorties de devises.

Simultanément à ce ralentissement de l'hémorragie, il y a eu la transfusion dans l'organisme monétaire des avances consenties au Trésor et que celui-ci a progressivement utilisées, ce qui s'est traduit depuis quatre mois par un apport de quelque 350 milliards.

Enfin, des reflux de billets se sont produits. Une première fois au mois d'août où, en prévision d'une grève des banques, les particuliers avaient conservé des encaisses plus importantes que d'habitude. Rassurés, ils ont restitué ces sommes au circuit bancaire.

La deuxième fois, aux mois d'octobre et de novembre, à la suite de rumeurs confuses et dénuées de tout fondement qui faisaient allusion à des mesures d'échanges de billets. Ces bruits absurdes ont eu un résultat des plus heureux pour l'aisance du marché monétaire : ils ont entraîné une contraction de la circulation fiduciaire d'une centaine de milliards, qui a renforcé d'autant les disponibilités des banques.

De tous ces facteurs, il résulte dans l'immédiat un certain desserrement du marché monétaire qui est attesté par l'abondance de l'argent au jour le jour et également par le fait que les banques sont, pour la plupart, sensiblement au-dessous du plafond qui leur est impartit pour leurs opérations d'escompte.

Cette situation a conduit la Banque de France à resserrer son contrôle en abaissant à nouveau de 15 p. 100 les plafonds, il y a quelques jours. A la suite des deux diminutions de 10 p. 100 décidées la première en juillet, la deuxième en août, le niveau global des escomptes se trouve ramené de plus de 600 milliards à environ 420 milliards.

À première vue, la réduction peut sembler considérable. Cependant elle ne s'élève finalement qu'à quelque 200 milliards, alors que les injections dues aux avances de la banque au Trésor s'élèvent à près du double.

\*  
\* \*

Le volume des disponibilités monétaires a poursuivi sa progression à un rythme sensiblement comparable à celui des années précédentes :

TABLEAU N° 1. — **Montant des disponibilités monétaires.**

	31 décembre 1954.	31 décembre 1955.	31 décembre 1956.	31 octobre 1957.
	(En milliards de francs.)			
Billets .....	2.551	2.853	3.114	3.203
Monnaies divisionnaires.	32	57	67	72
Fonds en dépôt.....	2.715	3.059	3.404	3.586
	5.298	5.969	6.585	6.951

Avec celles enregistrées les années précédentes, les augmentations se comparent de la manière suivante :

Année 1934..... + 640 milliards.  
Année 1935..... + 671 milliards.  
Année 1936..... + 646 milliards.

Un phénomène mérite de retenir l'attention, c'est le ralentissement de l'augmentation des billets.

Le 31 décembre 1936, la circulation fiduciaire atteignait 3.114 milliards; au bilan du 12 décembre, qui est le dernier publié, elle figurait pour 3.119 milliards. Ainsi, en onze mois et demi, elle a progressé de 5 milliards.

Or, pour la période correspondante des trois années précédentes, la progression avait été la suivante, en milliards de francs :

1954		1955		1956	
1 <sup>er</sup> janvier.....	2.310	1 <sup>er</sup> janvier.....	2.551	1 <sup>er</sup> janvier.....	2.853
16 décembre.....	2.430	15 décembre.....	2.711	13 décembre.....	2.955
	+ 120		+ 160		+ 102

Cette évolution illustre un fait bien connu. La circulation augmente en période de stabilité monétaire, elle tend à diminuer dès que l'inquiétude renaît. En 1954 et 1955, les prix rigoureusement stables inclinent les gens à conserver des liquidités; en 1956, les prix sont ébranlés, aussitôt les encaisses ont tendance à diminuer; en 1957, la hausse s'accroît, les disponibilités se contractent.

En effet, il importe de tenir compte de la variation du pouvoir d'achat de la monnaie pour apprécier exactement la consistance des encaisses. Si l'on considère que les prix ont monté de 3 p. 100 l'an dernier et de 8 p. 100 cette année, le pouvoir d'achat de la masse monétaire en circulation a diminué de quelque 130 milliards en 1956 et de 230 milliards en 1957, de sorte que, compte tenu de ce correctif, la circulation monétaire a accusé les variations suivantes :

TABLEAU N° 2. — **Pouvoir d'achat de la monnaie.**

ANNÉES	POUVOIR D'ACHAT de la monnaie.	AUGMENTATION de la circulation (en milliards).	VARIATION du pouvoir d'achat de la circulation (en milliards).
1954.....	—	+ 120	+ 120
1955.....	—	+ 160	+ 160
1956.....	— 5 p. 100	+ 102	+ 50
1957.....	— 8 p. 100	+ 5	— 245

Ainsi, contrairement à l'opinion commune qui a tendance à s'inquiéter en voyant s'enfler la circulation fiduciaire, l'expansion du volume des billets en période de stabilité des prix est un indice favorable, puisqu'elle témoigne de la confiance du public dans la monnaie.

Le mouvement de fuite qui s'esquisse actuellement ne saurait être trop souligné. Il traduit un sentiment d'inquiétude

dont il convient de tenir compte pour apprécier les mesures de sauvegarde prises par les autorités monétaires.

Le fait que les techniciens les plus réputés s'opposent à propos de la politique de restriction de crédit actuellement mise en œuvre est de nature à incliner à la prudence dans le jugement qu'il convient de prononcer en la matière.

Comme il ne saurait être question ici d'engager des polémiques, on se bornera à indiquer brièvement les avantages et les inconvénients des mesures adoptées.

Les deux reproches les plus fréquemment formulés consistent à invoquer les difficultés éprouvées par les entreprises pour se procurer les crédits nécessaires à leur activité et à dénoncer les restrictions comme la cause essentielle de la situation critique du Trésor. Les adversaires de cette politique font valoir que le remède a, en réalité, empiré le mal, d'une part, en freinant l'activité économique, d'autre part, en augmentant le sentiment d'inquiétude à l'égard de l'avenir de la monnaie.

Il n'est pas contestable, en effet, que beaucoup d'entreprises souffrent des réductions de crédit qui leur sont imposées et des taux d'intérêt élevés qui leur sont demandés. Il est également manifeste que le resserrement du marché monétaire a été gravement préjudiciable pour le Trésor et a contribué à assécher ses caisses.

Fallaient-il donc adopter la politique inverse et que l'Institut d'émission, par le réescompte et l'open-market, restitue au marché les pertes que lui faisait subir le déficit de notre balance des comptes ?

Les dangers d'une pareille tactique sont tout aussi évidents. A un moment où les prix se mettaient en mouvement, c'eût été favoriser les spéculations et peut-être précipiter la hausse.

Par ailleurs, le renchérissement des taux d'intérêt décidé par toutes les banques d'émission étrangères se serait imposé en tout état de cause, car nous ne pouvions faire cavaliers seuls.

Dès lors, le Trésor, pour se procurer les capitaux dont il avait besoin, aurait dû relever sensiblement les taux d'intérêt dont sont assortis ses bons et, étant donné le volume de ses émissions, il en aurait coûté au moins 20 milliards supplémentaires au budget.

Enfin, convenait-il de laisser se poursuivre une politique de facilité qui nous avait amenés déjà si près de l'abîme ? Certes.

la révélation de la situation critique du Trésor a provoqué l'émoi et accru les craintes dans l'avenir de la monnaie, mais n'est-ce pas à cette prise de conscience que l'on doit, encore qu'il soit bien insuffisant et peut-être mal appliqué, l'effort entrepris depuis six mois pour arrêter la débâcle des finances publiques ?

Le procès demeure ouvert.

Cependant le tableau ci-dessous, qui donne la contre-partie des disponibilités monétaires, permet de constater l'accroissement des concours apportés tant au Trésor qu'à l'économie, en dépit de la réduction des avoirs en or et en devises.

TABLEAU N° 3. — **Contreparties des disponibilités monétaires.**

DESIGNATION	31 DECEMBRE 1956	31 OCTOBRE 1957
	(En milliards de francs.)	
1° Or et devises :		
Prêt d'or au Fonds de stabilisation des changes ..	»	100
Or .....	301	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'U. E. P.....	49	12
Avances au Fonds de stabilisation des changes ..	51	»
<b>Total .....</b>	<b>401</b>	<b>313</b>
2° Créances sur le Trésor public :		
Bons négociables.....	4	4
Avances provisoires et prêts sans intérêt.....	629	1.001
Comptes courants postaux.....	32	47
Escompte de traites fiscales.....	110	148
Monnaies divisionnaires à la Banque de France...	14	12
Portefeuille d'effets publics :		
De la Banque de France.....	242	254
Des banques.....	660	696
Dépôts aux comptes chèques postaux.....	597	652
Dépôts des particuliers au Trésor.....	59	60
Monnaies divisionnaires en circulation.....	67	72
<b>Total .....</b>	<b>2.414</b>	<b>2.946</b>
3° Crédits à l'économie :		
Portefeuille commercial :		
De la Banque de France.....	1.837	1.903
Des banques.....	2.187	2.456
<b>Total .....</b>	<b>4.024</b>	<b>4.359</b>
<b>Total des rubriques 1°, 2° et 3°.....</b>	<b>6.839</b>	<b>7.618</b>
A déduire :		
Excédent des éléments passifs sur les éléments actifs .....	— 254	— 667
(dont dépôts à terme).....	(232)	(339)
<b>Total des contreparties des disponibilités monétaires .....</b>	<b>6.585</b>	<b>6.951</b>

Mais c'est là une vue d'ensemble. Il est bien évident que les banques ayant des possibilités réduites donnent tout naturellement la priorité à leurs meilleurs clients qui sont inévitablement les plus gros et aux entreprises qui offrent le plus de garanties et qui ne sont pas nécessairement les plus dynamiques, ni les plus utiles. Les restrictions pèsent donc sur les plus modestes et les plus fragiles, qui les unes et les autres sont les plus vulnérables.

Ce n'est donc pas sans appréhension que l'on voit encore renforcé le plafonnement. A rapprocher sans cesse davantage le frein de la roue, on risque d'accentuer le ralentissement du véhicule, lequel, en l'espèce, est l'économie française.

## II. — Le marché financier.

L'épargne n'a pas semblé découragée par les nouvelles menaces qui pèsent sur la monnaie et l'offre des capitaux est restée relativement abondante.

Cependant elle s'est détournée des titres à revenu fixe et des formes purement monétaires pour réserver ses faveurs aux valeurs indexées et aux valeurs à revenu variable.

L'évolution du marché peut être caractérisée par les trois remarques suivantes :

- un ralentissement des dépôts dans les caisses d'épargne;
- le rythme satisfaisant des émissions;
- la hausse des valeurs mobilières.

Les opérations de l'ensemble des caisses d'épargne se sont soldées par un excédent sensiblement inférieur à celui de l'an dernier.

Les résultats des dix premiers mois de l'année se comparent de la manière suivante :

TABLEAU N° 4. — **Caisses d'épargne.**

DESIGNATION	1956	1957
	(En milliards de francs.)	
Caisses d'épargne ordinaires.....	106,4	71,6
Caisse nationale d'épargne.....	63,4	40,6
	169,5	112,2

Les excédents de cette année représentent les deux tiers de ceux de l'an dernier.

Les derniers résultats connus, qui se rapportent au mois d'octobre, sont particulièrement décevants. Les opérations se soldent, en effet, par un excédent de dépôts de 100 millions pour les Caisses d'épargne ordinaires et un excédent de retraits de 800 millions pour la Caisse nationale d'épargne.

En revanche, les émissions ont atteint un niveau satisfaisant. Sans doute leur montant est-il sensiblement inférieur à celui de l'an passé, mais la cause en est due à l'absence de tout grand emprunt d'Etat, alors que l'an dernier l'emprunt national pour l'Algérie avait mobilisé toute l'épargne disponible.

Par contre, cette réserve observée par l'Etat a permis aux sociétés privées de bénéficier plus largement des ressources de l'épargne. Aussi bien, les résultats obtenus au cours des neuf premiers mois illustrent-ils cette observation.

TABLEAU N° 5. — **Montant des souscriptions en argent frais.**

(Pour les neuf premiers mois.)

DESIGNATION	1956	1957
	(En milliards de francs.)	
Sociétés privées :		
Actions .....	87,7	175,7
Obligations .....	151,0	193,6
Collectivités locales.....	»	»
Emprunts du Trésor.....	423,4	408,4
Total.....	661,8	477,7

Si, au total, les émissions de cette année ne représentent que 72 % environ des émissions de l'an dernier, en revanche le secteur de la production a été beaucoup plus largement irrigué puisqu'il a reçu 369,3 milliards au lieu de 238,7 milliards, soit 35 % de plus.

Nul doute qu'il y ait lieu de se féliciter de cette évolution et que le potentiel de production se ressentira de cet afflux bénéfique de capitaux frais.

Mais l'afflux a été assez localisé. En particulier, la recherche pétrolière a bénéficié de la part du lion puisque, sur les 175,7 milliards procurés par les émissions d'actions nouvelles, elle en a encaissé 52,4 milliards.

Cependant ces émissions ne semblent pas avoir épuisé le potentiel de l'épargne qui a continué à s'intéresser au marché des valeurs mobilières. Il en a résulté une nouvelle revalorisation du portefeuille français. La capitalisation des valeurs à revenu variable cotées au marché officiel de la Bourse de Paris a passé de 2.914 milliards au début de l'année à 4.143 milliards à la fin d'octobre.

Les valeurs métropolitaines sont les principales bénéficiaires de cette plus-value, puisqu'elles participent pour 1.025 milliards à cette augmentation de 1.229 milliards.

En résumé, la situation pouvait paraître jusqu'ici assez satisfaisante par suite de la présence d'une épargne abondante qui ne demandait qu'à s'investir. Mais la hausse des prix l'a amoindri en même temps qu'elle l'inquiète. Des capitaux importants ont pris dès à présent le chemin de l'étranger, provoquant une violente poussée sur le métal précieux.

Le temps n'est pas encore à la tempête, mais le baromètre descend.

## CHAPITRE V

### LES ECHANGES EXTERIEURS

Avec les échanges extérieurs, nous abordons un domaine où les considérations purement économiques rejoignent les grands intérêts nationaux. A travers les statistiques douanières, c'est l'approvisionnement du pays en matières premières, la capacité de nos industries et de notre agriculture à soutenir la concurrence étrangère, le volume de nos échanges avec l'Union Française, en un mot la puissance et le rythme de notre économie qui sont enregistrés. Et le solde déficitaire que laissent toutes ces transactions mesure, dans notre impécuniosité actuelle, le montant de l'aide étrangère qui nous est nécessaire pour pouvoir continuer à vivre sans bouleverser nos habitudes, cette aide qui pèse si lourdement sur l'orientation de notre destin. C'est dire que la Nation tout entière devrait avoir les yeux constamment fixés sur des chiffres si lourds de signification et que le redressement de notre balance commerciale apparaît comme le premier des objectifs à assigner aux efforts du Pays, si nous entendons ne pas vivre indéfiniment sous la menace d'une banqueroute nationale.

Les statistiques du commerce extérieur peuvent être examinées selon deux optiques différentes :

— d'un point de vue strictement économique et c'est alors l'ensemble des échanges avec toutes les autres régions du monde que l'on retient, ce qui permet d'apprécier le rendement de l'économie nationale en comparant ce qu'elle absorbe et ce qu'elle fournit ;

— d'un point de vue financier, et dans ce cas c'est la balance des paiements qui doit retenir l'attention. Ce sont moins les échanges de la France que ceux des territoires de la zone franc avec les autres zones monétaires qui doivent être considérés.

puisque c'est le solde général de ces échanges qui détermine l'évolution des réserves de change.

Comme les deux aspects du problème sont également intéressants à des titres divers, nous les examinerons successivement.

## I. — Les échanges commerciaux du territoire métropolitain avec l'extérieur.

D'une année à l'autre, les importations ont sensiblement progressé.

Alors qu'en 1956, la moyenne mensuelle de nos achats s'est élevée à 165 milliards, cette même moyenne ressort à 187 milliards pour les onze premiers mois de l'année en cours.

Ainsi les importations ont augmenté de 13,3 p. 100 en valeur de 1956 à 1957. Mais cette constatation générale doit être complétée d'une précision importante. Alors que le montant des importations avait suivi une course constamment ascendante en 1956, l'évolution a été exactement inverse en 1957 : du maximum de 209 milliards atteint en janvier, la valeur des importations a progressivement décliné jusqu'aux environs de 160 milliards, niveau atteint en septembre pour ne se relever que légèrement au cours des deux derniers mois.

En matière d'exportations, l'évolution a été également nette, mais moins uniforme. En 1956, la moyenne mensuelle s'est établie à 135 milliards ; cette année elle est passée à 152 milliards, ce qui correspond à une progression de 12,6 p. 100.

En ce qui concerne l'évolution en cours d'année, elle est assez comparable. Hormis les deux creux du mois d'août et du mois de septembre, le niveau a peu varié d'un mois à l'autre : en 1956, la valeur des importations a oscillé autour de 140 milliards, en 1957, il s'est établi aux environs de 150 milliards. Toutefois, les résultats du mois d'octobre — dernier mois connu — accusent une augmentation sensible, puisque les exportations ont atteint, pour ce mois, 169 milliards.

En résumé, le déficit économique de la France s'est sensiblement accru depuis l'an dernier par suite d'une forte augmentation des importations qui n'a pas été compensée par un développement comparable des exportations.

Mais, alors que le déséquilibre est allé en s'accroissant l'an dernier, il tend à se réduire cette année et le pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations s'est progressivement relevé pour atteindre 101 p. 100 en octobre, mais ce résultat ne doit pas faire illusion. Il est dû au régime des changes résultant de « l'opération 20 p. 100 » et que nous aurons l'occasion de voir de plus près en examinant les échanges avec les pays étrangers.

Le bilan de nos échanges par grandes catégories de produits permet de mesurer la détérioration de notre commerce extérieur et met également en lumière les faiblesses de notre structure économique.

TABLEAU N° 1. — Commerce extérieur par groupements d'utilisation.

(Pour les huit premiers mois.)

PRODUITS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
	(En milliards de francs.)		
Produits alimentaires.....	324,6	166,9	— 157,7
Energie.....	307,9	67,8	— 240,1
Produits bruts.....	448,5	110,6	— 337,9
Produits manufacturés.....	453,5	855,9	+ 402,4
Totaux.....	1.534,5	1.201,2	— 333,3

Les conclusions sont faciles à tirer :

— le déficit alimentaire témoigne autant de nos défauts d'organisation que de conditions atmosphériques défavorables ;

— le déficit énergétique est accablant ; il est dû pour la moitié aux produits pétroliers et pour un tiers au charbon ;

— le déficit des matières premières fait ressortir une proportion de 1 à 4 entre les exportations et les importations ;

— enfin le compartiment des produits fabriqués, le seul qui dégage un excédent, enregistre des importations massives de produits finis, alors que la principale catégorie de nos exportations est constituée par des demi-produits.

La répartition de nos achats et de nos ventes par Pays traduit sur le plan géographique ces constatations.

TABLEAU N° 2. — Principaux clients et fournisseurs.

(Pour les dix premiers mois de l'année.)

PAYS OU TERRITOIRES	ACHATS	VENTES	SOLDE
	(En milliards de francs.)		
Etats-Unis .....	263	73,9	— 189,1
Allemagne .....	207,1	158,8	— 48,3
Pays arabes.....	108	3,9	— 104,1
Union économique belgo-luxembourgeoise..	95,1	114,6	+ 19,5
Grande-Bretagne .....	84,2	82,4	— 1,8
Australie .....	64,4	5,2	— 59,2
Italie .....	48,3	60,7	+ 12,4
Pays-Bas .....	47	42,5	— 4,5
Suisse .....	37,9	83,6	+ 45,7
Algérie .....	122,1	239,1	+ 117
Afrique occidentale française.....	91,8	73,3	— 18,5
Maroc .....	65,8	55,9	— 9,9

Ces quelques chiffres conduisent aux quatre observations suivantes :

- un équilibre à peine maintenu avec nos voisins ;
- un déséquilibre massif dans nos échanges avec notre principal fournisseur ;
- des achats considérables et sans contrepartie chez les grands producteurs de matières premières ;
- l'apparition de soldes déficitaires avec les territoires de la zone franc, ce qui, en réduisant notre rôle économique, risque de relâcher les liens qui nous unissent avec eux.

## II. — Les échanges avec l'étranger.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, ce sont seulement les transactions avec les pays étrangers qui présentent de l'importance au point de vue financier, puisqu'elles seules comportent des règlements en devises.

Mais, pour avoir une vue d'ensemble, il faudrait connaître tous les échanges de la zone franc. Malheureusement l'insuffisance des moyens et le retard avec lequel s'effectuent les centralisations enlèvent aux statistiques officielles une grande partie de leur intérêt et pour avoir des chiffres suffisamment récents nous allons être obligés de nous en tenir aux échanges de la France métropolitaine.

Les échanges commerciaux constituent la majeure partie de notre commerce extérieur, puisqu'ils constituent 78 p. 100 des importations et 65 p. 100 des exportations.

Traditionnellement déséquilibrés, ils ont atteint, au cours des premiers mois de l'année, un déficit qui avait été rarement atteint.

TABLEAU N° 3. — Commerce extérieur de la France métropolitaine avec les pays étrangers.

ANNEES	ETRANGER		
	Exportations.	Importations.	Balance.
	(En milliards de francs.)		
1953. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	448,5	574,4	— 125,9
2 <sup>e</sup> semestre.....	437,8	518,5	— 80,7
1954. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	473,5	577,4	— 103,9
2 <sup>e</sup> semestre.....	489,2	533,4	— 44,2
1955. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	564,3	623,7	— 59,4
2 <sup>e</sup> semestre.....	612,8	635,6	— 22,8
1956. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	547,1	723,5	— 176,4
2 <sup>e</sup> semestre.....	553,5	790,6	— 237,1
1957. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	606,6	928,5	— 321,9

Toutefois, un redressement sensible a pu être opéré à partir du mois de juillet grâce à la conjonction d'une reprise des exportations et surtout d'une réduction rigoureuse des importations.

Trois facteurs ont contribué à ce renversement de la tendance :

1° le rétablissement des contingentements en matière d'importations ;

2° la modification des cours du change ;

3° l'amélioration des termes de l'échange.

Les diverses mesures prises au printemps en vue de freiner les importations s'étant révélées insuffisantes, le Gouvernement a suspendu, le 18 juin, la libération des échanges en rétablissant la procédure des licences pour toutes les importations, exception faite des échanges portant sur les produits de la C. E. C. A.

Le risque grandissant d'une modification des parités de change avait déclenché une poussée spéculative contre le franc. Pour l'enrayer, le Gouvernement a institué le 10 août un nouveau régime qui équivalait à établir un double taux de change. Les anciennes parités étaient maintenues pour les importations des produits essentiels, cependant que de nouvelles parités, supérieures de 20 % aux anciennes, étaient appliquées aux exportations et aux importations de produits finis.

Enfin, une dernière cause a agi en faveur du redressement de notre balance commerciale: la baisse des cours de matières premières qui ont fléchi d'environ 20 % depuis le début de l'année sur le marché mondial. Il en est résulté une amélioration des *termes de l'échange*, c'est-à-dire du rapport existant entre l'indice des valeurs à l'exportation et l'indice des valeurs à l'importation.

TABLEAU N° 4. — Termes de l'échange (a).  
(Base 100 en 1949.)

1955 .....	84
1956 .....	88
1957. — 1 <sup>er</sup> trimestre.....	94
2 <sup>e</sup> trimestre.....	95
3 <sup>e</sup> trimestre.....	98

(a) Rapport entre l'indice des valeurs à l'exportation et l'indice des valeurs à l'importation.

Sous l'effet de ces diverses causes, le déficit, qui était devenu littéralement insupportable, s'est progressivement résorbé.

TABLEAU N° 5. — Commerce extérieur avec les pays étrangers (or industriel exclu).  
(Moyennes mensuelles.)

	1956		1957				
	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	Septemb.	Octobre.
	(En milliards de francs.)						
Importations ..	121,4	136,1	155,6	150	130,3	121,8	122
Exportations .	83,6	94,9	100	98,6	90,5	91,3	108,8
Déficit ...	— 37,8	— 41,2	— 55,6	— 51,4	— 39,8	— 30,5	— 13,2

Le redressement de la balance apparaît donc incontestable, mais trois réserves sérieuses n'en doivent pas moins être formulées :

1° *l'amélioration est plus apparente que réelle.* Les résultats enregistrés en octobre bénéficient à la fois de la reprise saisonnière des exportations et du fait — encore plus accidentel — que les importations de matières essentielles (lesquelles représentent environ 60 % du total) ont été évaluées sur la base des anciens taux de change, alors que par la suite elles seront décomptées sur des cours supérieurs de 20 %.

2° le bilan de l'année demeure catastrophique.

Pour être sensiblement réduit, le déficit actuel ne s'en ajoute pas moins à ceux qui l'ont précédé. Pour les dix premiers mois de l'année, il atteint la somme énorme de 454,5 milliards qui se répartit entre les diverses zones monétaires de la manière suivante :

TABLEAU N° 6. — Répartition par zones monétaires.

	ZONE DOLLAR	ZONE STERLING	PAYS O. E. C. E.	AUTRES PAYS
	(En milliards de francs.)			
Importations.....	325,6	404,5	539,9	177,7
Exportations.....	119,8	156,8	558,4	158,2
Solde.....	— 205,8	— 247,7	+ 18,5	— 19,5

3° La réduction de nos importations risque d'entraîner une récession économique.

Notre pénurie d'énergie et de matières premières confère à nos importations un caractère absolument indispensable pour l'approvisionnement de la plupart de nos industries. Le pétrole, le charbon et les produits bruts constituent à parts sensiblement égales plus de la moitié de nos achats à l'étranger. En y ajoutant les demi-produits, le pourcentage dépasse 70 p. 100.

Si l'on remarque que les autres importations s'imposent plus ou moins à nous comme contre-partie de nos ventes, on voit combien il est difficile de réduire nos importations sans mettre en danger nos activités industrielles.

Heureusement, deux circonstances ont permis jusqu'ici cette réduction sans qu'il en résulte trop de dommages. C'est, d'une part, le redressement de notre production agricole qui nous a permis de diminuer de moitié nos achats de produits alimentaires. C'est, d'autre part, la baisse des matières premières qui a partiellement amorti la réduction de nos achats en évitant qu'il y ait parallélisme entre le fléchissement en valeur et le fléchissement en quantité.

Il semble néanmoins qu'on soit arrivé à l'extrême limite du possible et qu'en allant au delà on déclencherait un processus qui conduirait à un ralentissement désastreux de l'activité économique.

\*  
\* \*

En résumé, la situation du commerce extérieur demeure des plus préoccupantes. Elle traduit notre faiblesse économique et nos vices de structure.

Aussi longtemps qu'elle ne sera pas fondamentalement redressée, le Pays ne saurait être assuré de son destin.

## CHAPITRE VI

### LA BALANCE DES PAYEMENTS

Le déficit du commerce extérieur, dont le chapitre précédent a permis de mesurer l'ampleur, a entraîné une détérioration profonde de notre balance des paiements pendant le premier semestre de l'année en cours.

TABLEAU N° 1. — **Déficit commercial.**

(En millions de dollars.)

1956. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	276 millions de dollars.
2 <sup>e</sup> semestre.....	533 millions de dollars.
1957. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	760 millions de dollars.

Il est évident qu'en tout état de cause un pareil gouffre n'aurait pu être comblé par les autres éléments de la balance des paiements. Mais, de surcroît, divers facteurs ont joué pour que les recettes que nous assurent les autres opérations et qui dégagent habituellement un solde positif aient sensiblement diminué. C'est ainsi notamment que la dépréciation du franc par rapport aux parités officielles a bouleversé la balance du tourisme en favorisant les voyages des Français à l'étranger et en détournant du marché officiel les devises cédées par les touristes étrangers.

Par ailleurs, les dépenses effectuées en France par les gouvernements étrangers ont diminué, réduisant d'autant une source de devises qui avait constitué un appoint précieux les années précédentes.

L'ensemble de ces règlements s'est donc soldé par un déficit que l'on peut évaluer à une trentaine de millions de dollars.

Enfin, la balance des opérations en capital a été elle-même défavorable. Bien qu'il soit difficile d'avancer un chiffre, on peut considérer qu'elle a introduit un élément passif de quelque 30 millions de dollars.

Au total, par conséquent, la balance générale des paiements de la France métropolitaine a dégagé pour le seul premier semestre un déficit de 830 millions de dollars environ, soit 300 milliards de francs.

Encore convient-il d'ajouter que les Pays d'Outre-Mer ont eux-mêmes introduit un élément supplémentaire de déficit de quelques dizaines de millions de dollars.

Depuis le 30 juin, la situation s'est quelque peu améliorée, grâce, essentiellement, à la résorption du déficit commercial et aussi à l'opération 20 p. 100 qui a rétabli des parités de change plus conformes à la réalité économique.

Les soldes mensuels que nous avons enregistrés à l'U. E. P. et qui constituent une part très importante de notre balance des paiements rendent compte de cette évolution.

TABLEAU N° 2. — **Balance des paiements avec l'U. E. P.**

(Moyenne mensuelle.)

P E R I O D E S	EXCEDENT	DEFICIT
	(En millions de dollars.)	
1955. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	+ 13,3	»
2 <sup>e</sup> semestre.....	+ 6,9	»
1956. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	»	— 37,5
2 <sup>e</sup> semestre.....	»	— 75,5
1957. — 1 <sup>er</sup> semestre.....	»	— 91
Juillet.....	»	— 132,6
Août.....	»	— 47,6
Septembre.....	»	— 29,6
Octobre.....	»	— 38,8
Novembre.....	»	— 30,4

Pour faire face à ces énormes besoins, nous avons dû tout à la fois opérer des prélèvements sur nos maigres réserves et contracter des emprunts extérieurs.

TABLEAU N° 3. — **Consommation de devises depuis le début de l'année 1957.**

DESIGNATION	MONTANT INITIAL disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1957 ou montant emprunté depuis cette date jusqu'au 30 septembre 1957.	DISPONIBLE au 15 décembre 1957.
(En millions de dollars.)		
<i>1. Prélèvements sur nos avoirs.</i>		
Disponibilités du fonds de stabilisation des changes au 1 <sup>er</sup> janvier.....	285	0
Virement de 100 milliards de francs de la réserve de la Banque de France au Fonds de stabilisation (convention du 26 juin 1957)....	285	40
<i>2. Endettement à l'étranger.</i>		
Après de l'Union européenne des paiements...	166	0
Après du Fonds monétaire international.....	262,5	0
Après d'un groupe de banques américaines....	100	0
Totaux.....	1.088,5	40

Ainsi, en onze mois, nous avons consommé la somme énorme de plus d'un milliard de dollars, ce qui correspond à un déficit moyen de près de 100 millions de dollars par mois.

Pour mesurer à quel point la situation est critique, qu'il suffise d'indiquer que nos dernières réserves officielles, constituées par le reliquat bien mince du stock d'or de la Banque de France, ne représentent plus que quelque 600 millions de dollars, alors que nos dettes envers les seuls organismes internationaux atteignent un niveau supérieur, puisque nous devons 384,8 millions de dollars à l'Union Européenne des Paiements et 262,5 millions de dollars au Fonds monétaire international.

Ajoutons que nos disponibilités étant complètement épuisées et le rétablissement de notre balance commerciale étant rigoureusement impossible avant plusieurs années d'efforts métho-

diques, notre approvisionnement en produits énergétiques et en matières premières essentielles est subordonné aux concours extérieurs que nous sommes en train de solliciter.

Lorsqu'on songe à l'importance des intérêts que nous avons à défendre et à la position de faiblesse dans laquelle nous nous trouvons placés, on se demande par quel singulier aveuglement, par quelle inconscience impardonnable nous avons pu être conduits jusqu'à cette extrémité, sans que rien n'ait été tenté pour redresser la situation, avant que ne se profile la menace d'une banqueroute nationale.

*DEUXIÈME PARTIE*

---

**LA SITUATION FINANCIÈRE  
DES DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT**

---

## TITRE PREMIER

# LE SECTEUR ADMINISTRATIF TRADITIONNEL

## CHAPITRE PREMIER

### Le budget.

L'adoption récente du collectif a donné sa physionomie définitive au budget de 1957 qui avait connu, auparavant, de nombreuses vicissitudes dont votre Rapporteur Général vous a déjà entretenu, le mois dernier, dans son rapport sur le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier (1) et sur lesquelles il ne reviendra donc pas.

Il tient toutefois à rappeler que, pour limiter les effets nocifs sur la stabilité de la monnaie, de l'accroissement de dépenses qu'enregistrait ce budget — qui ne correspondait déjà plus, au moment où il a été voté, à l'évolution de la conjoncture — votre Commission des Finances avait pris l'initiative de proposer au Conseil de la République un blocage général de 10 % de la totalité des crédits, à l'exclusion de ceux affectés à la couverture des dépenses d'Algérie.

Cette mesure, que notre Assemblée avait ratifiée, tendait, en quelque sorte, à assurer au Gouvernement une « marge de sécurité » de 450 milliards devant permettre la réalisation d'économies ultérieures.

---

(1) Conseil de la République, session ordinaire 1957-1958, document parlementaire n° 39.

En seconde lecture, l'Assemblée Nationale, tout en retenant le principe du blocage, en diminua le montant et, finalement, au terme de la navette, ce fut le chiffre de 250 milliards qui fut adopté.

En votant ces dispositions, le Parlement avait donc manifesté expressément sa volonté de voir le Gouvernement effectuer 250 milliards d'économies sur un budget alors évalué à 4.870 milliards (y compris les dépenses d'Algérie), ce qui l'aurait ramené à 4.620 milliards.

Or, après le vote du collectif, le montant global des dépenses de l'année 1957 s'établit à 5.087 milliards, soit une augmentation de 217 milliards par rapport aux prévisions de la loi de finances au lieu des 250 milliards d'économies qui avaient été prévus.

Le rapprochement de ces chiffres, ainsi que votre Rapporteur Général a déjà eu l'occasion de le déclarer dans son rapport sur le collectif (1), fait justice de la légende des « prétendues économies » réalisées en 1957 sur les chiffres du budget tels qu'ils avaient été votés fin 1956.

\*  
\* \*  
\*

Bien que les dépenses aient augmenté dans de fortes proportions, « l'impasse » s'est trouvée réduite parce que le produit des recettes s'est accru plus rapidement que le montant des dépenses, ainsi qu'il ressort du tableau n° 1.

Ces plus-values de recettes tiennent essentiellement à trois causes.

En premier lieu, un certain retard apporté, en 1956, à l'émission des rôles des contributions directes a reporté sur l'année 1957 le recouvrement d'impôts qui, normalement, auraient dû être encaissés en 1956.

---

(1) Conseil de la République, session 1957-1958, document parlementaire n° 111.

En second lieu, la hausse continue des prix s'est traduite par un supplément de ressources fiscales au titre des taxes sur le chiffre d'affaires, malgré les détaxations demeurées en vigueur.

Enfin, la loi du 26 juin 1957 a procuré au Trésor un peu plus de 150 milliards de recettes nouvelles.

\*  
\* \*

DESIGNATION	EVALUATION de la loi de finances.	PLUS-VALUES fiscales.	LOI du 26 juin 1957.	PROJET n° 4970. (Economies.) (a)
<b>I. — Charges.</b>				
<b>A. — Charges budgétaires :</b>				
a) Dépenses civiles :				
Dépenses ordinaires.....	2.408	»	»	— 15,7
Dépenses en capital B. R. E. ....	464	»	»	— 30,7
Dommages de guerre.....	231	»	»	— 21,4
Total des dépenses civiles.....	3.103	»	»	— 67,8
b) Dépenses militaires :				
Dépenses normales.....	1.002	»	»	— 86,9
Dépenses d'Algérie.....	360	»	»	— 86,9
Total pour les dépenses militaires..	1.362	»	»	— 86,9
Total des charges budgétaires.....	4.465	»	»	— 154,7
<b>B. — Charges de trésorerie :</b>				
Comptes spéciaux.....	80	»	»	»
H. L. M.....	120	»	»	»
F. D. E. S.....	205	»	»	— 28
Total des charges de trésorerie.....	405	»	»	— 28
Total général des charges.....	4.870	»	»	— 182,7
<b>II. — Ressources</b> .....	3.820	+ 133,6	+ 158,5	+ 31,9
<b>III. — Déficit global</b> .....	1.050	— 133,6	— 158,5	— 214,6

(a) Ce projet a été mis en application par décret pris en vertu de la loi du 26 juin 1957.

(b) Ce projet a été remplacé par trois décrets d'avances.

(c) Prélèvement sur le produit de la taxe sur la valeur ajoutée pour financer la baisse de 15 p. 100 du matériel.

N° 1

après le vote du collectif.

PROJET n° 4971. (Algérie.) (b)	LOIS spéciales.	DECRETS d'avances.	PROJET N° 5884		TOTALS	DIFFERENCE avec les prévisions initiales.
			Ouvertures.	Annulations.		
»	+ 0,2	+ 79,1	+ 132,3	— 1,9	2.602	+ 194
»	+ 2	+ 0,8	+ 30,4	— 31,5	435	— 29
»	»	+ 10,4	»	»	220	— 11
»	+ 2,2	+ 90,3	+ 162,7	— 33,4	3.257	+ 154
»	»	»	+ 80,4	— 9,7	1.364	+ 2
+ 18,2	»	»	+ 80,4	— 9,7	1.364	+ 2
+ 18,2	»	»	+ 80,4	— 9,7	1.364	+ 2
+ 18,2	+ 2,2	+ 90,3	+ 243,1	— 43,1	4.621	+ 156
»	»	»	+ 70	— 6	144	+ 64
»	»	»	+ 25	»	145	+ 25
»	»	»	»	»	177	— 28
»	»	»	+ 95	— 6	466	+ 61
+ 18,2	+ 2,2	+ 90,3	+ 338,1	— 49,1	5.087	+ 217
»	»	— 10 (c)	— 4 (c)	»	4.130	+ 310
+ 18,2	+ 2,2	+ 100,3	+ 342,1	— 49,1	957	— 93

agricole.

Compte tenu de ces divers éléments, l'évolution résumée du budget de 1957 se présente ainsi qu'il suit:

TABLEAU N° 2. — Budget de 1957.

DESIGNATION	PREVISIONS de la loi de finances.	SITUATION après le vote du collectif.	DIFFERENCES
	(En milliards de francs.)		
Dépenses .....	4.870	5.087	+ 217
Recettes .....	3.820	4.130	+ 310
Déficit global .....	1.050	957	— 93

Sans doute le Gouvernement peut-il prétendre avoir réussi à réduire l'impasse; mais il ne faut pas perdre de vue que ce résultat a été acquis grâce à un nouveau « tour de vis » fiscal et au détriment de la stabilité de la monnaie, puisque les plus-values fiscales ne sont, pour une part importante, que la conséquence de la hausse des prix.

Il ne s'agit par conséquent que *d'une apparence d'amélioration* puisque, dans le même temps, le volume des dépenses publiques, qui constitue l'un des facteurs essentiels du processus inflationniste, s'est encore développé.

*Délivrée de ce masque, la réalité demeure beaucoup plus angoissante.*

## CHAPITRE II

### LA TRESORERIE

L'énorme différence qui sépare le montant des ressources budgétaires mises à la disposition du Trésor avec le montant des charges qu'il doit assumer, autrement dit le financement de l'impasse, pose chaque année des problèmes de trésorerie qui deviennent insolubles, dès que les marchés monétaires et financiers se révèlent incapables de fournir les centaines de milliards qu'exige l'approvisionnement.

Cette année, l'assèchement du marché monétaire essentiellement dû, ainsi qu'il été exposé plus haut, au déficit persistant et massif de la balance des paiements a privé le Trésor des disponibilités d'origine bancaire dont il profite habituellement. A cette première difficulté se sont ajoutés les effets d'une instabilité politique qui n'a permis le lancement d'aucun emprunt de grande envergure.

Il en est résulté que, avec des besoins presque identiques à ceux de l'an dernier, le Trésor a connu à plusieurs reprises des crises singulièrement aiguës, qui ont rendu indispensable l'expédient suprême que constituent les avances de la Banque de France.

\*  
\* \*

En raison des délais nécessaires à l'établissement de statistiques comptables, la plus récente des situations de trésorerie remonte au 30 septembre.

En rapprochant les chiffres de l'année en cours de ceux de 1956, on constate que pour les neuf premiers mois de l'année les charges que le Trésor a dû assumer ont été presque exactement les mêmes :

TABLEAU N° 1. — **Charges du Trésor.**

(Période 1<sup>er</sup> janvier-30 septembre.)

	1956		1957	
	Charges.	Recettes.	Charges.	Recettes.
(En milliards de francs.)				
<i>Dépenses budgétaires :</i>				
Période complémentaire.....	171	»	144	»
Exercice courant.....	2.916	»	3.099	»
<i>Recettes budgétaires :</i>				
Recettes fiscales.....	»	2.241	»	2.613
Autres recettes.....	»	232	»	207
Aide américaine.....	»	43	»	5
Fonds de concours.....	»	90	»	69
	3.087	2.606	3.243	2.894
Déficit du budget.....	481		349	
Fonds de développement économique et social.....	229	117	277	14
Charge nette des autres comptes spéciaux.....	110	»	94	»
Opérations sur ressources affectées...	4	»	»	4
	343	117	371	18
Dépenses de trésorerie.....	226		353	
Excédent des charges pour le Trésor.....	707		702	

702 milliards en 1957 au lieu de 707 en 1956.

Le tableau n° 1 fournit le détail des chiffres comptables.

Pour faire face à ce découvert considérable, le Trésor peut faire appel à trois sources :

- les emprunts à moyen et à long terme,
- les bons à court terme,
- les fonds que certains établissements et particuliers déposent dans ses caisses.

Quelle a été l'importance de ces apports l'an dernier et cette année ?

TABLEAU N° 2. — Moyens de trésorerie.

MOYENS DE TRESORERIE	1956	1957
	(En milliards de francs.)	
Emprunts à moyen et à long terme.....	259	84
Bons du Trésor.....	259	39
Mouvements des dépôts.....	179	155
Total .....	697	278

D'une année à l'autre, les ressources que le Trésor a eu la possibilité de se procurer ont diminué de plus de 400 milliards.

Les seuls bons du Trésor font apparaître un déchet de 220 milliards. Mais, pour mieux se rendre compte des causes de ce fléchissement, il convient d'établir une distinction entre les bons sur formules souscrits par les particuliers et les bons en comptes courants réservés aux banques et aux établissements financiers.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les variations enregistrées pour chacune de ces catégories ont été les suivantes :

TABLEAU N° 3. — Bons du Trésor.

BONS DU TRESOR	1956	1957
	(En milliards de francs.)	
Bons sur formules.....	+ 87	+ 87
Bons en comptes courants.....	+ 172 (a)	— 48
Total .....	259	39

(a) Ce chiffre est une contraction entre l'augmentation accusée par les bons en comptes courants: 273 milliards et la diminution des traites émises en règlement de dépenses publiques: 101 milliards au 1<sup>er</sup> janvier 1956 qui sont arrivés à échéance au cours de l'année et qui pour la quasi-totalité avaient été mobilisés auprès des établissements bancaires.

On voit donc que les bons souscrits par les particuliers se sont maintenus au même niveau alors que les bons en comptes courants diminueront de 48 milliards au lieu de fournir une recette de 172 milliards.

Quant aux fonds en dépôts, ils ont eux-mêmes fléchi, mais il convient d'établir une distinction entre les différentes catégories de correspondants.

TABLEAU N° 4. — Fonds en dépôts.

DESIGNATION	1956	1957
	(En milliards de francs.)	
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe .....	+ 46	+ 79
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics.....	+ 139	+ 185
Opérations des collectivités administratives.....	— 29	— 52
Opérations des autres correspondants.....	+ 23	— 57
Total .....	+ 179	+ 155

Seuls ont augmenté les dépôts des établissements publics et semi-publics et, en fait, l'augmentation est due essentiellement à la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accru ses avoirs au Trésor de 200,7 milliards. Toutefois, il convient d'ajouter que, dans le même temps, cet établissement a réduit son portefeuille de bons de quelque 100 milliards. On voit par là qu'on ne peut complètement isoler les résultats des bons en comptes courants et opérations des correspondants, et c'est la raison pour laquelle, dans l'exposé des motifs du projet de loi, on a fait une contraction entre ces postes.

\*

\* \*

Ainsi, pour faire face à un déficit sensiblement équivalent, le Trésor, qui avait pu se procurer l'an dernier 697 milliards, a réuni cette année 279 milliards.

Compte tenu de quelques opérations d'ordre et de la variation des encaisses, le bilan des opérations du Trésor d'une année à l'autre se compare de la manière suivante :

TABLEAU N° 5. — Opérations du Trésor.

DESIGNATION	1956	1957
	(En milliards de francs.)	
Excédent des charges.....	— 707	— 702
Ressources de trésorerie.....	752	330
Solde d'ensemble.....	+ 45	— 372

Tout compte fait, le solde définitif laissé par les opérations du Trésor ne peut qu'être porté à son compte à la Banque de France. En conséquence, pour cette période de neuf mois, il a pu en 1956 rembourser à la Banque de France 45 milliards, alors que, cette année, il dut lui emprunter 372 milliards.

Tel était le bilan au 30 septembre dernier.

\*  
\* \*

Depuis lors, les difficultés se sont encore aggravées. Une nouvelle avance de 250 milliards comportant 200 milliards d'argent frais a dû être demandée le 7 novembre.

En date du 12 décembre, elle avait été utilisée à concurrence de 54,1 milliards.

Il est encore prématuré pour avancer une évaluation de ce qui restera encore disponible en fin d'année sur la dernière avance consentie. Ce qui paraît sûr, c'est que, pour faire face à des besoins moins élevés que l'an dernier, le Trésor aura dû faire appel pour plus de 400 milliards à la planche à billets.

Jusqu'à nouvel ordre, l'Etat ne peut plus compter sur les réserves de l'épargne pour payer ses désordres.

## TITRE II

---

### LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

Notre collègue M. Litaise, Président de la Sous-Commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées, doit très prochainement, conformément à la loi du 3 avril 1955, déposer, au nom de ladite Sous-Commission, un rapport sur la situation particulière de chacune des entreprises du secteur nationalisé. Aussi, votre Rapporteur Général se bornera-t-il, dans le cadre du présent titre, d'une part à donner une vue d'ensemble sur les activités industrielles de l'Etat, d'autre part à présenter une étude plus approfondie d'une de ces activités généralement assez mal connue, mais qui présente à l'heure actuelle une très grande importance, celle de la recherche de pétrole.

## CHAPITRE PREMIER

### VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION ACTUELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

#### I. — Le chiffre d'affaires du secteur industriel de l'Etat.

Comme nous l'avons déjà à maintes reprises indiqué, le secteur des activités industrielles de l'Etat, dont l'importance n'a cessé de croître au cours de ces dernières années, représente un volume de dépenses du même ordre de grandeur que celui de l'ensemble des services administratifs traditionnels.

Cette constatation est illustrée par le tableau n° 1 qui indique, pour les exercices 1957 et 1958, le montant prévisionnel des dépenses d'exploitation des principales entreprises publiques (1). Encore doit-on observer que toutes les entreprises publiques sont loin de figurer dans ce tableau et que, par ailleurs, il n'a pas été tenu compte des filiales majoritaires des sociétés nationalisées qui, en définitive, doivent logiquement être considérées comme faisant partie du secteur public.

---

(1) Etant donné l'incertitude générale qui existe à l'heure actuelle en matière de prix et de salaires, les chiffres donnés ne peuvent, en ce qui concerne l'exercice 1958, que présenter un caractère approximatif.

**TABLEAU N° 1. — Dépenses d'exploitation des principales entreprises publiques pour les exercices 1957 et 1958 (prévisions).**

ENTREPRISES	1957	1958
	(En milliards de francs.)	
Houillères nationales.....	420,3	452
Electricité de France.....	414	449
Gaz de France.....	120	137
Bureau de recherche de pétrole.....	27	27
Société nationale des chemins de fer français.....	680,1	742
Régie autonome des transports parisiens.....	65	70
Compagnie nationale Air-France.....	73	94
Aéroport de Paris.....	4	5
Compagnie générale transatlantique.....	47	47
Compagnie des Messageries maritimes.....	27,7	23
Office national de la navigation.....	1,4	1,2
Ports autonomes.....	5	5
Mines domaniales de potasse.....	29	32
Office national industriel de l'azote.....	16,5	18,5
Société nationale de construction aéronautique du Nord .....	27	27
Sud-Aviation .....	59,8	66
Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation.....	37	32
Régie nationale des usines Renault.....	200	220
Compagnies d'assurances nationalisées.....	270	300
Banques nationalisées (y compris la Banque de France) .....	158,1	170
<b>Total .....</b>	<b>2.681,1</b>	<b>2.917,7</b>

A titre de comparaison, on rappelle que pour l'exercice 1956 le volume total de ces dépenses s'était élevé à 2.400 milliards.

D'un exercice à l'autre, les dépenses d'exploitation du secteur nationalisé vont donc s'accroître d'environ 240 milliards, soit une augmentation moyenne d'environ 9 %.

Cette progression, qui est pratiquement générale, peut s'analyser comme étant le résultat de trois causes différentes: le développement de la production, les majorations de salaires et les hausses de prix

### 1° *Développement de la production.*

Le développement escompté de la production est variable suivant les entreprises : 2,5 % à 3 % dans les houillères, alors qu'Electricité de France escompte une consommation supérieure de 7,7 %, en concordance avec la loi du « doublement en dix ans » et que Gaz de France espère augmenter ses distributions de quelque 6,5 %, comme conséquence notamment du développement de l'utilisation du gaz de Lacq et du gaz de raffinerie.

Dans le domaine des transports, la S. N. C. F. table sur une augmentation de 1,5 % de son trafic voyageurs et de 3 % de son trafic marchandises et Air-France peut espérer, en 1958, une activité supérieure de 20 % à celle de l'exercice précédent. Par contre, le trafic des compagnies de navigation doit être à peu stable sinon en régression.

### 2° *Augmentations de salaires.*

Il est, à l'heure actuelle, encore trop tôt pour connaître d'une manière précise quelle sera, l'année prochaine, l'évolution des salaires dans les grandes entreprises nationalisées. On peut toutefois, dès maintenant, estimer qu'à effectif égal les charges salariales de ces entreprises seront au minimum supérieures de 7 % à 9 % à ce qu'elles ont été en 1957. Mais il est évident que si la hausse du coût de la vie venait à se poursuivre au cours de l'exercice, il en résulterait de nouvelles revendications sociales dont les répercussions sur les budgets du secteur nationalisé seraient certainement très importantes.

### 3° *Hausse des prix.*

L'incidence en 1958 des hausses de prix sur les comptes d'exploitation des entreprises nationalisées est, dans les circonstances économiques actuelles, également difficile à calculer exactement ; on peut toutefois les estimer à environ 4 % à 5 %.

La progression générale du chiffre d'affaires des entreprises nationalisées ne paraît malheureusement pas devoir entraîner une amélioration de leur situation financière et on peut, d'ores et déjà, escompter que les déficits seront du même ordre de grandeur que ceux constatés durant les derniers exercices et qui sont rappelés dans le tableau n° 2.

**TABLEAU N° 2. — Déficit d'exploitation des principales entreprises nationalisées  
pour les exercices 1953 à 1957.**

ENTREPRISES	1953	1954	1955	1956	1957 (a)
	(En milliards de francs.)				
Houillères .....	21,4	7,4	11,2	14,6	20
E. D. F. ....	4,2	»	2,5	4,9	2,7
G. D. F. ....	»	2,1	4,5	5,5	3,2
S. N. C. F. (b) .....	111	116,2	117,8	152,8	130
R. A. T. P. ....	1,2	2,4	5,4	10,9	15,7
Air-France .....	3,3	2,8	3,7	3,4	2,7
Compagnie Transatlantique.....	3,8	3,8	2,5	3,2	4
Messageries Maritimes.....	»	»	»	3,1	5
<b>Total.....</b>	<b>144,9</b>	<b>134,7</b>	<b>150,6</b>	<b>198,4</b>	<b>183,3</b>

(a) Prévisions.

(b) Y compris les contributions conventionnelles de l'Etat mais déduction faite, pour les années 1953 à 1956, de la redevance d'usage.

## II. — Les charges imposées à l'Etat par la gestion du secteur nationalisé.

La couverture des déficits chroniques que l'on constate dans les grandes entreprises publiques entraîne pour les finances publiques de lourdes charges auxquelles vient s'ajouter le montant de l'aide que le Trésor apporte à ces entreprises pour le financement de leurs investissements.

### 1. Les subventions.

Les seules subventions directes de l'Etat au secteur nationalisé s'élèveront pour l'exercice 1957 à un total de plus de 160 milliards. Dans l'ignorance où nous nous trouvons des propositions de répartition des crédits budgétaires pour 1958, il n'est pas possible de donner une indication concernant le montant de ces subventions au cours du prochain exercice.

Le tableau ci-après résume l'évolution du montant des subventions versées au cours des derniers exercices.

TABIEAU N° 3. — Montant des subventions consenties aux entreprises nationales.

ENTREPRISES	1953	1954	1955	1956	1957 (prévisions).
	(En millions de francs.)				
Houillères .....	»	»	3.500	2.500	»
Gaz de France.....	»	»	»	4.000	3.500
S. N. C. F.....	110.960	116.250	117.800	152.800	130.000 (a)
R. A. T. P.....	2.800	2.930	2.930	3.000	13.800
Air-France .....	2.700	2.800	3.410	3.940	3.700
Aéroport de Paris.....	696	850	1.050	1.250	1.300
Compagnie de navigation....	3.580	3.580	3.710	5.380	7.730
Total.....	120.736	126.410	132.400	172.870	160.030

(a) Cette subvention relativement réduite s'explique par la suppression de la T. P. S. sur les transports de marchandises qui a, pour l'exercice considéré, apporté à la Société nationale des chemins de fer français un allègement de quelque 27 milliards.

On rappelle, en outre, que les subventions proprement dites ne constituent pas l'intégralité de l'effort de l'Etat dans ce domaine puisque certaines entreprises bénéficient également,

en droit ou en fait, de faveurs fiscales importantes. Telle, par exemple, la S. N. C. F. qui a profité intégralement depuis 1936 de la suppression de la taxe sur les prestations de services, alors que pour ses concurrents, transports routiers et navigation intérieure, cette suppression a été largement compensée par la création de contributions spéciales, ou la Régie autonome des transports parisiens qui doit à l'Etat 40 milliards d'impôts arriérés dont on sait pertinemment qu'ils ne pourront jamais être payés.

A s'en tenir au seul montant des subventions directes, c'est une charge de 160 milliards que le secteur nationalisé a en 1937 imposée au budget général, c'est-à-dire au contribuable français.

## 2. Le financement des investissements.

Indépendamment des subventions d'exploitation versées par le budget, le secteur nationalisé profite, dans le domaine des investissements, d'importants concours financiers qui lui sont apportés par le Trésor, tout spécialement sous la forme de prêts du Fonds de développement économique et social.

Sans doute ces prêts ne sont-ils pas exclusivement réservés aux entreprises publiques. Toutefois celles-ci en profitent largement. En 1957, sur un total de 177 milliards de prêts du Fonds, les entreprises publiques ont été partie prenante pour 125 milliards (1), soit 70 p. 100.

TABLEAU N° 4. — Prêts du Fonds de développement économique et social aux principales entreprises publiques pour 1957 et 1958.

ENTREPRISES	1956	1957	1958
	(En milliards de francs.)		
Charbonnages .....	28	17,1	(b)
Electricité de France.....	76	77,5	
Gaz de France.....	22	21,8	
Compagnie nationale du Rhône.....	3,5	3	
Société nationale des pétroles d'Aquitaine.....	9	5,5 (a)	
Société nationale des chemins de fer français.....	5	»	
Air-France .....	4,7	2,9	
Aéroport de Paris.....	2	2	
Total .....	150,2	129,8	170

(a) Ce prêt a été accordé sur les ressources provenant de l'émission des certificats pétroliers.

(b) Seul un total très approximatif est donné pour 1958, le montant des prêts accordés à chaque entreprise ne devant être arrêté que dans le courant du mois de janvier.

(1) Non compris le prêt accordé à la Société nationale des pétroles de l'Aquitaine en excédent des ressources normales du Fonds.

Par ailleurs, le Trésor donne sa garantie aux emprunts émis par les entreprises publiques. Le tableau n° 5 donne le montant des emprunts garantis réalisés en 1957 et celui des emprunts prévus pour 1958.

**TABEAU N° 5. — Montant des emprunts garantis des principales entreprises publiques pour 1957 et 1958.**

ENTREPRISES	1957	1958
	(En milliards de francs.)	
Charbonnages de France.....	38,3	(a)
Electricité de France.....	91	
Gaz de France.....	7,1	
Compagnie nationale du Rhône.....	13,1	
Société nationale des chemins de fer français.....	32	
Total .....	181,5	180

(a) Seul un total très approximatif est donné pour 1958, le montant des prêts accordés à chaque entreprise ne devant être arrêté que dans le courant du mois de janvier.

Enfin, l'année 1957 a vu la transformation en dotation en capital de 650 milliards de prêts à long terme antérieurement consentis par le Trésor aux Charbonnages de France, à Electricité de France et à Gaz de France, ces dotations en capital qui ne donnent lieu qu'au versement d'un intérêt très faible (1 p. 100 pour les Charbonnages de France et Gaz de France, 3 p. 100 pour Electricité de France) procurent aux entreprises intéressées un allégement annuel de leurs charges financières que l'on peut évaluer au total à environ 19 milliards.

### III. — Conclusions.

Le secteur des activités industrielles de l'Etat impose donc aux finances publiques, et partant aux contribuables, de lourdes charges qui sont malheureusement sans commune mesure avec les quelques milliards de dividendes que versent au Trésor les rares entreprises publiques bénéficiaires, comme les Banques ou la Régie Nationale des Usines Renault.

Or, une fois encore, votre Rapporteur Général constate que pratiquement rien n'a été fait au cours de l'exercice écoulé pour essayer de redresser la situation financière du secteur industriel de l'Etat. On se borne à enregistrer les déficits et à ajuster les subventions, mais aucun effort n'est entrepris pour « renverser la vapeur ».

Tout se passe comme si les Gouvernements successifs s'estimaient complètement désarmés vis-à-vis des puissantes entreprises nationales et considérait comme inéluctable le maintien, et même l'aggravation, de leur déséquilibre financier. Autant on entoure de publicité les résultats techniques des entreprises nationales, résultats auxquels, du reste, on rendra hommage sans réserve, autant leur situation financière est, vis-à-vis de l'opinion publique, discrètement passée sous silence.

Dans ces conditions, votre Rapporteur Général ne peut qu'inlassablement attirer l'attention sur le grave problème que pose la gestion du secteur industriel de l'Etat et demander, à nouveau, avec la plus grande insistance, aux Pouvoirs Publics, de s'attaquer, enfin, à l'élaboration et la mise en œuvre des réformes indispensables.

## CHAPITRE II

### LE SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC DU PETROLE

Le déficit de la France en produits énergétiques, joint à l'importance sans cesse croissante que présente le pétrole dans l'économie moderne ont, au lendemain de la Libération, incité les pouvoirs publics à mettre en œuvre, tant dans la métropole que dans les différents territoires de l'Union Française, une large politique de recherches des gisements d'hydrocarbures.

Sans doute, dès avant la guerre, quelques tentatives de prospection avaient déjà été effectuées d'une manière du reste assez sporadique ; elles avaient cependant abouti à la découverte du petit gisement de Gabian, aujourd'hui épuisé, et surtout à celle, en 1939, du gisement de gaz de Saint-Marcet. Mais c'est seulement à partir de 1945 qu'a commencé la prospection systématique de nos ressources pétrolières. Cet effort porte maintenant ses fruits comme en témoignent aussi bien les découvertes de Parentis et de Lacq que celles du Gabon et surtout du Sahara. Les résultats obtenus permettent, dès à présent, d'espérer un renversement de la situation énergétique du pays.

Avant d'aborder l'examen de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, on rappellera brièvement les dispositions d'ordre général qui régissent cette activité.

\*  
\* \*

La législation applicable en la matière est la législation minière qui prévoit une nette distinction entre la recherche et l'exploitation proprement dite.

Le plus souvent, la recherche fait l'objet d'un permis exclusif de durée limitée, et valable pour un périmètre donné, qui est accordé après enquête. Le demandeur du permis est tenu notam-

ment de présenter un programme de travaux et de s'engager à y consacrer un effort financier minimum. Lorsqu'un gisement exploitable est découvert à l'intérieur du périmètre de recherches, le titulaire du permis peut obtenir une concession d'exploitation à la condition de souscrire à un cahier des charges qui doit obligatoirement stipuler que le concessionnaire sera une société commerciale de droit français, dont les principaux dirigeants doivent posséder la nationalité française (dans le cas d'une société anonyme, le président et les deux tiers au moins des membres du Conseil d'Administration doivent être français, ainsi que les commissaires aux comptes, le directeur général et tous les directeurs ayant la signature sociale).

Par ailleurs, les titulaires de concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont astreints au versement d'une redevance qui est fonction de la production du gisement (1).

Légalement, et sous réserve de l'obtention d'un permis, la recherche d'hydrocarbures est libre et ne fait l'objet d'aucun monopole.

En fait, l'Etat a été amené, dès avant la guerre, à s'intéresser à cette question car les sociétés pétrolières se montraient alors peu disposées à effectuer de coûteux travaux de sondage dans un pays qu'on considérait alors comme pratiquement dépourvu de gisements d'hydrocarbures. Ce fut un organisme public, l'Office national des combustibles liquides, qui, en 1938, prit l'initiative de faire effectuer un forage dans la région de Saint-Gaudens, forage qui devait aboutir à la découverte du gaz de Saint-Marcet. L'exploitation de ce gisement fut confiée à un établissement public spécialisé, la Régie autonome des Pétroles. Sous l'occupation, deux autres entreprises publiques de recherches furent constituées : la Société nationale des pétroles d'Aquitaine qui se vit attribuer un important périmètre dans le bassin

---

(1) Les barèmes de cette redevance sont les suivants :

1° Production d'huile brute (en pourcentage de la valeur ou de la production d'huile brute).	
Pour la tranche de production inférieure à 50.000 tonnes par an.....	0 %
Pour la tranche de production comprise entre 50.000 tonnes et 100.000 tonnes.....	6 %
Pour la tranche de production comprise entre 100.000 tonnes et 300.000 tonnes.....	9 %
Pour la tranche de production comprise entre 300.000 tonnes et 900.000 tonnes.....	12 %
Pour la tranche de production supérieure à 900.000 tonnes.....	14 %
2° Production de gaz (en pourcentage de la valeur de produits départ champs).	
Pour la tranche de production inférieure à 300 millions de mètres cubes par an.....	0 %
Pour la tranche de production supérieure à 300 millions de mètres cubes.....	5 %

d'Aquitaine et la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen (1).

En 1945, la recherche du pétrole en France se trouvait donc pratiquement confiée à des entreprises publiques ; l'Etat voulant, par ailleurs, intensifier les recherches tout en conservant le contrôle de ce secteur, décida de créer un organisme autonome chargé de la direction de l'ensemble de cette activité économique. C'est dans ces conditions que fut institué en 1945 le Bureau de recherches de pétrole (B. R. P.). Sous l'impulsion du Bureau s'est créé un ensemble d'entreprises de recherches extrêmement ramifié, où, à côté de sociétés purement privées, du reste en nombre assez réduit, figurent de multiples organismes dans lesquels la puissance publique détient directement ou indirectement des participations plus ou moins importantes.

La structure administrative et financière de ce secteur d'Etat est, en général, assez mal connue, car les différents organismes ou sociétés intéressés s'interpénètrent de façon fort complexe. Si l'opinion publique connaît, au moins dans leurs grandes lignes, les résultats techniques des opérations de recherches, par contre elle ignore souvent qui exactement poursuit ces recherches et comment elles sont financées. Ainsi votre Rapporteur Général a-t-il pensé qu'il était utile de fournir quelques précisions sur ce sujet.

Dans le cadre du présent chapitre seront successivement étudiés l'organisation du secteur public du pétrole et les procédés de financement.

## I. — La structure du secteur public du pétrole.

Le secteur public du pétrole comprend essentiellement un organisme directeur (le B. R. P.), des sociétés de recherches, des sociétés dites de service et des sociétés de transports.

### A. — LE BUREAU DE RECHERCHES DE PÉTROLE

Le bureau de recherches de pétrole est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Son rôle est avant tout d'établir des programmes

---

(1) Cette société a été depuis scindée en deux entreprises distinctes : une société de recherches, la Compagnie d'exploitation pétrolière, et une société de travaux, la Société languedocienne de forages pétroliers.

concernant l'ensemble des recherches d'hydrocarbures en France et dans l'Union Française et, après approbation de ces programmes par les ministres intéressés, d'en assurer la mise en œuvre « *dans l'intérêt exclusif de la nation* ».

Dans la plupart des cas, le B. R. P. n'effectue pas lui-même des recherches et limite son action directe à l'établissement d'un plan. Lorsque ce plan est agréé par les pouvoirs publics, les recherches sont effectuées par des organismes publics, privés ou mixtes, dont le Bureau provoque au besoin la création.

Par ailleurs, le B. R. P. concourt activement au financement des recherches selon des modalités qui seront précisées dans la deuxième partie de ce chapitre. Enfin, le Bureau envoie des missions de pré-reconnaissance pétrolière dans des régions qui n'ont encore fait l'objet d'aucune prospection dans le but de déterminer si éventuellement ces régions peuvent présenter un intérêt du point de vue de la recherche des hydrocarbures.

Le Bureau est administré par un Conseil et quinze membres comprenant huit représentants des ministres intéressés, un représentant du Centre national de la Recherche scientifique et six personnalités choisies en raison de leur compétence technique ou financière. Il est soumis au contrôle d'Etat et le Directeur des Carburants exerce les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

## B. — LES SOCIÉTÉS ET ORGANISMES DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION

Les sociétés de recherches sont soit des entreprises strictement privées (en général des filiales françaises de grandes compagnies pétrolières internationales), soit des établissements publics (Régie autonome des Pétroles), soit, et c'est le cas le plus fréquent, des sociétés mixtes dans lesquelles l'Etat ou des entreprises publiques possèdent des participations plus ou moins importantes.

Les sociétés privées ne rentrant pas dans le cadre de la présente étude, seules seront examinées, dans les pages qui suivent, les entreprises publiques ou semi-publiques.

Le grand nombre de ces organismes n'autorisant pas de longs développements, il a paru préférable de présenter les renseignements les concernant sous forme de tableaux (tableaux n° 1

à 3), sauf pour la Compagnie française des Pétroles, dont l'importance mondiale justifie une étude un peu plus poussée.

Pour chaque entreprise sont indiqués :

— le montant du capital et la part de ce capital détenue par l'Etat, par des établissements publics ou par d'autres sociétés de pétrole à participation publique. Ont été également indiquées les participations détenues par les sociétés de financement FINAREP, COFIREP et REPFRANCE, bien que ces entreprises aient un caractère privé étant donné le rôle important qu'elles jouent et seront appelées à jouer dans le domaine de la recherche de pétrole ;

— les permis de recherche détenus ainsi que, le cas échéant, les concessions d'exploitation accordées. Il n'a été tenu compte que des permis attribués, mais il convient de signaler que la plupart des entreprises ont de multiples demandes de permis à l'instruction ;

— éventuellement les principales participations détenues dans d'autres entreprises du secteur du pétrole (1).

### 1° *La Compagnie française des pétroles.*

La Compagnie française des pétroles a été constituée en 1924, sur l'initiative du Gouvernement français, en vue, selon l'expression du Président Poincaré, de « créer un outil capable de réaliser une politique nationale du pétrole » et notamment de mettre en valeur les droits attribués à la France, dans le Proche-Orient, en vertu de l'accord de San Remo.

Les rapports de la Compagnie et de l'Etat sont réglés par deux conventions en date des 17 mai 1924 et 25 juin 1950 ratifiées par la loi du 25 juillet 1931.

---

(1) NOTA. — En vue d'alléger la présentation matérielle, les abréviations suivantes ont été employées pour désigner les principales sociétés :

B. R. P. : Bureau de recherches de pétrole.

C. F. P. : Compagnie française des pétroles.

COFIREP : Compagnie financière de recherches pétrolières.

FINAREP : Société financière des pétroles.

REPFRANCE : Compagnie française pour le financement de la recherche et de l'exploitation du pétrole.

SN. REPAL : Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie.

SN. MAREP : Société nationale de matériel pour la recherche et l'exploitation du pétrole.

Conformément à ces conventions :

- l'Etat peut participer jusqu'à concurrence de 35 % au capital de la société, avec un droit de vote correspondant à 40 % du total des voix attachées aux actions;
- l'Etat a droit à une fraction des superbénéfices réalisés par la Compagnie;
- l'Etat est représenté auprès de la société par deux Commissaires du Gouvernement disposant, outre des pouvoirs normaux des administrateurs, d'un droit de veto;
- d'autres avantages secondaires ont également été réservés à l'Etat.

A l'heure actuelle le capital de la C. F. P. est de 34.813 millions, dont 35 % détenus par l'Etat.

La Compagnie française des pétroles est avant tout une holding dont on trouvera ci-après la liste des participations (1) :

#### Participations au 1<sup>er</sup> janvier 1957.

##### A. — Irak et Moyen-Orient.

La Compagnie française des pétroles participe, *dans la proportion de 23,75 %*, à tous les droits et privilèges concédés à l'Iraq Petroleum Company Ltd et à ses compagnies associées dans le Proche et le Moyen-Orient.

- Iraq Petroleum C<sup>o</sup> Ltd: société au capital de 83.500.000 livres sterling, détentrice d'une concession de 80.000 kilomètres carrés;
- Basrah Petroleum C<sup>o</sup> Ltd: société au capital de 12 millions 400.000 livres sterling, détentrice d'une concession de 240.000 kilomètres carrés;
- Mosul Petroleum C<sup>o</sup> Ltd: société au capital de 12.630.000 livres sterling, détentrice d'une concession de 104.000 kilomètres carrés;

---

(1) A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1957.

- Qatar Petroleum C° Ltd : société au capital de 11.190.000 livres sterling, détentrice d'une concession de 11.000 kilomètres carrés ;
- Petroleum Development C° (Trucial Coast) Ltd : société au capital de 7.710.000 livres sterling, détentrice d'une concession couvrant les territoires des divers « Sheikdoms » de la Trucial Coast ;
- Petroleum Development C° (Oman) Ltd : société au capital de 4.960.000 livres sterling, détentrice d'une concession couvrant le territoire d'Oman ;
- Petroleum Concessions Ltd : société au capital de 1 million 140.400 livres sterling, détentrice d'une concession dans l'Hadramout.

B. — Iran et Golfe Persique :

Iranian Oil Participants Co : participation de la Compagnie française des Pétroles 6 %.

Iranian Oil Services Co : participation de la C. F. P. 6 %.

Abu Dhabi Marine Areas Ltd : participation de la C. F. P. 33,3 %.

Dubai Marine Areas Ltd : participation de la C. F. P. 33,3 %.

C. — Métropole, Afrique du Nord et Territoires d'Outre-Mer :

Compagnie française des pétroles (Algérie).....	85 %
Société nationale des pétroles d'Aquitaine.....	15,02 %
Société chérifienne des Pétroles.....	11,01 %
Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie .....	10,5 %
Société des Pétroles d'A. E. F. ....	2 %
Société des Pétroles de Madagascar.....	10,25 %
Compagnie française des Pétroles-Gascogne.....	67 %
Compagnie française des Pétroles-Normandie.....	67 %
Compagnie des Pétroles de Guyenne.....	19 %

D. — Autres sociétés pétrolières :

S. N. Marep .....	10,53 %
Compagnie Navale des Pétroles.....	99,96 %
Compagnie française de Raffinage.....	56,03 %
Société Algérienne des Pétroles Mory.....	49,97 %
Compagnie Française de Distribution des Pétroles en Afrique .....	65,31 %
Compagnie Française de Dépôts Pétroliers au Came- roun .....	65,28 %
Compagnie Marocaine des Carburants.....	99,88 %
Sociedade Anonima Concessionaria de Refinação de Petrolèos en Portugal.....	8,75 %
Desmarais Frères .....	9,76 %
Compagnie Française des Pétroles (Gestion et Recherches) .....	99,79 %
Societa per Azioni Industriale « Aquila ».....	49,88 %
Societa per Azioni Petroli Alto Adriatica (S. A. P. A. A.) .....	50 %
Deutsche Total Treibstoff G. m. b. H. ....	100 %
Total Oil Products (Proprietary) Ltd. (Afrique du Nord) .....	99,9 %
Total Oil Products (Nigeria) Ltd. ....	65,32 %
Compagnie Française des Pétroles (Australia) Pty Ltd. ....	99,98 %

Indépendamment des titres miniers détenus par ses filiales, la Compagnie Française des Pétroles a, en France, un permis propre de recherches, celui de « Saint-Julien, Castets et Soustons » dans les Landes (985 km<sup>2</sup>).

## 2° Autres sociétés de recherches et d'exploitation.

(Tableaux n<sup>os</sup> 1 à 3 ci-après.)

TABLEAU N<sup>o</sup> 1. — Sociétés de recherches dans la métropole.

NOM	MONTANT du capital (en millions de francs).	REPARTITION DU CAPITAL		PERMIS ACCORDES	
			%		
Compagnie d'exploitation pétrolière (C. E. P.) (a).	9.600	B. R. P. ....	50,3	Dix permis de recherches :	
		COFIREP .....	10	« Languedoc » .....	3.300 km <sup>2</sup>
		FINAREP .....	10	« Camargue » .....	2.140 —
		Divers .....	25,2	« Roussillon » .....	1.270 —
		REPPFRANCE .....	4,5	« Digne » .....	1.300 —
				« Mantès » .....	950 —
				« Bonnières » .....	300 —
				« Etampes » .....	2.846 —
				« Rambouillet » .....	10.005 —
				« Saint-Estèphe » .....	1.636 —
				« Gabarret » .....	1.890 —
				Un permis d'exploitation.	
Compagnie française des pétroles. — Gascogne (C. F. P. — G.).	700	Compagnie française des pétroles.....	67	Deux permis de recherches :	
		FINAREP .....	6,5	« Rochefort » .....	970 km <sup>2</sup>
		COFIREP .....	6,5	« Bergerac » .....	5.010 —
		Pechelbromm .....	20		
Compagnie française des pétroles. — Normandie (C. F. P. N.).	900	Compagnie française des pétroles.....	67	Deux permis de recherches.	
		FINAREP .....	5	« Pays de Caux » .....	4.400 km <sup>2</sup>
		COFIREP .....	5	« Oise » .....	4.860 —
		Divers .....	23		
Compagnie des pétroles de Guyenne (C. P. G.).	1.400	Pechelbromm .....	19	Deux permis de recherches :	
		Compagnie française des pétroles.....	19	« Bas-Quercy » .....	3.720 km <sup>2</sup>
		B. R. P. ....	10	« Périgord » .....	2.200 —
		COFIREP .....	5		
		FINAREP .....	1		
		Divers .....	46		
Compagnie des pétroles France-Afrique (CO- PIEFA).	1	B. R. P. ....	51	(En cours de demande.)	
		FINAREP .....	10		
		COFIREP .....	10		
		REPPFRANCE .....	4		
		Société des pétroles.	25		
Compagnie des pétroles du Sud-Est parisien (COPE- SEP).	400	SAFREP .....	15	Un permis Aube-Yonne.....	5.941 km <sup>2</sup>
		Divers .....	85		

(a) Les principales participations de la Compagnie d'exploitation pétrolière sont :

Société de prospections et d'exploitations pétrolières en Alsace .....	0,6	p. 100
S. N. M. A. R. E. P. ....	10,5	—
S. M. F. ....	1,75	—
France d'outre-mer de prospections et d'exploitations pétrolières .....	91	—
Société de forage en Afghanistan.....	55	—
Société languedocienne de forages pétroliers.....	50,1	—

N O M	M O N T A N T du capital (en millions de francs).	R E P A R T I T I O N D U C A P I T A L	P E R M I S A C C O R D É S																
Société Esso de recherches et d'exploitations pétrolières (ESSO-REP).	3.510	<table border="0"> <tr><td></td><td align="right">%</td></tr> <tr><td>B. R. P.....</td><td align="right">9</td></tr> <tr><td>FINAREP .....</td><td align="right">1</td></tr> <tr><td>Esso Standard.....</td><td align="right">89</td></tr> </table>		%	B. R. P.....	9	FINAREP .....	1	Esso Standard.....	89	<p>Trois permis de recherches:</p> <p>Landes de Gascogne, Cardus, Coutras ..... 8.865 km<sup>2</sup></p> <p>Pau, Miélan..... 492 —</p> <p>Saint-Sever, Aignan, Montequieu ..... 1.080 —</p> <p>Deux titres d'exploitation:</p> <p>« Parentis » ..... 9.336 ha</p> <p>« Mothes » ..... 2.000 —</p>								
	%																		
B. R. P.....	9																		
FINAREP .....	1																		
Esso Standard.....	89																		
Société de prospection et d'exploitations pétrolières en Alsace (PRÉPA).	9.000	<table border="0"> <tr><td>B. R. P.....</td><td align="right">59,80</td></tr> <tr><td>FINAREP .....</td><td align="right">10</td></tr> <tr><td>COFIREP .....</td><td align="right">4,3</td></tr> <tr><td>Mines domaniales de potasse .....</td><td align="right">3,8</td></tr> <tr><td>Pechelbronn .....</td><td align="right">5,9</td></tr> <tr><td>Cie d'exploration pétrolière .....</td><td align="right">0,4</td></tr> <tr><td>REPFRANCE .....</td><td align="right">5</td></tr> <tr><td>Divers privés.....</td><td align="right">10,1</td></tr> </table>	B. R. P.....	59,80	FINAREP .....	10	COFIREP .....	4,3	Mines domaniales de potasse .....	3,8	Pechelbronn .....	5,9	Cie d'exploration pétrolière .....	0,4	REPFRANCE .....	5	Divers privés.....	10,1	<p>a) A la PREPA seule:</p> <p>Neuf permis de recherches:</p> <p>Escource-Belmont ..... 610 km<sup>2</sup></p> <p>Tarbès-Sauveterre ..... 722 —</p> <p>Erstein ..... 211 —</p> <p>Mulhouse-Altkirch ..... 940 —</p> <p>Colmar ..... 2.404 —</p> <p>Soufflenheim ..... 304 —</p> <p>Strasbourg ..... 787 —</p> <p>Vosges-Lorraine ..... 5.288 —</p> <p>Côte-d'Or ..... 1.242 —</p> <p>Trois permis d'exploitation:</p> <p>Staffelden ..... 162 ha</p> <p>Soufflenheim ..... 572 —</p> <p>Reiningue ..... 1.560 —</p> <p>b) A l'association PREPA Transworld Petroleum:</p> <p>Quatre permis de recherches:</p> <p>Haut-Jura ..... 3.559 km<sup>2</sup></p> <p>Haute-Savoie ..... 1.252 —</p> <p>Chablais ..... 756 —</p> <p>Provence ..... 2.817 —</p>
B. R. P.....	59,80																		
FINAREP .....	10																		
COFIREP .....	4,3																		
Mines domaniales de potasse .....	3,8																		
Pechelbronn .....	5,9																		
Cie d'exploration pétrolière .....	0,4																		
REPFRANCE .....	5																		
Divers privés.....	10,1																		
Régie autonome des pétroles (R. A. P.) (b).	<p>Etablissement public de l'Etat doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.</p> <p>Fonds de dotation: 350 millions.</p> <p>Avances en capital du B. R. P.: 2.850 millions.</p>	<p>Neuf permis de recherches:</p> <p>« Saint-Gaudens » ..... 2.450 km<sup>2</sup></p> <p>« Jura » ..... 3.510 —</p> <p>« Savoie » ..... 518 —</p> <p>« Châlons-sur-Marne » ..... 19.308 —</p> <p>« Pays de Bray » ..... 325 —</p> <p>« Champagne humide »..... 2.908 —</p> <p>« Entre-Deux-Mers » ..... 1.680 —</p> <p>« Nérac » ..... 1.061 —</p> <p>« Soustons » ..... 440 —</p> <p>Trois périmètres d'exploitation:</p> <p>« Anticlinal de-Saint-Marcet ».. 3.943 ha</p> <p>« Anticlinal de Propriary » (Haute-Garonne) ..... 1.302 —</p> <p>« Revigny » (Jura)..... 7 —</p>																	

(b) Les principales participations de la Régie autonome des pétroles sont:

S. N. Marep.....	10,5	p. 100
S. D. G. P.....	27	—
Pechelbronn .....	4,3	—
S. M. F.....	7,5	—
Société nationale des gaz du Sud-Ouest.....	35	—
Société des pétroles de la Garonne.....	50	—
Compagnie de recherches et d'exploitation de pétroles au Sahara.....	51	—
Compagnie des pétroles d'Algérie.....	24	—
S. A. G. P.....	60	—

NOM	MONTANT du capital (en millions de francs).	REPARTITION DU CAPITAL	PERMIS ACCORDÉS											
Pechelbronn (c).	2.937	<table border="0"> <tr><td></td><td align="right">%</td></tr> <tr><td>Régie autonome des pétroles .....</td><td align="right">4,3</td></tr> <tr><td>Divers .....</td><td align="right">91,4</td></tr> <tr><td>Compagnie française des pétroles.....</td><td align="right">4,3</td></tr> </table>		%	Régie autonome des pétroles .....	4,3	Divers .....	91,4	Compagnie française des pétroles.....	4,3	Un permis d'exploitation: Concession de mines de Pechelbronn environ ..... 44.000 ha			
	%													
Régie autonome des pétroles .....	4,3													
Divers .....	91,4													
Compagnie française des pétroles.....	4,3													
Société des pétroles de la Garonne (S. P. G.).	100	<table border="0"> <tr><td>Régie autonome des pétroles .....</td><td align="right">50</td></tr> <tr><td>Société nationale des pétroles d'Aquitaine .....</td><td align="right">50</td></tr> </table>	Régie autonome des pétroles .....	50	Société nationale des pétroles d'Aquitaine .....	50	Un permis de recherche: Région de Toulouse..... 12.900 km <sup>2</sup>							
Régie autonome des pétroles .....	50													
Société nationale des pétroles d'Aquitaine .....	50													
Société des pétroles de Valence (S. P. V.).	2.000	<table border="0"> <tr><td>B. R. P.....</td><td align="right">20</td></tr> <tr><td>FINAREP .....</td><td align="right">10</td></tr> <tr><td>COFIREP .....</td><td align="right">10</td></tr> <tr><td>Divers .....</td><td align="right">55</td></tr> <tr><td>REPFANCE .....</td><td align="right">5</td></tr> </table>	B. R. P.....	20	FINAREP .....	10	COFIREP .....	10	Divers .....	55	REPFANCE .....	5	Quatre permis de recherches: « Beaupaire » (Drôme).... 2.568 km <sup>2</sup> « Voiron » .....	2.157 —
B. R. P.....	20													
FINAREP .....	10													
COFIREP .....	10													
Divers .....	55													
REPFANCE .....	5													
Société Recherches et exploitation de pétrole et de gaz (REPGA).	1.000	<table border="0"> <tr><td>B. R. P.....</td><td align="right">9</td></tr> <tr><td>COFIREP .....</td><td align="right">20</td></tr> <tr><td>FINAREP .....</td><td align="right">20</td></tr> <tr><td>Divers .....</td><td align="right">51</td></tr> </table>	B. R. P.....	9	COFIREP .....	20	FINAREP .....	20	Divers .....	51	Quatre permis de recherches: « Aisne » .....	3.172 km <sup>2</sup>		
B. R. P.....	9													
COFIREP .....	20													
FINAREP .....	20													
Divers .....	51													
Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole (SA-FREP) (d).	2.100	<table border="0"> <tr><td>B. R. P.....</td><td align="right">53,1</td></tr> <tr><td>FINAREP .....</td><td align="right">10</td></tr> <tr><td>COFIREP .....</td><td align="right">10</td></tr> <tr><td>Divers .....</td><td align="right">26,9</td></tr> </table>	B. R. P.....	53,1	FINAREP .....	10	COFIREP .....	10	Divers .....	26,9	Cinq permis de recherches: « Sennonais » .....	2.030 km <sup>2</sup>		
B. R. P.....	53,1													
FINAREP .....	10													
COFIREP .....	10													
Divers .....	26,9													
Société nationale des pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.) (e).	9.300	<table border="0"> <tr><td>B. R. P.....</td><td align="right">52,77</td></tr> <tr><td>Cie française des pétroles .....</td><td align="right">15,01</td></tr> <tr><td>FINAREP .....</td><td align="right">1,04</td></tr> <tr><td>O. N. I. A.....</td><td align="right">0,96</td></tr> <tr><td>Divers .....</td><td align="right">30,22</td></tr> </table>	B. R. P.....	52,77	Cie française des pétroles .....	15,01	FINAREP .....	1,04	O. N. I. A.....	0,96	Divers .....	30,22	Six permis de recherches: Périmètre Aquitaine..... 4.500 km <sup>2</sup> « Pau Soumoulou » .....	119 —
B. R. P.....	52,77													
Cie française des pétroles .....	15,01													
FINAREP .....	1,04													
O. N. I. A.....	0,96													
Divers .....	30,22													

(c) Les principales participations de la Société Pechelbronn sont:		
Société de prospections et d'exploitations pétrolières en Alsace .....	6	p. 100
Compagnie des pétroles de Guyenne.....	49	—
Société de recherches et d'exploitations des pétroles en Tunisie.....	0,03	—
Compagnie française des Pétroles-Gascogne.....	20	—
S. N. Marep.....	5,2	—
S. M. S. bitumineux.....	52,1	—
Socantar .....	49,8	—
(d) Les principales participations de la Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole sont:		
Compagnie des pétroles du Sud-Est parisien.....	15	—
(e) Les principales participations de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine sont:		
S. N. Marep.....	10,5	—
Société des pétroles de la Garonne.....	50	—
S. M. F.....	7,5	—
Société nationale des gaz du Sud-Ouest.....	35	—
S. D. G. P.....	43	—
Sebador .....	6	—
Expanso .....	0,4	—
Société béarnaise d'économie mixte.....	8,33	—
Société d'études pour l'obtention du denterium.....	35	—
Compagnie française du méthane.....	50	—

TABLEAU N° 2. — Sociétés de recherches en Afrique du Nord.

NOM	MONTANT du capital (en millions de francs).	REPARTITION DU CAPITAL	PERMIS ACCORDÉS		
Compagnie algérienne de recherches et d'exploitations pétrolières (CAREP).	1.006	%			
		SN. REPAL.....	33	Un permis de recherche :	
		Privés .....	27,6	« Sidi-Aïssa » .....	2.975 km <sup>2</sup>
		Gt Gal Algérie.....	20	Un permis d'exploitation :	
		B. R. P.....	19,4	« Oued-Gueterini » .....	
Compagnie française des pétroles d'Algérie (C. F. P. A.).	18.000	Compagnie française des pétroles.....	85	Sept permis de recherches :	
		COFIREP .....	7,5	« Oued Namom » .....	22.400 km <sup>2</sup>
		FINAREP .....	7,5	« Erg el Amgueur » .....	19.200 —
				« Laghouat » .....	16.000 —
Compagnie des pétroles d'Algérie (C. P. A.).	12.000	Régie autonome des pétroles .....	24	« Djemaa » .....	16.000 —
		B. R. P.....	4,5	« Ouargla » .....	22.400 —
		FINAREP .....	3,5	« El Goka » .....	20.800 —
		COFIREP .....	3	« Fort Miribel » .....	8.000 —
		Privés .....	65	Huit permis de recherches :	
				« Timimoun » .....	23.200 km <sup>2</sup>
				« Fort Mac-Mahon » .....	22.370 —
Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie (S.N. REPAL) (a).	18.000	Gouvernement général de l'Algérie...	50	« In Belbel » .....	23.820 —
		B. R. P.....	48,45	« Tademait » .....	21.741 —
		COFIREP .....	1,55	« Hassi Inifel » .....	22.881 —
				« Hassi Msegguem » .....	23.699 —
				« Hassi el Bid » .....	22.050 —
				« Rharhar » .....	5.200 —
				Onze permis de recherches :	
				« Hodna » .....	9.270 km <sup>2</sup>
				« Ouled-Djellal » .....	16.000 —
				« Berriane » .....	20.800 —
Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara (CREPS).	10.000	Régie autonome des pétroles .....	51	« Tonggourt » .....	20.800 —
		B. R. P.....	4,5	« El Rharbi » .....	24.000 —
		SN. REPAL .....	4,86	« Fahl » .....	17.600 —
		FINAREP .....	1,64	« Mya » .....	17.600 —
		COFIREP .....	3	« Saret » .....	8.000 —
		Privés .....	35	« Colomb-Béchar » .....	43.200 —
				« Constantine » .....	5.414 —
				« Tebessa » .....	16.845 —
				Dix permis de recherches :	
				« Aoulef » .....	20.100 km <sup>2</sup>
		« In Salah » .....	23.300 —		
		« Djebel el Beida » .....	22.700 —		
		« Djebel Idjerane » .....	19.100 —		
		« Isaouane » .....	12.550 —		
		« Tadjentourt » .....	16.930 —		
		« Zarzaitine » .....	15.850 —		
		« Azzel Matti » .....	9.868 —		
		« Agueiba » .....	9.868 —		
		« Takouazel » .....	6.000 —		

(a) Les principales participations de la S. N. Repal sont :

Compagnie de recherches et d'exploitation de pétroles au Sahara.....	1,86	p. 100
Compagnie algérienne de recherches et d'exploitation pétrolière.....	66,51	—
S. N. Marep.....	10,50	—
S. M. F.....	1,25	—

NOM	MONTANT du capital (en millions de francs).	REPARTITION DU CAPITAL	PERMIS ACCORDES																																		
Société chérifienne des pétroles (S C P) (b).	5.580	<table> <tr> <td></td> <td align="right">%</td> </tr> <tr> <td>B. R. P.....</td> <td align="right">39,58</td> </tr> <tr> <td>Bureau de recherches de pétrole du Maroc .....</td> <td align="right">44,39</td> </tr> <tr> <td>Cie française des pétroles .....</td> <td align="right">9,5</td> </tr> <tr> <td>COFIREP .....</td> <td align="right">1,74</td> </tr> <tr> <td>Privés .....</td> <td align="right">4,79</td> </tr> </table>		%	B. R. P.....	39,58	Bureau de recherches de pétrole du Maroc .....	44,39	Cie française des pétroles .....	9,5	COFIREP .....	1,74	Privés .....	4,79	<p>Permis de recherche: La société dispose de 1.913 permis de recherches et de 16 permis de prospection temporaire d'une superficie d'environ 30.000 km<sup>2</sup>.</p> <p>Titres d'exploitations: La compagnie dispose de sept concessions d'une superficie totale de 10.140 hectares.</p>																						
	%																																				
B. R. P.....	39,58																																				
Bureau de recherches de pétrole du Maroc .....	44,39																																				
Cie française des pétroles .....	9,5																																				
COFIREP .....	1,74																																				
Privés .....	4,79																																				
Société de recherches et d'exploitation de pétroles en Tunisie (SEREPT) (c).	10.710	<table> <tr> <td>B. R. P.....</td> <td align="right">51,9</td> </tr> <tr> <td>Etat tunisien.....</td> <td align="right">30,1</td> </tr> <tr> <td>Cie française des pétroles .....</td> <td align="right">10,5</td> </tr> <tr> <td>COFIREP .....</td> <td align="right">2,5</td> </tr> <tr> <td>REPFRANCE .....</td> <td align="right">5</td> </tr> </table>	B. R. P.....	51,9	Etat tunisien.....	30,1	Cie française des pétroles .....	10,5	COFIREP .....	2,5	REPFRANCE .....	5	<p>Huit permis de recherches:</p> <table> <tr> <td>« Bizerte » .....</td> <td align="right">2.800</td> <td align="right">km<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td>« Cap Bon » .....</td> <td align="right">2.392</td> <td align="right">—</td> </tr> <tr> <td>« Enfidaville » .....</td> <td align="right">60</td> <td align="right">—</td> </tr> <tr> <td>« El Hamma de Gabès et Djef fara » .....</td> <td align="right">13.752</td> <td align="right">—</td> </tr> <tr> <td>« Centre » .....</td> <td align="right">10.844</td> <td align="right">—</td> </tr> <tr> <td>« Tozeur » .....</td> <td align="right">1.256</td> <td align="right">—</td> </tr> <tr> <td>« Thala-Kasserine » .....</td> <td align="right">1.788</td> <td align="right">—</td> </tr> <tr> <td>« Extrême Sud » .....</td> <td align="right">41.796</td> <td align="right">—</td> </tr> </table> <p>Titres d'exploitation: Concession de 2.000 hectares englobant le gisement de gaz du Djebel Abderrahmani.</p>	« Bizerte » .....	2.800	km <sup>2</sup>	« Cap Bon » .....	2.392	—	« Enfidaville » .....	60	—	« El Hamma de Gabès et Djef fara » .....	13.752	—	« Centre » .....	10.844	—	« Tozeur » .....	1.256	—	« Thala-Kasserine » .....	1.788	—	« Extrême Sud » .....	41.796	—
B. R. P.....	51,9																																				
Etat tunisien.....	30,1																																				
Cie française des pétroles .....	10,5																																				
COFIREP .....	2,5																																				
REPFRANCE .....	5																																				
« Bizerte » .....	2.800	km <sup>2</sup>																																			
« Cap Bon » .....	2.392	—																																			
« Enfidaville » .....	60	—																																			
« El Hamma de Gabès et Djef fara » .....	13.752	—																																			
« Centre » .....	10.844	—																																			
« Tozeur » .....	1.256	—																																			
« Thala-Kasserine » .....	1.788	—																																			
« Extrême Sud » .....	41.796	—																																			

(b) Les principales participations de la Société chérifienne des pétroles sont:

S. N. Marep.....	10,5	p. 100
S. M. F.....	2,25	—
Compagnie nouvelle de garages pétroliers.....	38,46	—

(c) Les principales participations de la Société de recherches et d'exploitation de pétrole en Tunisie sont:

S. N. Marep.....	10,5	p. 100
S. M. F.....	0,75	—

TABLEAU N° 3. — Société de recherches dans l'Union française.

NOM	MONTANT du capital (en millions de francs métropolitains)	REPARTITION DU CAPITAL	PERMIS ACCORDÉS
Société africaine des pétroles (S. A. P.).	5.000	B. R. P. .... 70 % FINAREP ..... 10 COFIREP ..... 10 REPFRA NCE ..... 10	Un permis de recherches: « Dakar » ..... 10.735 km <sup>2</sup> « Côte d'Ivoire » ..... 9.640 —
Société de recherches et d'exploitation des pétroles du Cameroun (S. E. R. E. P. - CA).	9.400	B. R. P. .... 54,7 FINAREP ..... 10 COFIREP ..... 5 Caisse centrale de la F. O. M. .... 22,7 Territoire ..... 7,6	Un permis de recherches: « Région côtière » ..... 9.000 km <sup>2</sup>
Société des pétroles d'A.E.F. (S. P. A. E. F.) (a).	30.000	B. R. P. .... 57,8 A. E. F. .... 2,3 Cie française des pétroles ..... 1,7 FINAREP ..... 10 COFIREP ..... 5 Caisse centrale de la F. O. M. .... 15,6 Divers ..... 7,6	Un permis de recherches: « Gabon » ..... 115.900 km <sup>2</sup> Deux permis d'exploitation: « Ozouri » ..... 1.140 ha « Pointe-Noire » ..... 1.702 —
Société des pétroles de Madagascar (S. P. M.).	8.880	B. R. P. .... 72,23 Cie française des pétroles ..... 1,28 Territoire ..... 2,73 Divers ..... 0,36 Caisse centrale de la F. O. M. .... 23,40	Un permis de recherches: Partie occidentale de Madagascar ..... 168.300 km <sup>2</sup>
Société des pétroles du Sénégal (S. P. S.).	1.000	B. R. P. .... 22,5 COFIREP ..... 10 FINAREP ..... 10 Privés ..... 57,5	Un permis de recherches: « Sénégal » ..... 40.488 km <sup>2</sup>
Société de recherches et d'exploitation de pétrole en Nouvelle-Calédonie (S. R. E. P. N. C.).	275	B. R. P. .... 65,3 COFIREP ..... 10 Territoire ..... 15 Privés ..... 9,7	Un permis de recherches: « Koumac-Gouaro » ..... 667 km <sup>2</sup>

(a) Les principales participations de la Société des pétroles d'A. E. F. sont:

S. M. Marep.....	10,5 p. 100 du capital.
S. M. F.....	0,5 — —

**C. — LES SOCIÉTÉS DE TRAVAUX  
ET DE SERVICES PÉTROLIERS**

A côté des sociétés de recherches et d'exploitation se sont constituées des sociétés spécialisées, d'une part, dans l'exécution des travaux de forage, d'autre part, dans les explorations géologiques, géophysiques et géochimiques. Ces sociétés sont pour la plupart des sociétés privées, il existe toutefois également dans ce domaine un secteur public dont l'entreprise la plus importante est la *Société nationale de Matériel pour la recherche et l'exploitation du pétrole (S. N. Marep)*.

La S. N. Marep est une société anonyme au capital de 114 millions, réparti de la manière suivante :

— Régie autonome des Pétroles.....	10,3 0/0
— Compagnie française des Pétroles.....	10,3 0/0
— S. C. P.....	10,3 0/0
— Compagnie d'exploration pétrolière.....	10,3 0/0
— Société nationale des Pétroles d'Aquitaine...	10,3 0/0
— Société de recherches et d'exploitation de Pétrole en Tunisie.....	10,3 0/0
— Société nationale de recherche et d'explo- itation des Pétroles en Tunisie.....	10,3 0/0
— Société des pétroles d'A. E. F.....	10,3 0/0
— Société des pétroles de Madagascar.....	3,3 0/0
— Compagnie des pétroles d'Algérie .....	3,3 0/0
— Pechelbronn .....	3,3 0/0

La S. N. Marep a pour objet principal « l'étude, l'achat, la construction, la vente, la réparation, le contrôle et la location de matériels de forage ». Elle joue vis-à-vis des sociétés de travaux le rôle à la fois d'un conseiller technique et d'un fournisseur de matériels spécialisés.

Le tableau n° 4 donne la liste des autres sociétés de services du secteur semi-public.

TABLEAU N° 4. — Sociétés de services du secteur semi-public.

N O M	M O N T A N T du capital (en millions de francs).	R E P A R T I T I O N D U C A P I T A L
Compagnie nouvelle de forages pétroliers (Foreneo).	650	Société chrétienne des pétroles ..... 38,4 p. 100 Compagnie française des pétroles ..... 7,7 — Divers ..... 53,9 —
Société languedocienne de forages pétroliers (S. L. F. P.).	1.500	Compagnie d'exploitation pétrolière (a) ..... 50,3 — Caisse des dépôts et consignations ..... 23 — Divers ..... 26,7 —
Société générale de forages pétroliers (Sogefor).	200	Société languedocienne de forages pétroliers ..... 50 — Divers ..... 50 —
Compagnie des services pétroliers (Coservices).	230	Société languedocienne de forages pétroliers ..... 20 — S. N. Marep ..... 20 — Divers ..... 40 —

(a) Cette répartition est susceptible de variations sensibles.

## D. — SOCIÉTÉS DE TRANSPORTS

Le secteur public du pétrole comprend deux sociétés de transport : la Compagnie française du Méthane et la Société nationale des gaz du Sud-Ouest.

### 1° *Compagnie française du Méthane.*

La Compagnie française du Méthane est une société anonyme au capital de 100 millions de francs, réparti par moitié entre la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine et Gaz de France.

Cette société a été créée en 1936 en vue de la commercialisation du gaz de Lacq hors du Sud-Ouest. Le réseau de transport de gaz sous haute pression doit être réalisé par Gaz de France. Quant à la vente, elle doit être effectuée directement par la Compagnie française du Méthane pour les utilisateurs consommant au moins 5 millions de thermies par an et par l'intermédiaire de Gaz de France pour ceux ayant une consommation inférieure.

### 2° *Société nationale des gaz du Sud-Ouest.*

Cette société, qui a été créée en 1943, a pour objet le transport et la commercialisation, *exclusivement dans la région du Sud-Ouest*, du gaz naturel.

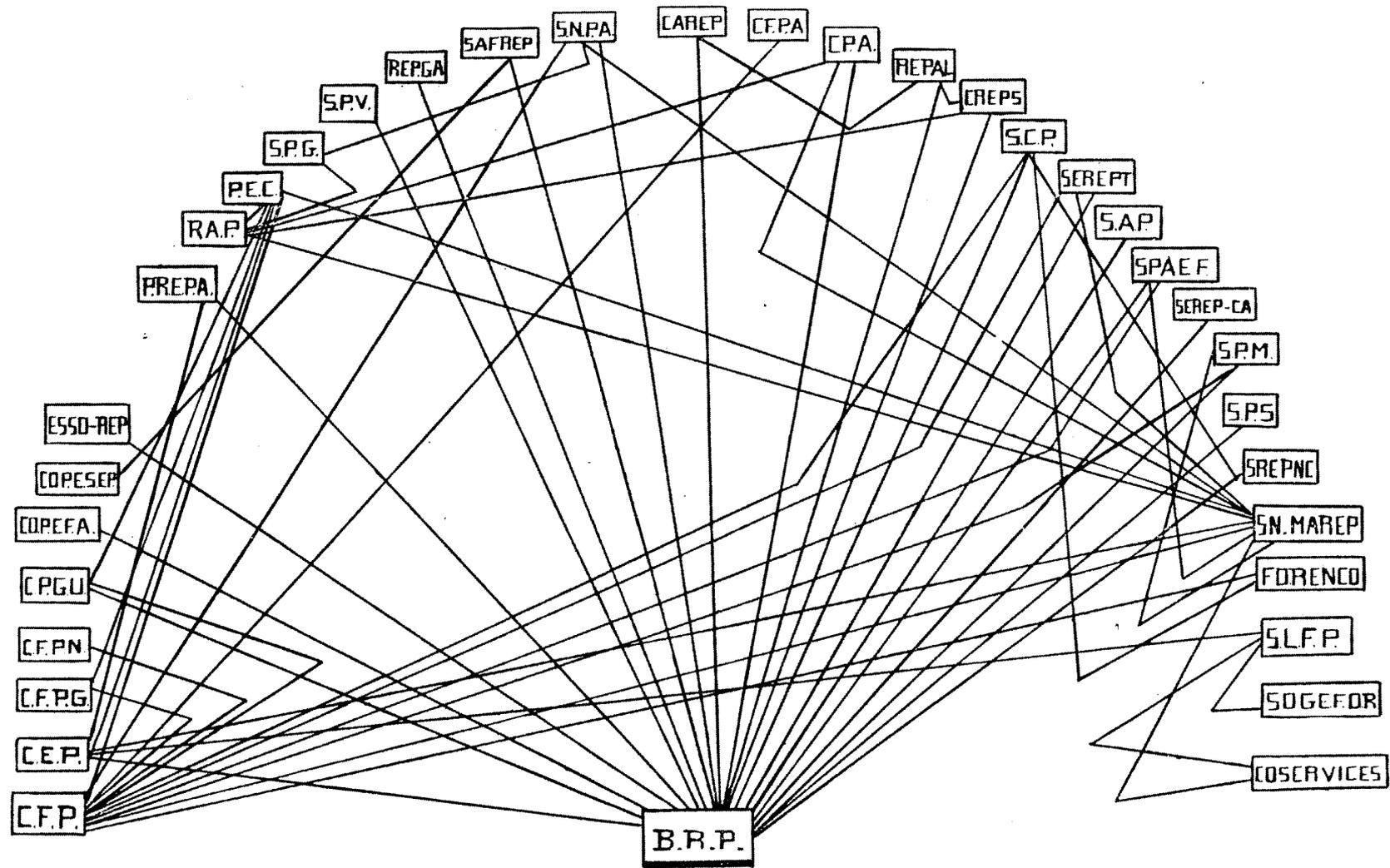
Le capital de la société est fixé à 5 millions de francs et est réparti comme suit :

— Régie autonome des Pétroles.....	33 0/0
— Société nationale des Pétroles d'Aquitaine....	33 0/0
— Gaz de France.....	30 0/0

\*  
\* \*

Pour donner une vue d'ensemble de l'extrême ramification du secteur public et semi-public du pétrole, il a semblé utile de présenter, sous la forme d'un schéma, les interpénétrations des différentes entreprises.

# SCHEMA de l'ORGANISATION du SECTEUR PUBLIC du PETROLE



## LEGENDE

B. R. P.....	Bureau de recherches de pétrole.
C. F. P.....	Compagnie française des pétroles.
C. E. P.....	Compagnie d'exploitation pétrolière.
C. F. P. G.....	Compagnie française des pétroles de Gascogne.
C. F. P. N.....	Compagnie française des pétroles de Normandie.
C. P. G.....	Compagnie des pétroles de Guyenne.
COPEFA .....	Compagnie des pétroles France-Afrique.
COPESEP .....	Compagnie des pétroles du Sud-Est parisien.
ESSO-REP .....	Société Esso de recherches et d'exploitations pétrolières.
PREPA.....	Société de prospection et d'exploitations pétrolières en Alsace.
R. A. P.....	Régie autonome des pétroles. Pechelbronn.
S. P. G.....	Société des pétroles de la Garonne.
S. P. V.....	Société des pétroles de Valence.
REPGA .....	Société de recherches et d'exploitation de pétrole et de gaz.
SAFREP .....	Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole.
S. N. P. A.....	Société nationale des pétroles d'Aquitaine.
CAREP .....	Compagnie algérienne de recherches et d'exploitations pétro- lières.
C. F. P. A.....	Compagnie française des pétroles d'Algérie.
C. P. A.....	Compagnie des pétroles d'Algérie.
SN. REPAL.....	Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie.
CREPS .....	Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara.
S. C. P.....	Société chérifienne des pétroles.
SEREPT .....	Société de recherches et d'exploitation de pétroles en Tunisie.
S. A. P.....	Société africaine des pétroles.
S. E. R. E. P.-C. A.	Société de recherches et d'exploitation des pétroles du Came- roun.
S. P. A. E. F.....	Société des pétroles d'A. E. F.
S. P. M.....	Société des pétroles de Madagascar.
S. P. S.....	Société des pétroles du Sénégal.
S. R. E. P. N. C....	Société de recherches et d'exploitation de pétrole en Nouvelle- Calédonie.
SN. MAREP.....	Société nationale de matériel pour la recherche et l'exploitation du pétrole.
FORENCO .....	Compagnie nouvelle de forages pétroliers.
S. L. F. P.....	Société languedocienne de forages pétroliers.
S. O. G. E. F. O. R.	Société générale de forages pétroliers.
OSERVICES .....	Compagnie des services pétroliers.

## II. — Le financement du secteur public du pétrole.

Une des caractéristiques de la recherche de pétrole est la nécessité de disposer d'une masse importante de capitaux. Si la découverte d'un gisement exploitable est souvent une opération rentable, par contre, cette découverte n'est généralement obtenue qu'après de longues et vaines recherches. Rares sont les pétroliers qui ont la chance de rencontrer, dès le premier forage, une nappe d'hydrocarbure, bien d'autres effectuent de nombreux sondages stériles avant d'obtenir un résultat tangible. Il est donc indispensable d'avoir la possibilité de poursuivre pendant plusieurs années des travaux de prospection ne présentant pas une rentabilité immédiate. Or, ces travaux sont particulièrement coûteux. A titre d'exemple, un appareil de forage à grande profondeur vaut 300 millions et chaque mètre de forage revient en moyenne à près de 60.000 francs.

Les sociétés de recherches doivent donc pouvoir disposer de moyens financiers très importants. Or, les procédés de financement normalement utilisés par les entreprises industrielles seraient, dans bien des cas, insuffisants pour permettre aux sociétés pétrolières françaises de mener à bien la tâche qui leur incombe.

En particulier, il est exclu, tout au moins pendant la période de recherches, d'avoir recours à des emprunts, soit à moyen terme auprès des banques, soit même à long terme, notamment sous forme d'émission d'obligations. En effet, étant donné le caractère essentiellement aléatoire des opérations poursuivies, les sociétés intéressées ne pourraient ni prendre d'engagement formel quant au remboursement des prêts consentis, ni assurer d'une manière saine le payement d'intérêts intercalaires qui risqueraient d'être fort importants.

C'est seulement lorsque l'on passe à la phase de l'exploitation qu'il peut être envisagé de recourir à l'emprunt. C'est ainsi, par exemple, que la Société nationale des pétroles d'Aquitaine a pu, en 1937, bénéficier de prêts du Fonds de développement économique et social et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en valeur du gisement de gaz de Lacq.

Les sociétés de recherches ne peuvent donc travailler, en principe, qu'avec leur seul capital, ce qui pose un problème d'autant plus délicat à résoudre que ce capital ne peut généralement être rémunéré au cours des premières années.

C'est dans ces conditions que l'Etat a été amené à intervenir pour faciliter, sur le plan national, le financement de la recherche et de l'exploitation pétrolière.

Les différentes procédures mises en œuvre, qui s'imbriquent du reste plus ou moins les unes avec les autres, répondent aux deux objectifs suivants :

— assurer aux gisements en exploitation une rentabilité suffisante ;

— procurer aux entreprises de recherches la masse de capitaux qui leur est indispensable.

Si le premier de ces buts a été atteint par la création du Fonds de soutien des hydrocarbures, par contre, dans le domaine de la recherche, l'ampleur des moyens financiers nécessaires a nécessité le recours à des procédés divers, parmi lesquels il convient de signaler en premier lieu l'intervention du Bureau de Recherches de pétrole qui, comme dans le domaine technique, s'est vu confier, en matière financière, une mission de direction.

Dans ces conditions, seront successivement examinés :

— l'intervention du Bureau de Recherches de pétrole ;

— le rôle du Fonds de soutien des hydrocarbures ;

— les sociétés de financement ;

— les autres aides directes ou indirectes apportées par l'Etat au financement de la recherche de pétrole.

Sans doute, les mécanismes qui vont être décrits concernent-ils à la fois le secteur privé et le secteur public ou semi-public, mais, en fait, le secteur strictement privé est, dans ce domaine, très limité. On peut donc considérer qu'ils intéressent presque exclusivement le secteur public.

#### A. — L'INTERVENTION DU BUREAU DE RECHERCHES DE PÉTROLE

Si le Bureau de recherches de pétrole a, pour première mission, de définir le cadre de cette recherche tant en France que dans l'Union française par l'établissement de programmes, il lui incombe également de participer à la mise en œuvre de ces pro-

grammes en accordant aux organismes d'exécution les moyens financiers nécessaires.

Dans ce domaine, le Bureau intervient normalement en prenant directement des participations dans le capital des sociétés. Toutefois, dans certains cas, le Bureau accorde provisoirement aux entreprises de recherches des avances sans intérêt qui sont ultérieurement transformées en participations. Les entreprises qui bénéficient de ces concours doivent, en contrepartie, souscrire, tant sur le plan technique que sur le plan financier, à certaines conditions, notamment le Bureau a droit à une part des bénéfices provenant de l'exploitation des gisements à la prospection desquels il a contribué.

Les avances et prises de participations du B. R. P. se sont élevées, au total, pour les trois derniers exercices à :

1955 : 13.500 millions.

1956 : 24.236' millions.

1957 : 24.433 millions.

Enfin, exceptionnellement, le B. R. P. peut accorder des subventions. Pratiquement ces subventions sont limitées actuellement à des bonifications d'intérêt accordées aux emprunts émis par certaines sociétés spécialisées dans les travaux de forage pour le financement de la modernisation de leur matériel. Le montant de ces subventions a été, en 1957, de 25 millions.

Le Bureau finance ces opérations, soit au moyen de ses ressources propres, c'est-à-dire le produit de ses participations, soit, et ceci pour la plus large part, à l'aide des subventions qui lui sont accordées par le budget général, au titre à la fois des dépenses en capital et du produit des ressources affectées au Fonds de soutien des hydrocarbures.

En définitive, le Bureau de recherches de pétrole constitue, sur le plan financier, un intermédiaire entre l'Etat d'une part, et les organismes de recherches ou d'exploitation pétrolière d'autre part.

## B. — LE FONDS DE SOUTIEN DES HYDROCARBURES

La création du Fonds de soutien des hydrocarbures et assimilés a eu à l'origine, pour préoccupation essentielle, d'assurer une aide aux premières découvertes de pétrole national pour compenser l'absence de protection douanière à l'extraction. L'action du Fonds a été, depuis, étendue au secteur de la recherche.

Ce Fonds, institué par l'article 48 de la loi du 27 mai 1950, sous la forme d'un compte spécial du Trésor, a été budgétisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954.

À l'heure actuelle, le Fonds a trois fonctions principales :

- soutenir la production nationale de pétrole ;
- procurer, sous forme de subventions, des ressources au Bureau de recherches de pétrole ;
- apporter une aide financière directe aux entreprises de recherches.

Accessoirement, le Fonds peut subventionner la production de certains carburants ou supercarburants nationaux ; il verse également une subvention à l'Institut français du pétrole.

Les ressources du Fonds sont essentiellement constituées par une redevance sur les carburants (1).

### 1° *Le soutien de la production nationale.*

Ce soutien consiste dans le versement d'une aide, en principe, proportionnelle à la valeur des quantités d'essence, de pétrole et de lubrifiant contenues dans chaque tonne d'hydrocarbures bruts extraite du sol national. Toutefois ce soutien est limité par divers plafonds qui sont fonction des dépenses de recherches, des recettes d'exploitation, de la productivité des puits, etc., dans le but d'en réserver le bénéfice aux seuls gisements qui ne sont pas compétitifs sur le plan international.

C'est ainsi que le jeu de ces diverses conditions aboutit à ne pas accorder d'aide à l'exploitation du plus important gisement métropolitain, celui de Parentis.

---

(1) Le montant de cette redevance, qui est incluse dans le prix des carburants, est, à l'heure actuelle, de :

316 francs par hectolitre d'essence ;  
260 francs par hectolitre de gas oil ;  
75 francs par hectolitre de fuel oil.

En 1937, l'aide accordée par le Fonds à la production nationale a été répartie comme suit :

TABLEAU N° 5. — Aide accordée en 1937 par le Fonds de soutien des hydrocarbures.

SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE L'AIDE
	(En millions de francs)
Régie autonome des pétroles.....	100
Société nationale des pétroles d'Aquitaine.....	505
Compagnie d'exploration pétrolière.....	3
Société de prospection et d'exploitations pétrolières en Alsace....	204
Société chrétienne des pétroles.....	13
Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie .....	400
Compagnie française des pétroles-Algérie.....	400
Total .....	1.625

### 2° Subventions au Bureau de recherches de pétrole.

Le Fonds de soutien des hydrocarbures verse, chaque année, une très importante subvention au Bureau de recherches de pétrole, qui constitue à la fois la plus grosse dépense du Fonds et la majeure partie des recettes du Bureau.

Pour les exercices 1936 à 1938, cette subvention s'est élevée ou s'élèvera à :

1936 .....	12.700 millions.
1937 .....	20.173 —
1938 (prévisions).....	19.000 —

### 3° Aide aux entreprises de recherches de pétrole.

Dans le but de faciliter les appels de capitaux effectués par les sociétés de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures, le Fonds peut accorder aux souscripteurs, lorsque ceux-ci sont, soit des personnes physiques de nationalité française, soit des sociétés de financement, une aide en prenant en charge la moitié de la somme due par chaque souscripteur. Cette aide n'a du reste pas un caractère automatique; elle est reversée aux seuls appels de capitaux effectués par les organismes inscrits sur une liste établie chaque année par les Ministres des Finances et de la Production industrielle.

En outre, l'aide est subordonnée à la condition que les titres soient inaliénables pendant un délai maximum de deux ans.

Cette aide du Fonds de soutien représente pour les trois derniers exercices :

1935 .....	4.631 millions.
1936 .....	2.406 —
1937 (prévisions).....	3.000 —

### C. — LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

Dans le but de faciliter les appels de capitaux des sociétés de pétrole, les pouvoirs publics ont été amenés à encourager la création de sociétés de financement spécialisées.

Ces organismes qui sont constitués sous la forme de sociétés anonymes privées ont pour objet de drainer l'épargne, et spécialement la petite épargne, vers le secteur de la recherche des hydrocarbures. Le système est du reste simple; les sociétés émettent des actions dans le public et emploient les capitaux ainsi recueillis en participation dans des entreprises de recherches. L'avantage principal pour le souscripteur réside dans la répartition des risques. Comme nous l'avons déjà dit, la recherche de pétrole est une œuvre essentiellement aléatoire, or, les sociétés de financement étant intéressées à de nombreuses affaires, exerçant leur activité dans des régions très diverses, peuvent effectuer une compensation entre les résultats de leurs différentes participations.

Par ailleurs, en raison de l'importance du capital de ces sociétés et du grand nombre des actionnaires, les titres font généralement l'objet d'un marché boursier actif et sont, par conséquent, très facilement négociables.

Pour encourager le développement en France de ces sociétés dont l'intérêt est indéniable, différents avantages leur ont été concédés.

En premier lieu, les sociétés de financement sont, du point de vue fiscal, assimilées aux sociétés d'investissement, c'est-à-dire qu'elles sont exonérées de la taxe proportionnelle, pour les distributions de bénéfice provenant des produits nets de leur portefeuille ou des plus-values qu'elles réalisent sur la vente des titres ou parts sociales faisant partie de ce portefeuille, et, dans les mêmes conditions, de l'impôt sur les sociétés.

D'autre part, le Ministre des Finances peut donner la garantie de l'Etat à l'intérêt des titres émis par les sociétés de financement.

Enfin, ces sociétés ont droit, lors de leur souscription au capital des sociétés de recherches, à l'aide accordée normalement aux personnes physiques par le Fonds de soutien des hydrocarbures, c'est-à-dire que le Fonds prend à sa charge la moitié du montant de la souscription.

En contrepartie de ces avantages, les sociétés dont il s'agit sont soumises à un statut juridique particulier.

Les administrateurs, le directeur général, ainsi que toutes les personnes ayant la signature sociale, doivent être de nationalité française. Par ailleurs, les statuts doivent obligatoirement stipuler que dans les assemblées générales, aussi bien ordinaires qu'extraordinaires, aucun actionnaire ne pourra disposer, tant en son nom personnel que comme mandataire, et ce quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire ou qu'il représente, de plus de 3 p. 100 de voix. Cette dernière disposition a pour but d'éviter qu'un groupe financier ne puisse prendre le contrôle de la société.

D'autre part, la composition du portefeuille des sociétés de financement est soumise à des règles strictes. Sauf dérogations temporaires accordées par décision interministérielle, chaque société ne peut posséder plus de 10 p. 100 des titres ou parts sociales émis par une même société, ni disposer de plus du dixième des droits de vote au sein des assemblées générales. En outre, les sociétés de financement ne peuvent employer, en titres d'une même société, plus de 13 p. 100 des sommes placées ou disponibles pour le placement.

A l'heure actuelle, quatre grandes sociétés de financement ont été créées :

1° *La Société financière des pétroles (F. I. N. A. R. E. P.).*

Cette société a été constituée le 31 mai 1954 et ses statuts ont été approuvés par décision ministérielle en date du 31 mai 1954.

Son capital qui était au 1<sup>er</sup> janvier 1957 de 8.000 millions, a été récemment porté à 24.000 millions.

L'Etat s'est engagé à garantir jusqu'au 31 décembre 1967 aux actions émises par tirages un dividende net minimum de 3 p. 100 par an. Toutefois, cette garantie est limitée à un capital de 8.000 millions et ne s'applique donc pas aux actions émises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957.

2° *La Compagnie financière de recherches pétrolières*  
(COFIREP).

Cofirep a été constituée le 17 janvier 1955 et a reçu l'approbation ministérielle, par arrêté en date du 29 mars 1955.

Son capital qui était, au 1<sup>er</sup> janvier 1957, de 7.000 millions, a été porté depuis à 21.000 millions par émission d'actions en numéraire.

L'Etat s'est engagé à garantir jusqu'au 31 décembre 1957 aux actions émises par Cofirep un dividende net de 5 p. 100. Toutefois, de même que pour Finarep, cette garantie ne joue qu'à concurrence du capital émis le 1<sup>er</sup> janvier 1957, soit 7.000 millions.

Le tableau n° 6 indique les participations au capital d'organismes de recherches détenues par Finarep et Cofirep à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1957 :

TABLEAU n° 6. — Participation de « Cofirep » et de « Finarep ».

DESIGNATION	COFIREP	FINAREP
	P. 400.	P. 400.
Compagnie d'exploitation pétrolière.....	10	10
Société de prospection et d'exploitation pétrolière en Alsace .....	4,3	10
Compagnie des pétroles de Guyenne.....	5	1
Société de recherches pétrolières dans la région pari- sienne .....	10	10
Société des pétroles de Valence.....	10	10
Société française de recherches et d'exploitation de pétrole .....	10	10
Compagnie française des pétroles, Gascogne.....	6,5	6,5
Compagnie française des pétroles, Normandie.....	5	5
Société de recherches et d'exploitation de pétrole et gaz .....	10	10
Société nationale de pétroles d'Aquitaine.....	»	1,04
Société Esso de recherches et d'exploitation pétrolière.	»	1
S. N. Repal.....	1,55	»
Compagnie française des pétroles, Algérie.....	7,5	7,5
Compagnie de recherches et d'exploitation de pétroles au Sahara.....	3	1,63
Compagnie des pétroles d'Algérie.....	3	3,5
Société chérifienne des pétroles.....	1,65	»
Société de recherches et d'exploitation des pétroles en Tunisie .....	2,54	»
Société de recherches et d'exploitation des pétroles du Cameroun .....	5	10
Société africaine des pétroles.....	10	10
Société de recherches et d'exploitation de pétrole en Nouvelle-Calédonie .....	10	»
Société des pétroles d'Afrique équatoriale française....	5	10
Société des pétroles du Sénégal.....	10	10

3° *Compagnie française pour le financement de la recherche et de l'exploitation du pétrole (REPFrance).*

Cette société anonyme, dont le capital actuel est de 15 milliards de francs, a été constituée le 16 août 1957, mais n'a commencé qu'à une date récente à intervenir d'une manière effective dans le financement de la recherche de pétrole.

4° *Compagnie générale de recherches pétrolières (GENAREP).*

Génarep est une société anonyme au capital de 5 milliards de francs, constituée le 8 juillet 1957.

Les prises de participations de ces sociétés sont à l'heure actuelle en cours de réalisation ; il n'est donc pas possible d'en donner l'énumération définitive.

Enfin, il convient de signaler qu'une cinquième société de financement est en voie de constitution, la « Sogérap ». Cette société sera une « holding » chargée de la gestion des participations de la Régie autonome des Pétroles.

D. — MESURES DIVERSES EN FAVEUR DU FINANCEMENT  
DU SECTEUR PUBLIC DU PÉTROLE

1° *Subventions du budget général  
au Bureau de recherches de pétrole.*

Le budget général participe directement au financement de la recherche de pétrole par le versement de subventions au Bureau de recherches de pétrole, subventions qui viennent s'ajouter à celles dont cet organisme bénéficie de la part du Fonds de soutien des Hydrocarbures.

Pour les exercices 1956 à 1958, ces subventions se sont élevées ou s'élèveront à :

1956 .....	4.014 millions.
1957 .....	3.236 —
1958 (prévisions).....	3.000 —

## 2° *Participation directe de l'Etat au capital de la Société française des pétroles.*

L'Etat, comme on l'a vu, détient 35 p. 100 des actions de la Compagnie française des pétroles. A ce titre, il est appelé à suivre les augmentations de capital de cette société ; ce qui, en 1957, a représenté une charge de 8.123 millions.

## 3° *Les « certificats pétroliers ».*

La loi n° 57-716 du 26 juin 1957 a prévu l'émission par l'Etat, ainsi que par les personnes morales publiques ou privées spécialement autorisées à cet effet, de « certificats pétroliers ». Sans entrer dans le détail du mécanisme de cette opération, on rappellera seulement que ces certificats résultent de la séparation des droits de gestion et des droits financiers afférents aux actions des sociétés de pétrole détenues par l'Etat ou par les personnes morales intéressées. Dans ce cas, l'actionnaire primitif conserve son droit de gestion mais peut céder ses droits financiers sous la forme de « certificats représentatifs de droits ».

Le produit de la vente de ces certificats est versé à un compte spécial du Trésor et peut être employé notamment à :

— subventionner la recherche et l'exploitation des hydrocarbures ;

— effectuer des prêts aux organismes de recherches et d'exploitation de pétrole par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social.

En application de ce texte, une double émission de certificats a eu lieu récemment. Cette émission a porté sur des actions de la Compagnie française des Pétroles appartenant à l'Etat et sur des actions de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine appartenant au Bureau de Recherches de Pétrole.

Son produit total a été d'environ 20 milliards, et sur cette somme, un prêt de 5,5 milliards a été consenti à la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (1) ; d'autres prêts, ainsi que l'octroi d'une subvention au Bureau de Recherches de Pétrole, sont envisagés.

---

(1) Par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social.

4° *Avantages fiscaux consentis  
aux sociétés de recherches de pétrole.*

Outre les avantages fiscaux accordés pour faciliter les appels de capitaux des sociétés de recherches de pétrole, ces sociétés bénéficient d'un régime spécial en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

En effet, aux termes de l'article 39 *ter* du code général des Impôts, les sociétés et organismes de recherches et d'exploitation d'hydrocarbure sont autorisés à déduire de leur bénéfice net d'exploitation, dans la double limite de 50 p. 100 de ce bénéfice et de 27,50 p. 100 du montant des ventes des produits extraits des gisements qu'ils exploitent, une provision « pour reconstitution de gisement ». Cette provision doit être employée dans un délai de cinq ans, soit sous forme de travaux de recherches, soit par la souscription de participations dans des sociétés de recherches.

Cette disposition apporte, et surtout apportera au fur et à mesure de la mise en exploitation de nouveaux gisements, un concours financier important au financement de la prospection pétrolière, puisque les sociétés seront incitées à réinvestir dans la recherche une fraction importante de leurs bénéfices d'exploitation.

### III. — Le financement du secteur public du pétrole en 1957 et 1958.

Après avoir décrit dans les pages qui précèdent les différents mécanismes qui concourent au financement de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures, nous indiquerons brièvement le total des concours financiers dont bénéficie ce secteur. Il n'a pas été possible de faire, sur ce point, une ventilation entre entreprises publiques et semi-publiques et entreprises strictement privées ; toutefois la part de ces dernières est très réduite.

Pour l'exercice 1957, le financement des entreprises de pétrole a représenté au total environ 112 milliards et, pour l'exercice prochain, on doit compter sur un chiffre de l'ordre de 175 milliards.

Le tableau n° 7 résume, pour ces deux exercices, l'origine des fonds qui ont concouru à ce financement.

TABLEAU N° 7. — **Financement du secteur public et semi-public du pétrole en 1957 et 1958.**

ORIGINE DES RESSOURCES	1957	1958 (prévisions).
	(En milliards)	de francs.)
A. — Participations en capital :		
Participations publiques :		
Bureau de recherches de pétrole.....	24,7	(c)
Autres participations publiques.....	7,9	
Participations mixtes (a).....	9,6	
Participations privées :		
Groupes privés internationaux.....	8,9	
Sociétés de financement.....	8,5	
Privés divers.....	6,8	
B. — Emprunts :		
Sur fonds publics (b).....	14,8	
Sur fonds privés.....	2,5	
C. — Recettes d'exploitation d'entreprises.....	28	
Totaux .....	111,7	175

(a) Compagnie française des pétroles.

(b) Notamment emprunts auprès de la Caisse des dépôts et prêts effectués sur les ressources du compte spécial des certificats pétroliers.

(c) Pour 1958, il n'a pas été possible d'indiquer la décomposition du financement entre les différentes ressources.

#### IV. — Conclusions.

De cette rapide étude du secteur public de la recherche de pétrole se dégagent deux faits essentiels : d'une part, la complexité de la structure de ce secteur, véritable enchevêtrement d'établissements publics et de sociétés d'économie mixte, d'autre part, l'importance des masses financières qu'il est nécessaire de mettre, en œuvre, soit qu'il s'agisse de fonds publics (subventions du B. R. P., Fonds de soutien des hydrocarbures, prises de participations directes de l'État), soit qu'il soit fait appel à l'épargne, notamment par le canal des sociétés de financement.

En ce qui concerne l'organisation même de la recherche et de l'exploitation pétrolière, la multiplication des organismes de recherches paraît devoir appeler certaines réserves. Sans doute, des arguments valables peuvent être invoqués pour justifier le pluralisme de ces organismes, arguments qui peuvent, du reste, être ramenés à deux : intérêt d'avoir des entreprises qui ne soient pas trop lourdes à gérer et qui soient spécialisées sur le plan régional, désir d'associer capitaux privés et participations publiques. Ce dernier point est particulièrement important quand on sait que pour certaines sociétés les capitaux privés sont fournis par des sociétés pétrolières internationales ; l'association donne ainsi à l'État la possibilité de contrôler intérieurement la gestion des principales sociétés de recherches exerçant leur activité en territoire français et, par conséquent, de s'assurer que cette gestion est bien conforme aux intérêts supérieurs de la nation.

Mais ces arguments ne justifient pas toutes les créations de sociétés de pétrole, et on est amené à constater en la matière des proliférations abusives.

Pour ne citer qu'un exemple, on a du mal à concevoir qu'il ait été indispensable de créer une société (la Société des Pétroles de la Garonne), dont les deux seuls actionnaires sont un établissement public (la R. A. P.) et une société nationale à majorité de fonds publics (la S. N. P. A.), pour prospecter un périmètre qui est justement situé dans la région où les deux actionnaires exercent leur principale activité.

Or, ainsi qu'on le sait, la multiplication des entreprises entraîne celle des frais généraux : organes de direction, services administratifs, etc., sans parler des conseils d'administration, auxquels il faut bien attribuer jetons de présence et tantièmes.

Il convient donc de veiller tout spécialement à ce que le grand développement que connaît aujourd'hui ce secteur ne soit pas l'occasion d'une multiplication des postes inutiles et des sinécures grassement rétribuées. D'autant plus que la mise en œuvre de nos ressources en hydrocarbures va exiger, dans un proche avenir, un effort financier dont il serait vain de vouloir se dissimuler l'importance.

Le pays tout entier devra consentir des sacrifices pour assurer la prospection et l'exploitation de nos richesses pétrolières. Ces sacrifices seront du reste hautement rentables si une chasse impitoyable est donnée dès maintenant à tous les gaspillages et à tous les abus. Mais de ces sacrifices, l'Etat doit lui-même donner l'exemple. Il convient, notamment, d'assurer aux appels de capitaux des sociétés de recherches de pétrole un large accès au marché financier en ne laissant pas encombrer ce marché par les émissions d'emprunts de certaines entreprises publiques, émissions qui servent, non au financement d'investissements rentables, mais à la couverture de déficits d'exploitations. De même, une large part des subventions d'équilibre que l'Etat est obligé de verser à une importante fraction du secteur nationalisé serait plus utilement employée dans le domaine de la recherche de pétrole. N'oublions pas qu'une réduction de moitié du déficit de la S. N. C. F. permettrait de financer plus d'un million de mètres de forage.

Plus que jamais, il est impossible de vouloir réaliser une politique de développement économique si, dans le même temps, on ne s'attaque pas avec vigueur et continuité aux abus et aux négligences multiples qui grèvent lourdement les finances publiques.

### **TITRE III**

## **LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES**

De 1936 à 1938, la masse globale des dépenses de la Sécurité sociale s'est accrue d'environ 20 0/0, passant de 2.443 millions à 2.947 millions. Les charges du secteur social du même ordre que celles du secteur industriel et du secteur administratif traditionnel, continuent donc à constituer approximativement le tiers des dépenses globales de l'Etat.

Dans le cadre du présent titre, votre Rapporteur général présentera d'abord la situation financière actuelle des différents régimes de Sécurité sociale en fonction des résultats comptables de l'exercice 1936, des prévisions rectifiées de 1937 et des perspectives de l'exercice 1938, puis examinera quelques points particuliers de la gestion administrative de cette institution.

## CHAPITRE PREMIER

### LA SITUATION FINANCIERE DE LA SECURITE SOCIALE

#### I. — La sécurité sociale des salariés.

##### A. — LE RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le tableau n° 1 retrace les résultats de l'exercice 1956 du régime général de sécurité sociale, ainsi que les prévisions afférentes aux exercices 1957 et 1958

TABLEAU n° 1. — Régime général de la sécurité sociale.

FONDS	1956			1957			1958		
	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence
	(En milliards de francs.)								
I. — Assurances sociales:									
a) Maladie .....	»	341,9	»	»	393	»	»	432,5	»
b) Vieillesse (a).....	»	206,7	»	»	224,5	»	»	239,5	»
c) Divers (b).....	»	47	»	»	51	»	»	56,5	»
Totaux .....	546,6	595,6	— 49	596	668,5	— 72,5	653,5	728,5	— 75
II. — Accidents du travail.....	91,5	97,9	— 6,4	107	112,2	— 5,2	125,7	125,7	»
III. — Prestations familiales:									
a) Salariés .....	540,3	491,6	+ 48,7	589	514	+ 75	646	563,5	+ 82,5
b) Non salariés.....	33,5	32,5	+ 1	37,5	37,5	»	40,5	40,5	»
Totaux.....	573,8	524,1	+ 49,7	626,5	551,5	+ 75	686,5	604	+ 82,5
Totaux généraux.....	1.211,9	1.217,6	— 5,7	1.329,5	1.332,2	— 2,7	1.465,7	1.458,2	+ 7,5

(a) A l'exclusion des dépenses effectuées dans le cadre du fonds national de solidarité.

(b) Frais de gestion, dépenses d'action sanitaire et sociale, etc.

Dans son ensemble, le régime général de la Sécurité sociale est marqué de 1956 à 1958 par une progression à peu près parallèle des recettes et des dépenses, les premières présentant pour la période considérée une augmentation de 20 0/0 contre 19,8 0/0 pour les secondes.

L'accroissement des *recettes* est dû, d'une part, à l'augmentation de la masse des salaires, liée elle-même à la fois au développement de la production et à l'augmentation du coût de la vie, d'autre part, au relèvement du plafond des cotisations qui doit passer, au début de l'année prochaine, de 528.000 à 600.000 francs par an. C'est en supposant acquise cette mesure qu'ont été établies les prévisions de l'exercice 1958.

En ce qui concerne les *dépenses*, il convient de considérer séparément la situation des divers fonds. Une très importante différence existe, en effet, dans ce domaine, entre, d'une part les prestations familiales, d'autre part, les assurances sociales proprement dites et les accidents du travail.

L'augmentation des charges d'*allocations familiales* pour les trois exercices considérés n'est que de 11,5 0/0, soit seulement un peu plus de la moitié de la progression moyenne de l'ensemble des dépenses du régime général. Cette augmentation tient principalement aux deux causes suivantes :

— l'augmentation de 5 0/0 des prestations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958, qui vient d'être décidée ;

— la poussée démographique qui continue à se faire sentir d'une manière sensible.

A ces causes il convient d'ajouter l'extension, réalisée par la loi du 11 décembre 1957, de l'allocation de la mère au foyer aux non-salariés de l'industrie et du commerce (1) et un aménagement des conditions d'attribution de la majoration des allocations familiales en faveur des enfants de plus de dix ans :

La progression des dépenses du fonds *assurances sociales* est nettement plus importante puisqu'elle ressort à 22,3 0/0.

Cette situation est due :

— au développement de la consommation médicale qui, comme votre Rapporteur Général l'a déjà signalé les années précédentes, va en s'amplifiant d'une manière constante ;

— aux augmentations de salaires qui se répercutent directement sur le montant des allocations journalières versées en

---

(1) Les prestations familiales des non-salariés sont versées par le régime général.

cas d'interruption de travail et indirectement sur les prestations vieillesse, celles-ci étant indexées sur la masse globale des cotisations.

Enfin, du point de vue des *accidents du travail*, on constate une progression extrêmement rapide des dépenses puisqu'elle atteint 28,5 0/0 pour la période considérée. Les raisons en sont, comme pour les assurances sociales, d'une part, la majoration du coût moyen des traitements médicaux et pharmaceutiques, d'autre part, la majoration des indemnités journalières et des rentes en fonction des majorations de salaire. Par contre, les recettes ont augmenté d'une manière proportionnelle par suite de l'adaptation du taux des cotisations aux charges de ce fonds.

\*  
\* \*

A ne considérer que l'ensemble du régime général de la Sécurité Sociale, il semblerait à première vue que sa situation financière soit presque satisfaisante puisque l'exercice 1956 ne s'est traduit que par un déficit relativement faible (5,7 milliards), que l'année 1957 devrait se solder par un déficit de 2,7 milliards et que, selon les prévisions établies pour 1958, cet exercice devrait se terminer avec un excédent de 7 milliards. Malheureusement, un examen plus approfondi ne permet pas de faire preuve de beaucoup d'optimisme.

En premier lieu, si l'on considère séparément les résultats des différents fonds, on constate que celui des *assurances sociales* présente des pertes croissantes. De 1956 à 1958, son déficit passera de 49 milliards à 75 milliards, soit une augmentation de plus de 53 %. Rapporté au montant total des recettes correspondantes, le déficit des assurances sociales progressera entre les deux exercices de 8,9 % de ces recettes à 11,4 %. La situation financière de ce fonds est donc particulièrement préoccupante puisque le *déséquilibre s'accroît d'une manière croissante*.

Les *accidents du travail* qui, en 1956 et 1957, étaient déficitaires, doivent retrouver l'année prochaine leur équilibre.

Seul le fonds des *prestations familiales* est excédentaire. Malgré le relèvement de 5 % des allocations, cet excédent atteindra, en 1958, 82 milliards, soit 13,5 % des dépenses. C'est donc ce fonds, en raison de la confusion de trésorerie existant au sein du régime général de la Sécurité Sociale, qui comble les déficits des assurances sociales et assure en définitive l'équilibre ou le quasi-équilibre financier du système.

Enfin, le régime général de la Sécurité sociale a, au cours des années précédentes, contracté vis-à-vis du Trésor des dettes importantes qui s'élèvent à l'heure actuelle à plus de 63 milliards; le léger excédent prévu pour 1958 ne permettra, au mieux, qu'un apurement très partiel de cette situation.

### B. — LES RÉGIMES SPÉCIAUX

Les charges supportées par les différents régimes spéciaux en 1956, 1957 et en 1958 sont récapitulées dans les trois tableaux ci-après :

TABLEAU N° 2. — Charges des régimes spéciaux. — Année 1956.

	ASSURANCES SOCIALES				ACCIDENTS du travail (f)	PRESTATIONS familiales (g)	TOTAL général.
	Maladie.	Retraites	Divers (a).	Total.			
(En milliards de francs.)							
Etat (b).....	30,6 (c)	259,5	»	290,1	7 (h)	98	395,1
Collectivités locales.....	4 (c)	40	»	44	2 (h)	23,6	69,6
Marins .....	3,4	19,6	1,2	24,2	»	»	24,2
Mineurs .....	18,8	45,8	»	64,6	8,6	»	73,2
S. N. C. F.....	25,7	102,6	2,2	130,5	3,8 (h)	33,8	168,1
R. A. T. P.....	2,7	9,7	0,6	13	0,5 (h)	1,7	15,2
Petits cheminots.....	» (d)	5,7	»	5,7	»	»	5,7
E. G. F.....	4	26,4	»	30,4	1,3	9	40,7
Théâtres nationaux.....	» (d)	0,3	»	0,3	»	»	0,3
Divers .....	1,2 (e)	6,3	0,2	7,7	0,1	1,2	9
Totaux généraux...	90,4	515,9	4,2	610,5	23,3	167,3	801,1

(a) Dépenses non ventilables.

(b) Fonctionnaires civils, militaires et ouvriers de l'Etat.

(c) Non compris les prestations en nature servies par le régime général aux fonctionnaires et agents des collectivités locales et d'E. G. F.

(d) Prestations servies par le régime général de sécurité sociale et non individualisées dans la comptabilité de ce dernier.

(e) Non compris les grands invalides et les étudiants dont les prestations sont servies par le régime général.

(f) Pour certains régimes, les dépenses des accidents du travail sont comprises dans celles du régime général de sécurité sociale.

(g) Montant des prestations, non compris les effets de la surcompensation.

(h) En principe, prestations en nature. La partie la plus importante des dépenses d'incapacité permanente sont comprises dans les dépenses de vieillesse et d'invalidité.

TABLEAU N° 3. — Charges des régimes spéciaux. — Année 1957.

RÉGIMES	ASSURANCES SOCIALES				ACCIDENTS du travail (f).	PRESTATIONS familiales (g).	TOTAL général.
	Maladie	Retraites	Divers (a).	Total			
(En milliards de francs.)							
Etat (b).....	32,5 (c)	288,5	»	321	8 (h)	98,9	427,9
Collectivités locales.....	4,2 (c)	45	»	49,2	2,3 (h)	25,4	76,9
Marins .....	3,9	21,1	0,4	25,4	»	»	25,4
Mineurs .....	21	55,9	»	76,9	10,4	»	87,3
S. N. C. F.....	27,2	111,8	2,3	141,3	4,6 (h)	34,7	180,6
R. A. T. P.....	3	10,8	0,6	14,4	0,5 (h)	2,4	17,3
Petits cheminots.....	» (d)	6,6	»	6,6	»	»	6,6
E. G. F.....	4,2	28,5	»	32,7	1,3	9,1	43,1
Théâtres nationaux.....	» (d)	0,3	»	0,3	»	»	0,3
Divers .....	1,3 (e)	7,5	0,4	9,2	0,1	1,3	10,6
<b>Totaux généraux...</b>	<b>97,3</b>	<b>576</b>	<b>3,7</b>	<b>677</b>	<b>27,2</b>	<b>171,8</b>	<b>876</b>

(a) Dépenses non ventilables.

(b) Fonctionnaires civils, militaires et ouvriers de l'Etat.

(c) Non compris les prestations en nature servies par le régime général aux fonctionnaires et agents des collectivités locales et d'E. G. F.

(d) Prestations servies par le régime général de sécurité sociale et non individualisées dans la comptabilité de ce dernier.

(e) Non compris les grands invalides et les étudiants dont les prestations sont servies par le régime général.

(f) Pour certains régimes, les dépenses des accidents du travail sont comprises dans celles du régime général de sécurité sociale.

(g) Montant des prestations, non compris les effets de la surcompensation.

(h) En principe, prestations en nature. La partie la plus importante des dépenses d'incapacité permanente sont comprises dans les dépenses de vieillesse et d'invalidité.

TABLEAU N° 4. — Charge des régimes spéciaux. — Année 1958.

RÉGIMES	ASSURANCES SOCIALES				ACCIDENTS du travail (f).	PRESTATIONS familiales (g).	TOTAL général.
	Maladie.	Retraites	Divers (a)	Total.			
(En milliards de francs.)							
Etat (b).....	35 (c)	360,4	»	395,4	9 (h)	102,2	506,6
Collectivités locales.....	4,5 (c)	50,4	»	54,9	2,6 (h)	27,1	84,6
Marins .....	3,9	22,4	0,5	26,8	»	»	26,8
Mineurs .....	23,9	66,1	»	90	12,6	»	102,6
S. N. C. F.....	28,1	113,1	2,3	143,5	4,9 (h)	38,7	187,1
R. A. T. P....	3,1	11,3	0,6	15	0,5 (h)	2,6	18,1
Petits cheminots.....	» (d)	7,4	»	7,4	»	»	7,4
E. G. F.....	4,2	30,2	»	34,4	1,4	9,5	45,3
Théâtres nationaux.....	» (d)	0,4	»	0,4	»	»	0,4
Divers .....	1,3 (e)	7,8	0,4	9,5	0,1	1,3	10,9
Totaux généraux...	104	669,5	3,8	777,3	31,1	181,4	989,8

(a) Dépenses non ventilables.

(b) Fonctionnaires civils, militaires et ouvriers de l'Etat.

(c) Non compris les prestations en nature servies par le régime général aux fonctionnaires et agents des collectivités locales et d'E. G. F.

(d) Prestations servies par le régime général de sécurité sociale et non individualisées dans la comptabilité de ce dernier.

(e) Non compris les grands invalides et les étudiants dont les prestations sont servies par le régime général.

(f) Pour certains régimes, les dépenses des accidents du travail sont comprises dans celles du régime général de sécurité sociale.

(g) Montant des prestations, non compris les effets de la surcompensation.

(h) En principe, prestations en nature. La partie la plus importante des dépenses d'incapacité permanente sont comprises dans les dépenses de vieillesse et d'invalidité.

Les dépenses des différents régimes spéciaux qui, pour l'exercice 1956, avaient été de 801 milliards, s'élèveront en 1957 à 876 milliards, et en 1958 à 990 milliards, soit une augmentation entre les deux exercices extrêmes de 27,9 %, sensiblement plus importante que la progression des dépenses constatée dans le régime général (+ 19,8 %).

Quant à la participation normale de l'Etat aux dépenses de ces régimes, qu'elle soit légale, réglementaire ou conventionnelle, elle s'est maintenue au cours des trois exercices considérés à une proportion de l'ordre de 19 %.

Enfin, deux régimes spéciaux demeurent redevables envers l'Etat d'avances du Trésor consenties antérieurement et non encore remboursées :

— le régime des agents des collectivités locales .....	4,1 milliards.
— le régime des mineurs.....	19,1 —
Total.....	23,2 milliards.

TABLEAU N° 5. — Participation de l'Etat au financement de divers régimes spéciaux.

RÉGIMES	1956	1957	1958
	(En milliards de francs.)		
Collectivités locales (a).....	2,6	2,1	2
Marins .....	16	15,8	15,8
Mineurs .....	21,7	25,2	29,8
S. N. C. F.....	29,6	32	33,8
Petits cheminots.....	2,5	3,9	4
Théâtres nationaux.....	0,2	0,2	0,2
Etudiants (b).....	0,8	0,9	1,1
Grands invalides (c).....	7,5	7,3	8,6
Totaux .....	80,9	87,4	95,3
Rapport entre la participation de l'Etat et les charges totales des régimes (d).....	19,4 p. 100	19 p. 100	19,1 p. 100

(a) Y compris la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

(b) Inclus dans le régime général de sécurité sociale.

(c) Inclus dans le régime général de sécurité sociale en ce qui concerne les assurances sociales (2,8 milliards en 1956, 3 milliards en 1957, 3,6 milliards en 1958). Pour le surplus, il s'agit des prestations familiales directement versées par l'Etat.

(d) Ce rapport a été calculé en fonction de la charge totale des régimes spéciaux, à l'exclusion du régime « Etat » et en y intégrant par contre les charges des régimes « étudiants » et « grands invalides » gérés par le régime général.

### C. — LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Les charges des régimes complémentaires marquent une très forte progression entre 1956 et 1958, passant de 41,6 milliards à 58,5 milliards, soit une augmentation de 40 %, alors que les recettes n'ont, pendant le même temps, augmenté que de 25 %. De ce fait, les excédents importants que présentaient ces régimes tendent à disparaître. Cette situation est du reste normale car il s'agit d'institutions relativement récentes qui n'ont pas encore toutes atteint leur point d'équilibre et qui, dans les premières années de leur fonctionnement, ont plus de recettes que de charges.

Le tableau n° 6 résume pour les trois exercices 1956, 1957 et 1958, la situation financière des régimes complémentaires.

TABLEAU N° 6. — Situation financière des régimes complémentaires.

RÉGIMES	1956			1957			1958		
	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence
	(En milliards de francs.)								
A. G. I. R. C.....	42,1	37,4	+ 4,7	47,7	45,6	+ 2,1	53,3	53,3	»
C. A. R. C. E. P. T...	0,5	»	+ 0,5	0,6	»	+ 0,6	0,7	0,1	+ 0,6
Cadres agricoles.....	0,3	0,1	+ 0,2	0,4	0,2	+ 0,2	0,4	0,2	+ 0,2
C. A. R. I. M.....	1,6	1,4	+ 0,2	1,7	1,6	+ 0,1	1,7	1,7	»
C. A. R. E. M.....	2,9	2,7	+ 0,2	3,2	3,1	+ 0,1	3,2	3,2	»
Totaux.....	47,4	41,6	+ 5,8	53,6	50,5	+ 3,1	59,3	58,5	+ 0,8

D. — LE RÉGIME AGRICOLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

De la même manière que pour le régime général, ont été retracés dans le tableau n° 7 les résultats de l'exercice 1956 du régime agricole ainsi que les prévisions afférentes aux exercices 1957 et 1958.

TABLEAU N° 7. — Régime agricole.

FONDS	1956			1957			1958		
	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence
(En milliards de francs.)									
I. — Assurances sociales :									
a) Maladie .....	»	23,8	»	»	25,7	»	»	28,3	»
b) Vieillesse ...	»	14,6	»	»	15,5	»	»	15,6	»
Divers (a).....	»	5	»	»	5,6	»	»	6,1	»
Totaux.....	37,3	43,4	— 6,1	39,5	46,8	— 7,3	46,7	50	— 3,3
II. — Accidents du travail .....	22	22,6	— 0,6	24,8	25	— 0,2	27,4	27,4	»
III. — Prestations familiales .....	140,9	139,7	+ 1,2	147,2	148,4	— 1,2	156,3	156,3	»
Totaux généraux.	200,2	205,7	— 5,5	211,5	220,2	— 8,7	230,4	233,7	— 3,3

(a) Dépenses non ventilables.

La progression de 1956 à 1958 des recettes et des dépenses du régime agricole est légèrement plus faible que celle constatée pour le régime général: 15 % en ce qui concerne les recettes et 13,6 % pour les dépenses. Les causes de cette progression sont du reste les mêmes dans les deux régimes. Toutefois, l'augmentation de la masse des salaires est moins marquée que dans le régime général.

Les déficits globaux du régime agricole s'élèvent pour :

- 1956 à..... 5,5 milliards.
- 1957 à..... 8,7 —
- 1958 à..... 3,3 —

Mais, comme dans le régime général, c'est le fonds « assurances sociales » qui a la plus mauvaise situation financière. Le déficit de ce fonds a, en 1956, représenté 16,7 % des recettes qui lui sont affectées et, en 1957, 18,7 % desdites recettes.

Dans le régime général, les excédents des prestations familiales compensent approximativement les déficits du fonds assurances sociales; par contre, dans le régime agricole, les prestations familiales sont, elles-mêmes, à peine équilibrées et ne peuvent, par conséquent, apporter aucune aide aux assurances sociales.

Par ailleurs, le régime agricole est redevable vis-à-vis du Trésor d'avances d'un montant total de 58.650 millions se décomposant comme suit :

— assurances sociales.....	21.950 millions.
— accidents du travail.....	35.200 —
— prestations familiales.....	1.500 —

#### E. — LA SURCOMPENSATION EN MATIÈRE DE PRESTATIONS FAMILIALES

La composition moyenne des familles affiliées n'étant pas la même pour les différents régimes de Sécurité Sociale, certains d'entre eux ont à supporter, au titre des prestations familiales, des charges proportionnellement plus importantes. Pour tenir compte de cette situation, une surcompensation portant sur la masse des prestations servies par les différents régimes a été instituée par le décret du 17 octobre 1953 (1). Ce système a toutefois soulevé différentes critiques; notamment il lui a été reproché d'englober dans une même péréquation des régimes de Sécurité Sociale très différents et d'aboutir à faire supporter ainsi par les entreprises industrielles et commerciales une fraction de la charge des prestations familiales dues aux salariés agricoles. Finalement la loi de finances de l'exercice 1957 a modifié ce système en créant, à *titre provisoire*, un « fonds national de surcompensation des prestations familiales » géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et qui est chargé de subventionner les régimes ayant une charge supérieure à la moyenne.

(1) Cette surcompensation primitivement limitée aux régimes non agricoles a été étendue par la suite à l'ensemble de la sécurité sociale.

Ce fonds est alimenté par :

— les versements des régimes de prestations familiales correspondant à la *surcompensation de ces prestations limitée aux salariés des professions non agricoles* ;

— le produit d'un certain nombre de nouveaux impôts créés à cet effet (majoration du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel ; majoration, en ce qui concerne les rémunérations élevées, du versement forfaitaire sur les traitements et salaires dû par les employeurs ; relèvement du prix de l'essence ; droit de timbre sur la délivrance de devises étrangères) ;

— des prélèvements sur les excédents éventuels du Fonds National de Solidarité.

Le régime institué par la loi de finances de 1957 a un caractère transitoire. Le même texte a, en effet, indiqué que le Gouvernement devrait déposer avant le 1<sup>er</sup> avril 1957 un projet de loi prévoyant la coordination des divers régimes d'allocations familiales, l'égalisation progressive des prestations et la péréquation des charges.

En fait, ce projet n'a pas été déposé dans les délais impartis et nul ne sait quand il interviendra. Le régime provisoire du Fonds national de surcompensation risque donc de se prolonger pendant encore longtemps.

Le tableau n° 8 résume les opérations du Fonds de surcompensation pour les exercices 1957 et 1958.

TABLEAU N° 8. — **Fonds de surcompensation des prestations familiales.**

REGIMES	1957		1958	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
	(En milliards de francs.)			
Régime général.....	4	»	5,7	»
Budget annexe des prestations familiales agricoles .....	»	25,5	»	33
Etat .....	1	»	1,3	»
Collectivités locales.....	2,5	»	3,1	»
S. N. C. F. ....	»	7	»	7,5
R. A. T. P. ....	0,5	»	0,6	»
Impôts .....	10,25	»	16,3	»
Prélèvement sur les excédents du fonds national de solidarité.....	14,25	»	13,5	»
Totaux .....	32,50	32,5	40,5	40,5

## II. — La sécurité sociale des non-salariés.

Les résultats financiers de l'exercice 1956 et les prévisions de recettes et de dépenses pour 1957 et 1958 des divers organismes d'allocation vieillesse des non-salariés sont résumés dans les deux tableaux n<sup>os</sup> 9 et 10, dont le premier retrace les opérations des organisations à caractère professionnel et le second celle du fonds spécial géré par la Caisse et qui a pour but le versement d'une allocation aux non-salariés qui ne peuvent se rattacher à aucune organisation professionnelle (1).

Les régimes professionnels sont dans l'ensemble largement équilibrés, à l'exception du régime agricole qui présente un déficit. Ce déficit semble toutefois en voie de résorption.

TABLEAU N<sup>o</sup> 9. — Opérations des organisations professionnelles.

REGIMES	1956			1957			1958		
	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence
	(En milliards de francs.)								
Artisans .....	10,6	7,6	+ 3	9,8	7,9	+ 1,9	9,8	8,3	+ 1,5
Commerçants et industriels .....	17,2	17,4	— 0,2	21,6	19,9	+ 1,7	25,7	23,1	+ 2,6
Professions libérales..	5,6	3,9	+ 1,7	6,6	4,5	+ 2,1	6,7	5,2	+ 1,5
Agriculteurs .....	28,1	31,7	— 3,6	31,8	34,2	— 2,4	31,6	32,3	— 0,7
Totaux.....	61,5	60,6	+ 0,9	69,8	66,5	+ 3,3	73,8	68,9	+ 4,9

(1) Ce fonds est, on le rappelle, financé principalement au moyen de contributions versées par les principaux régimes de retraites.

TABLEAU N° 10. — Fonds spécial.

REGIMES	1956			1957			1958		
	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence	Recettes.	Dépenses.	Différence
	(En milliards de francs.)								
Recettes .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contribution des divers régimes.....	8,6 (a)	»	»	12,2	»	»	9,9	»	»
Recettes fiscales.....	1,4	»	»	1,4	»	»	1,5	»	»
Divers .....	2,2	»	»	0,5	»	»	0,1	»	»
Dépenses .....	»	11,4	»	»	11,5	»	»	12	»
Totaux.....	12,2	11,4	+ 0,8	14,1	11,5	+ 2,6	11,5	12	- 0,5

(a) Les contributions que doivent verser les principaux régimes de retraites sont les suivantes :

	1956	1957
	(En millions de francs.)	
Régime général de sécurité sociale.....	1.428	4.515
Régime agricole des salariés.....	351	378
Etat .....	854	897
Collectivités locales.....	161	198
Mineurs .....	390	404
S. N. C. F.....	660	672
E. D. F. et G. D. F.....	89	95
R. A. T. P.....	36	50
Marins .....	124	125
Industriels et commerciaux.....	638	666
Artisans .....	280	300
Professions libérales.....	61	62
Exploitants agricoles.....	1.382	1.601
Divers (y compris des remboursements de dettes)....	245	224
Totaux .....	9.682	10.187

### III. — Le Fonds National de Solidarité.

L'institution du Fonds National de Solidarité est trop récente pour qu'on puisse connaître avec exactitude le nombre des bénéficiaires. En effet, un certain nombre de dossiers n'ont pu encore être examinés et, par ailleurs, une fraction non négligeable des bénéficiaires éventuels n'a très probablement pas encore déposé de demande. L'expérience a montré qu'en matière d'aide aux personnes âgées, les intéressés, soit ignorance de

leurs droits, soit difficulté pour effectuer les démarches nécessaires, laissent assez souvent passer un assez long délai avant de se faire connaître.

Par ailleurs, la loi du 2 août 1957 a étendu le bénéfice du Fonds National de Solidarité à de nouvelles catégories sociales : aveugles, grands infirmes, etc., dont on ignore encore le nombre exact.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle environ 3.300.000 demandes ont été déposées non compris celles concernant les anciens agents de l'Etat et des collectivités locales ou relatives à l'application de la loi du 2 août 1957.

Si l'on tient compte du fait que le Fonds de Solidarité doit par ailleurs contribuer :

— pour 4.500 millions aux allocations versées en Algérie ;  
— pour 14.200 millions en 1957 et 13.500 millions en 1958 aux charges du Fonds national de surcompensation des prestations familiales ;

— pour plus de 2.000 millions aux frais de gestion des différents organismes qui concourent à son fonctionnement, il semble que les ressources prévues pour les exercices 1957 et 1958 (140 milliards par an) seront juste suffisantes pour lui permettre de faire face à ses charges. Il n'est même pas exclu que l'exercice 1958 ne se solde par un léger déséquilibre.

Dans ces conditions, il apparaît indispensable d'éviter dans ce domaine toute extension abusive et, d'autre part, de contrôler très attentivement les droits des bénéficiaires pour dépister les fraudes et les gaspillages. S'il en était autrement, un déficit important ne manquerait pas d'apparaître rapidement, déficit qui, bien entendu, retomberait à la charge des finances publiques.

#### IV. — Récapitulation des charges de la sécurité sociale.

A la fin de cet examen de la situation financière des différents régimes de la Sécurité sociale, il convient de totaliser les éléments recueillis pour dégager une vue d'ensemble de l'institution.

Tel est l'objet des tableaux n<sup>os</sup> 11 à 13 qui concernent respectivement les années 1956, 1957 et 1958..

TABLEAU N<sup>o</sup> 11. — Situation financière des divers régimes de sécurité sociale.  
(Année 1956.)

REGIMES	RECETTES	DEPENSES (a)				DIFFERENCES
		Assurances sociales (maladie et retraites).	Accidents du travail.	Prestations familiales.	Total.	
(En milliards de francs.)						
I. — Salariés.						
Régime général (b) ..	1.211,9	595,6	97,9	524,1	1.217,6	— 5,7
Régimes spéciaux...	301,4	610,5	23,3	167,3	801,1	+ 0,3
Régimes complémentaires .....	47,4	41,6	»	5	41,6	+ 5,8
Régime agricole (b).	200,2	43,4	22,6	139,7	205,7	— 5,5
<b>Total.....</b>	<b>2.260,9</b>	<b>1.291,1</b>	<b>143,8</b>	<b>831,1</b>	<b>2.266,0</b>	<b>— 5,1</b>
H. — Non-salariés.						
Artisans .....	10,6	7,6	»	»	7,6	+ 3
Commerçants et industriels .....	17,2	17,4	»	»	17,4	— 0,2
Professions libérales.	5,6	3,9	»	»	3,9	+ 1,7
Agriculteurs .....	28,1	31,7	»	»	31,7	— 3,6
Fonds spécial.....	12,2	11,4	»	»	11,4	+ 0,8
<b>Total.....</b>	<b>73,7</b>	<b>72</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>72,0</b>	<b>+ 1,7</b>
III. — Fonds national de solidarité.....	105	105	»	»	105	»
<b>Totaux généraux.</b>	<b>2.439,6</b>	<b>1.468,1</b>	<b>143,8</b>	<b>831,1</b>	<b>2.443</b>	<b>— 3,4</b>

(a) Y compris les dépenses d'action sociale, de gestion et les dépenses diverses, et notamment pour les prestations familiales les dépenses de surcompensation.  
(b) Pour les prestations familiales, y compris les non-salariés, englobés dans le même régime que les salariés.

**TABLEAU N° 12. — Situation financière des divers régimes de sécurité sociale.**  
**Année 1957. (Prévisions rectifiées.)**

REGIMES	RECETTES	DEPENSES (a)				DIFFERENCES
		Assurances sociales (maladie et retraites).	Accidents du travail.	Prestations familiales.	Total.	
(En milliards de francs.)						
<b>I. — Salariés.</b>						
Régime général (b)...	1.329,5	668,5	112,2	551,5	1.332,2	— 2,7
Régimes spéciaux...	875,5	677	27,2	171,8	876	— 0,5
Régimes complémentaires .....	53,6	50,5	»	»	50,5	+ 3,1
Régime agricole (b)...	211,5	46,8	25	148,4	220,2	— 8,7
<b>Total.....</b>	<b>2.470,1</b>	<b>1.442,8</b>	<b>164,4</b>	<b>871,7</b>	<b>2.478,9</b>	<b>— 8,8</b>
<b>II. — Non-salariés.</b>						
Artisans .....	9,8	7,9	»	»	7,9	+ 1,9
Commerçants et industriels .....	21,6	19,9	»	»	19,9	+ 1,7
Professions libérales.	6,6	4,5	»	»	4,5	+ 2,1
Agriculteurs .....	31,8	34,2	»	»	34,2	— 2,4
Fonds spécial.....	14,1	11,5	»	»	11,5	+ 2,6
<b>Total.....</b>	<b>83,9</b>	<b>78</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>78</b>	<b>+ 5,9</b>
<b>III. — Fonds national de solidarité (c)...</b>	<b>125,8</b>	<b>125,8</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>125,8</b>	<b>»</b>
<b>Totaux généraux.</b>	<b>2.679,8</b>	<b>1.646,6</b>	<b>164,4</b>	<b>871,7</b>	<b>2.682,7</b>	<b>— 2,9</b>

(a) Y compris les dépenses d'action sociale, de gestion et les dépenses diverses et notamment pour les prestations familiales, les dépenses de surcompensation.  
 (b) Pour les prestations familiales, y compris les non-salariés, englobés dans le même régime que les salariés.  
 (c) Non compris les excédents versés au fonds de surcompensation et les recettes correspondantes.

**TABEAU N° 13. — Situation financière des divers régimes de sécurité sociale.  
Année 1958. (Prévisions.)**

RÉGIMES	RECETTES	DEPENSES (a)				DIFFÉRENCES
		Assurances sociales (maladie et retraites).	Accidents du travail.	Prestations familiales.	Total.	
(En milliards de francs.)						
<b>I. — Salariés.</b>						
Régime général (b)...	1.465,7	728,5	125,7	604	1.458,2	+ 7,5
Régimes spéciaux....	986,4	777,3	31,1	181,4	989,8	— 3,4
Régimes complémentaires .....	59,3	58,5	»	»	58,5	+ 0,8
Régime agricole (b)...	230,4	50	27,4	156,3	233,7	— 3,3
<b>Total.....</b>	<b>2.741,8</b>	<b>1.614,3</b>	<b>184,2</b>	<b>941,7</b>	<b>2.740,2</b>	<b>+ 1,6</b>
<b>II. — Non-salariés.</b>						
Artisans .....	9,8	8,3	»	»	8,3	+ 1,5
Commerçants et industriels .....	25,7	23,1	»	»	23,1	+ 2,6
Professions libérales.	6,7	5,2	»	»	5,2	+ 1,5
Agriculteurs .....	31,6	32,3	»	»	32,3	— 0,7
Fonds spécial.....	11,5	12	»	»	12	— 0,5
<b>Total.....</b>	<b>85,3</b>	<b>80,9</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>80,9</b>	<b>+ 4,4</b>
<b>III. — Fonds national de solidarité (c)...</b>	<b>126,5</b>	<b>126,5</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>126,5</b>	<b>»</b>
<b>Totaux généraux.</b>	<b>2.953,6</b>	<b>1.821,7</b>	<b>184,2</b>	<b>941,7</b>	<b>2.947,6</b>	<b>+ 6</b>

(a) Y compris les dépenses d'action sociale, de gestion et les dépenses diverses et notamment pour les prestations familiales les dépenses de surcompensation.

(b) Pour les prestations familiales, y compris les non-salariés, englobés dans le même régime que les salariés.

(c) Non compris les excédents versés au fonds de surcompensation et les recettes correspondantes.

Comme il a été indiqué au début de ce chapitre, les prévisions de dépenses de la Sécurité sociale pour l'exercice 1958 font ressortir une augmentation de 20 p. 100 par rapport à la situation comptable de 1956. Les recettes de leur côté, progressant d'une manière légèrement supérieure, l'exercice 1958 devrait finalement se solder par un très léger excédent.

Ce résultat ne doit cependant pas faire illusion, car l'équilibre n'est obtenu que grâce à la confusion de trésorerie existant dans le régime général et qui permet de renflouer les assurances sociales au moyen des disponibilités du fonds de prestations familiales. Ces prestations, outre certains rajustements d'importance relativement limités, n'auront, en fait, été majorées que de 5 p. 100 pendant la période considérée ; ainsi, malgré la poussée démographique, des reliquats importants sont constatés à la fin de chaque exercice et servent à compenser les déficits sans cesse croissants des assurances sociales. C'est donc seulement par le recours à un expédient que les prévisions financières de la Sécurité sociale peuvent faire état pour 1958 d'un solde créditeur. Mais la situation n'en demeure pas moins fragile, car il est loin d'être certain que cette compensation puisse être toujours effectuée ; toute mesure qui viendrait accroître les charges du fonds des prestations familiales, telle par exemple l'indexation des allocations sur la masse des cotisations, entraînerait un brutal effondrement de l'équilibre bien factice que nous constatons à l'heure actuelle.

Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que la Sécurité sociale reste débitrice vis-à-vis du Trésor de sommes considérables au titre d'avances antérieurement consenties et jamais remboursées ; le tableau ci-après en donne la décomposition. Tant que ces dettes n'auront pas été intégralement apurées, on ne saurait évidemment parler d'un véritable équilibre de la Sécurité sociale.

TABLEAU N° 14. — **Montant des dettes des régimes de sécurité sociale à l'égard du Trésor.**

RÉGIMES	MONTANT
	(en milliards de francs.)
Régime général.....	63,4
Régimes spéciaux.....	23,2
Régime agricole.....	58,65
Régimes des non-salariés.....	15
Total .....	160,25

## CHAPITRE II

### QUELQUES PROBLEMES RELATIFS A LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA SECURITE SOCIALE

Sans aborder l'étude des grandes questions soulevées à l'heure actuelle par la Sécurité sociale, telles que la fiscalisation des ressources ou le remboursement des prestations médicales, votre Rapporteur Général se bornera à étudier, dans les pages qui vont suivre, quelques problèmes soulevés par la gestion administrative de cette institution. Ces questions, en apparence mineures, présentent néanmoins une importance certaine, car des réformes relativement simples et qui ne mettraient en jeu aucun principe fondamental permettraient à la fois d'améliorer la qualité des services rendus aux assurés et d'obtenir, sur le plan financier, des économies ou des suppléments de recettes non négligeables.

Trois points seront successivement examinés : la réforme de l'organisation régionale, le retard dans les paiements des cotisations et la gestion du personnel.

## I. — La modification de l'organisation régionale de la sécurité sociale.

On se rappelle que deux sortes de Caisses régionales ont été instituées par l'ordonnance du 4 octobre 1943 : les caisses régionales de sécurité sociale et les caisses régionales d'assurance vieillesse. Ces deux catégories de caisse ont des circonscriptions semblables qui coïncident avec celles des directions régionales de la sécurité sociale.

Les premiers de ces organismes ont pour rôle essentiel, d'une part, la gestion du risque « invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles », ainsi que la prévention de ce risque, d'autre part, l'organisation et la direction du contrôle médical et de l'action sanitaire et sociale de la région.

Les seconds gèrent le risque vieillesse et peuvent promouvoir une politique sociale en faveur de leurs ressortissants.

Il apparaît, à l'examen des résultats obtenus par ces caisses régionales après plus de dix ans de fonctionnement, que la structure prévue en 1943 ne répond pas aux meilleures conditions d'organisation et de fonctionnement des services qui leur sont confiés.

D'une part, les frais de gestion administrative sont très lourds : plus de 3,5 milliards pour les caisses régionales invalidité, 3 milliards pour le contrôle médical en matière d'assurances sociales et 1,8 milliard en matière d'accidents du travail, près de 7 milliards pour les caisses régionales d'assurance vieillesse. D'autre part, les services confiés à ces organismes ne sont pas toujours correctement exécutés. C'est ainsi que les comptes individuels de salaires tenus par les caisses régionales vieillesse sont très souvent erronés ou comportent des lacunes, ce qui occasionne de nombreuses correspondances avec les employeurs et de très longs délais au moment de la liquidation des pensions.

Par ailleurs, un gaspillage important réside dans le fait que les deux caisses régionales possèdent des équipements mécanographiques et médicaux qui ne sont pas utilisés à plein temps et quelquefois, même pas à mi-temps.

Dans ces conditions, une première réforme commandée par le simple bon sens et qui pourrait être réalisée immédiatement consisterait dans la fusion des deux organismes régionaux. Les caisses primaires seraient, alors, chargées de fixer le taux d'invalidité et le taux d'incapacité permanente en ce qui concerne les accidents du travail. La caisse unique invalidité-vieillesse effectuerait le paiement des pensions vieillesse ou invalidité et des rentes accidents du travail dans le cadre de la région. Dans les autres domaines, la caisse régionale unique conserverait les attributions actuelles des deux caisses. La seule réorganisation des ateliers mécanographiques permettrait déjà de réaliser des économies importantes.

À une échéance plus éloignée et compte tenu des progrès réalisés en matière d'équipement électronique des administrations, il serait rationnel d'envisager la création d'un organisme unique chargé d'effectuer tous les travaux qui se prêtent à la mécanisation et qui n'exigent pas un contact direct avec l'assuré. Cet organisme pourrait tenir les comptes individuels des salaires en vue de la liquidation des pensions vieillesse et procéder à l'émission des mandats de paiement des arrérages quelle qu'en soit la nature.

Cette solution a été adoptée avec succès par les Etats-Unis où *un seul organisme gère 120 millions de comptes individuels* de salariés et liquide les pensions vieillesse et invalidité. L'émission des chèques de paiement est assurée par six organismes régionaux pour l'ensemble du pays.

Si cette deuxième réforme était réalisée, l'échelon régional ne conserverait plus que ses attributions actuelles en matière d'action sanitaire et sociale et de contrôle médical. Quant au contact avec les assurés (renseignements, constitution des dossiers, etc.), il pourrait être assuré directement par les caisses primaires.

## II. — Les retards dans le recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Votre Rapporteur général avait déjà, l'année dernière, attiré l'attention des pouvoirs publics sur les insuffisances que présentaient dans de nombreux cas le recouvrement des cotisations de sécurité sociale. Il avait, en particulier, signalé que la généralisation des Unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale, les « U. R. S. S. A. F. », permettrait d'obtenir dans ce domaine des résultats tangibles.

Or, force lui est de constater que jusqu'à présent rien n'a été entrepris en ce sens, bien que le Gouvernement ait la possibilité d'imposer, par voie d'arrêté, l'organisation d'U. R. S. S. A. F. aux caisses primaires de sécurité sociale et aux caisses d'allocations familiales.

Tout en insistant à nouveau pour la réalisation de cette mesure, il pense utile de formuler quelques observations complémentaires en ce qui concerne le recouvrement des cotisations et plus spécialement la question des pénalités pour retard.

A l'heure actuelle, la règle en la matière est l'application d'une pénalité de 0,03 0/0 par jour de retard, mais les conseils d'administration des caisses ont la possibilité d'accorder des remises de pénalités aux débiteurs jugés dignes d'intérêt. En fait, ce système est peu satisfaisant et engendre pas mal d'abus.

En premier lieu, on constate que pour s'éviter un surcroît de travail administratif, les organismes chargés du recouvrement ont tendance à ne pas appliquer l'astreinte de 0,03 0/0 quand le retard n'est pas très important.

D'autre part, si les pénalités viennent à atteindre des sommes élevées, les conseils d'administration accordent des remises d'une façon particulièrement libérale.

Si l'on rapproche les majorations de retard perçues au cours de l'année 1956 (3.033 millions) du total des cotisations encaissées au cours du même exercice (1.184.390 millions), on constate que les pénalités correspondent à un retard moyen inférieur à

six jours (0,26 0/0). Quand on sait que dans de nombreux organismes le retard moyen est de l'ordre de deux mois (1), on peut dire que les neuf dixièmes des employeurs en retard échappent à la pénalisation légale. Ceux, et ils constituent la majorité, pour lesquels le retard n'est pas dû à une situation financière difficile, peuvent donc se constituer ainsi sans frais un fonds de trésorerie au détriment de la Sécurité sociale. En revanche, les entreprises consciencieuses qui s'acquittent de leurs cotisations dans les délais légaux se voient indirectement pénalisées par rapport à leurs concurrents moins scrupuleux.

Pour mettre un terme à cette situation anormale, deux réformes pourraient, semble-t-il, être envisagées. D'abord, simplifier le système actuel des pénalités tout en les *aggravant* dans certains cas, ensuite réglementer d'une façon plus stricte les conditions dans lesquelles peuvent être accordées des remises de majorations.

On pourrait par exemple envisager, comme en matière d'impôts directs, d'appliquer automatiquement une majoration uniforme (10 0/0 par exemple) à tous les employeurs qui n'auraient pas effectué à l'échéance légale les versements qui leur incombent.

Quant aux remises de pénalités, elles ne devraient intervenir qu'après avis de l'administration de tutelle, ce qui, on l'espère, mettrait un terme à certaines complaisances abusives dont bénéficient à l'heure actuelle les entreprises « habiles » qui utilisent la sécurité sociale comme banquier.

---

(1) A titre d'exemple, le retard moyen d'encaissement des cotisations constaté à l'Union de recouvrement (U. R. S. S. A. F.) de Paris s'établissait au mois d'octobre 1957 à : 124 jours pour les versements trimestriels ; 50 jours pour les versements mensuels ; 66 jours pour la moyenne générale.

### III. — La gestion du personnel des caisses de sécurité sociale.

Votre Rapporteur Général avait, l'année dernière, formulé également certaines observations concernant la gestion du personnel des Caisses de Sécurité sociale et présenté dans ce domaine quelques suggestions.

Or, non seulement aucune mesure n'a été prise pour améliorer les conditions de gestion de ce personnel, mais un nouveau règlement intérieur des caisses, que viennent d'élaborer les organismes de sécurité sociale, ne fait que consacrer ou même aggraver ces imperfections.

Sans entrer dans le détail de ce document, ce qui excéderait le cadre du présent rapport, nous nous bornerons à citer deux exemples de dispositions qui paraissent particulièrement regrettables.

En premier lieu, les règles de recrutement des agents de la Sécurité sociale sont fixées librement par simple accord entre les représentants des conseils d'administration des caisses et les délégués syndicaux, ce qui paraît très contestable. En effet, les organismes de sécurité sociale assurent un service public et il serait par conséquent naturel, d'une part, que l'administration de tutelle intervienne dans la réglementation du recrutement et, d'autre part, que cette réglementation s'inspire de celle en vigueur dans la fonction publique, notamment en ce qui concerne l'institution de concours largement ouverts à tous.

D'autre part, on se propose d'exiger des candidats aux postes d'encadrement qu'ils aient accompli deux ans de services dans un organisme de sécurité sociale. Il est, certes, souhaitable que les éléments de valeur du personnel subalterne puissent recevoir une formation professionnelle compatible avec leurs aptitudes et accéder, par voie d'avancement, aux postes de responsabilité. Il est en revanche inadmissible de limiter le recrutement des cadres aux seuls agents en fonction. Dans les grands organismes, où les postes de chefs de service comportent une responsabilité considérable, l'application d'un tel principe sera néfaste. Peut-on imaginer d'ailleurs que dans le secteur privé un syndicat prétende interdire à un employeur le recrutement de ses ingénieurs en dehors du personnel ouvrier de l'entreprise ou que l'Etat

réserve aux seuls fonctionnaires subalternes l'accès de tous les postes supérieurs de l'Administration ?

Ces deux exemples montrent que l'organisation interne de la Sécurité sociale s'oriente vers une situation exorbitante du droit commun où le personnel obtient des avantages difficilement compatibles avec l'intérêt du service.

Le nouveau règlement intérieur, qui tend à normaliser des usages fort regrettables, met bien en évidence les défauts de l'organisation administrative de cette institution.

D'une manière générale, la gestion des organismes de sécurité sociale par des conseils d'administration élus rend impossible toute politique rationnelle de personnel. En effet, les syndicats du personnel ont pour interlocuteur un conseil d'administration lui-même à majorité syndicaliste. Par ailleurs, le directeur de l'organisme peut difficilement défendre l'intérêt du service contre un conseil d'administration dont il dépend directement. Enfin, l'administration de tutelle n'a que le pouvoir d'annuler certaines décisions qui souvent sont reprises dans les mêmes termes par des conseils d'administration inconscients de leurs responsabilités.

A tous les degrés on retrouve du reste les mêmes difficultés. C'est ainsi que les conseils de discipline donnent toujours raison au personnel et que les commissions de conciliation elles-mêmes ne sont paritaires que de nom puisque des syndicalistes siègent aussi bien du côté patronal que du côté employé. Dans ces conditions, si un organisme fonctionne mal, personne ne peut en être rendu responsable. Si un chef de service manque d'autorité ou si un technicien gaspille l'argent des assurés en conseillant l'achat d'un matériel inutile, nul ne peut y remédier.

Une réforme profonde s'impose donc. Cette réforme devrait résider dans un transfert plus ou moins complet de la gestion du personnel au profit des autorités de tutelle. On pourrait du reste, en la matière, se référer à l'exemple américain. Bien que les particularismes locaux soient défendus aux Etats-Unis avec une vigueur extrême, tout le personnel de l'Administration de la Sécurité sociale est cependant composé de fonctionnaires fédéraux. L'électeur américain ne se croit pas déshonoré parce que l'assurance vieillesse-invalidité est gérée par des techniciens nommés par le Gouvernement.

### Conclusions.

La situation financière de la Sécurité sociale reste, dans l'ensemble, préoccupante. Théoriquement, l'équilibre global entre les charges et les ressources doit être réalisé en 1958; toutefois, ce ne sera, comme on l'a vu plus haut, que grâce à une fâcheuse confusion de trésorerie qui permet aux assurances sociales du régime général d'absorber les excédents des prestations familiales. Si, pour une raison quelconque, ces excédents venaient à disparaître, les assurances sociales se trouveraient en face d'un déficit de 75 milliards qui, inéluctablement, retomberait à la charge de l'Etat.

Par ailleurs, la Sécurité sociale est redevable vis-à-vis du Trésor de plus de 160 milliards d'avances non encore remboursées et qui ne le seront sans doute jamais.

Or, on est obligé de constater que jusqu'à présent aucune réforme, même mineure, de l'institution n'a été entreprise, aucune tentative n'a été faite pour donner à la Sécurité sociale un équilibre financier stable. La seule mesure que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre est le relèvement du plafond des cotisations qui doit être porté de 528.000 francs à 600.000 francs par an. Cette majoration, qui accroîtra à la fois les charges des entreprises et des salariés, ne peut, du point de vue économique et social, qu'avoir un fâcheux effet.

Au moment où les restrictions de crédit, jointes aux surcharges fiscales et parafiscales de toutes sortes, viennent peser lourdement sur le budget des entreprises, petites, moyennes et grandes, au moment où la montée des prix est ressentie par tous les salariés, ce nouveau prélèvement ne peut que placer les premières dans une situation encore plus difficile et inciter les seconds à de nouvelles revendications de salaires.

Dans ce domaine comme dans les autres, le Gouvernement, plutôt que de promouvoir les réformes nécessaires et de s'attacher farouchement à la réalisation des économies indispensables, préfère avoir recours aux solutions de facilité, c'est-à-dire aux majorations d'impôts, de taxes ou de cotisations.

## TITRE IV

### LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

L'étude de la situation financière de chacun des trois secteurs de l'Etat — administratif, industriel et social — nous amène tout naturellement à envisager un regroupement des résultats partiels ainsi obtenus.

Deux données semblent devoir retenir l'attention de ceux qui suivent avec inquiétude l'évolution de la situation des finances publiques :

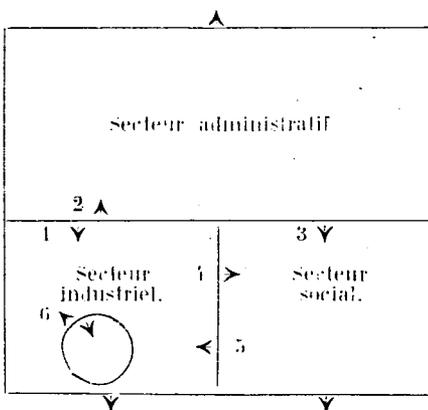
- les dépenses globales de l'Etat ;
- l'endettement public.

## CHAPITRE PREMIER

### LES DEPENSES GLOBALES DE L'ETAT

L'an dernier, votre Rapporteur général avait déjà signalé que le montant des dépenses de l'Etat n'était pas égal à la somme des dépenses de chacun des trois secteurs de l'Etat et qu'il convenait d'introduire certaines corrections.

En effet, ce qu'il importe de calculer, c'est le volume des dépenses de l'Etat avec le monde qui lui est extérieur ; or le schéma ci-dessous montre que les dépenses de chacun des trois secteurs concernent non seulement le monde extérieur, mais également les deux autres secteurs, et que, parmi les dépenses de chaque entreprise du secteur industriel, il en est qui concernent les autres entreprises de ce même secteur. Il existe donc des doubles emplois qu'il faut supprimer.



#### Legende.

- Les flèches représentent les dépenses.
1. Subventions de l'Etat, avances du Trésor, remboursements de services faits.
  2. Impôts.
  3. Subventions de l'Etat, avances du Trésor, cotisations.
  4. Cédulations.
  5. Achats du secteur social au secteur industriel (négligeables).
  6. Echanges commerciaux.

Compte tenu de ces corrections, les prévisions du montant global des dépenses de l'Etat en 1937 et 1938 se présentent conformément au tableau ci-après :

TABLEAU N° I. — Dépenses globales de l'Etat.

DESIGNATION	1957	1957	1958
	Prévisions	Résultats.	Prévisions
	(En milliards de francs.)		
1. Dépenses brutes du secteur administratif :			
Dépenses budgétaires .....	4.465	4.621	4.812
Opérations de trésorerie .....	405	466	483
2. Dépenses brutes du secteur industriel .....	2.514	2.681	2.918
3. Dépenses brutes du secteur social .....	2.445	2.682	2.947
Total .....	9.829	10.450	11.160
A déduire :			
4. Subventions et avances du Trésor .....	258 (1)	258	260
5. Impôts payés par le secteur industriel .....	250 (1)	250	270
6. Cotisations de la sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel .....	406 (1)	406	503
7. Echanges commerciaux inter-entreprises du secteur industriel .....	105 (1)	105	115
Total .....	1.019	1.019	1.148
8. Dépenses globales de l'Etat .....	8.810	9.431	10.012

(1) Résultats pour 1957. Le calcul n'avait pas été effectué lors des prévisions.

Il est intéressant de suivre l'évolution de la dépense publique pour la raison suivante :

Par elle, l'Etat pèse sur la demande globale directement par ses achats de matériel ou ses marchés de travaux, indirectement par le pouvoir d'achat qu'il distribue sous forme de traitements, de salaires ou de prestations sociales. Cette pression augmente régulièrement d'une année sur l'autre, 1.202 milliards de 1956 à 1957, soit 14,5 % (1).

Or, depuis quelques mois, le Gouvernement proclame que la demande globale est trop élevée, supérieure à l'offre, et qu'il convient de la réduire. Il tente de comprimer la demande privée par la fiscalité indirecte, par les restrictions de crédit. Mais que fait-il pour réduire la demande publique ? Rien si l'on en juge par les résultats du tableau ci-dessus et malgré le mythe des économies. Pourtant en jouant sur l'énorme masse des dépenses qu'il fait, l'Etat dispose de l'instrument le plus efficace pour lutter contre l'inflation, à condition de vouloir l'utiliser.

(1) D'après les chiffres de prévisions.

## CHAPITRE II

### L'ENDETTEMENT PUBLIC

#### A. — L'endettement intérieur.

Non seulement l'Etat dépense plus qu'il ne le devrait pour le salut de la monnaie, mais encore il dépense plus qu'il ne reçoit par ses ressources normales : il s'endette à l'intérieur ; il s'endette à l'étranger.

Dans le rapport général sur le budget de 1955 (pages 115 et 117) votre Rapporteur général avait tenté de dégager une notion nouvelle en finances publiques, celle de *l'endettement public* défini comme étant « *l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées durant l'année au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités* ».

Il émettait en même temps le vœu que l'administration des finances, beaucoup mieux outillée que lui à cet égard, voulût bien se pencher sur cette question.

La réponse que les services compétents ont donnée à ce souhait est contenue dans le n° 104 d'août 1957 de la revue « Statistiques et Etudes financières » qui est, comme chacun sait, la publication officielle de la rue de Rivoli. Elle ne saurait satisfaire votre Commission.

Pour les services du Département des Finances l'endettement de *l'Etat* s'obtient en apportant aux chiffres de l'impasse les correctifs suivants :

— en plus, les dépenses de dommages de guerre réglées par titres et certaines dépenses de comptes spéciaux, également réalisées par titres, notamment les engagements de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales ;

— *en moins*, les ressources affectées par la Caisse autonome d'amortissement et le budget aux amortissements de la dette publique.

Ces corrections sont justifiées. En effet, les titres qui seront remboursés au cours des années ultérieures ne sont pas pour l'année intéressée des charges de trésorerie, mais l'Etat ne s'est pas moins endetté de leur montant. A l'inverse, il s'est « désendetté » grâce aux ressources affectées qui transitent par la Caisse autonome d'amortissement et dont l'objet est d'éteindre chaque année une fraction de la dette publique.

En revanche, il faut bien constater que *la définition donnée à l'endettement de l'Etat est par trop restrictive parce qu'elle ne recouvre que le secteur des opérations administratives*, sans tenir compte du secteur industriel et du secteur social. Nous n'ignorons pas qu'il est possible de justifier en droit une telle manière de voir : les entreprises nationales d'une part, les organismes de sécurité sociale de l'autre, ont des personnalités différentes de celles de l'Etat, les premières de droit public, les secondes de droit privé.

*Mais il n'échappera à personne qu'il s'agit là d'une fiction d'ordre juridique* qui ne tient pas face à la réalité des faits. En effet, les organismes en cause ne sont que des démembrements — bien souvent abusifs — de l'Etat. S'ils jouissent d'une certaine autonomie de gestion, il n'en reste pas moins qu'ils agissent pour le compte de l'Etat et que, en fin d'année, lorsque leurs comptabilités font apparaître des déficits d'exploitation, c'est à la collectivité nationale qu'il appartient de les combler et non à leurs seuls usagers.

Aussi votre Rapporteur général estime-t-il qu'il n'y a pas lieu de modifier la conception de l'endettement public, adoptée par votre Commission, mises à part les quelques corrections déjà signalées.

\*  
\* \*

Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution de cet endettement au cours des années 1957 et 1958 :

TABLEAU N° 1. — Montant de l'endettement public en 1957 et 1958.

NATURE DES OPERATIONS	1957 (a)	1958 (b)
<b>1<sup>er</sup> GROUPE. — Opérations budgétaires.</b>		
Déficit budgétaire.....	491	116,5
<b>2<sup>e</sup> GROUPE. — Opérations de trésorerie.</b>		
Charges de trésorerie.....	466	483
Montant de l'impasse.....	957	599,5
Corrections :		
+ dommages de guerre réglés par titres.....	+ 100	+ 100
+ dépenses de certains comptes spéciaux réglés par titres.....	+ 30	+ 10
— ressources affectées à l'amortissement de la dette .....	— 160	— 180
Endettement de l'Etat proprement dit.....	927	529,5
<b>3<sup>e</sup> GROUPE. — Opérations d'intérêt public non reprises dans la comptabilité de l'Etat.</b>		
Emprunts des entreprises nationales.....	180	180 (c)
Déficit du secteur industriel.....	27	27 (c)
Déficit du secteur social.....	2,8 (d)	— 6
Total pour le 3 <sup>e</sup> groupe.....	209,8	201
Endettement public.....	1.136,8	730,5

(a) Situation prévisible en fin d'année.

(b) Prévision de la loi de finances.

(c) En l'absence de chiffre précis pour 1958, celui de 1957 a été reconduit.

(d) Ce chiffre est le résultat global de la compensation des divers régimes de sécurité sociale dont les résultats sont donnés dans le titre III relatif au secteur social.

La situation paraît devoir s'améliorer, si l'on en croit les prévisions gouvernementales. Mais il s'agit là d'une apparence. En effet :

a) On ne peut dire d'un individu que sa situation financière se redresse si le montant de son endettement annuel va décroissant d'une année à l'autre, car cet endettement annuel s'ajoute aux dettes antérieures. Il en est de même pour l'Etat. Les 730 milliards de dettes prévus pour l'année 1958 s'additionneront aux dettes contractées dans le passé pour faire un total très voisin de 11.000 milliards dont le tiers environ est immédiatement exigible ;

b) Les modalités de financement de la dette donnent par ailleurs la mesure du crédit dont jouit l'Etat.

Une catégorie de moyens de financement peut être considérée comme correcte : le recours à l'emprunt à long ou moyen terme, à la condition qu'il serve à couvrir des dépenses d'équipement productif.

Les autres sont *malsaines* : les unes parce qu'il s'agit d'engagements à vue ou à très court terme dont les créanciers pourraient fort bien demander en masse le remboursement au cours d'une panique financière, les autres parce qu'elles sont génératrices d'inflation.

Dans la première catégorie, il faut placer :

— les bons du Trésor dont l'objet à l'origine était de pallier les insuffisances momentanées de trésorerie mais que l'on considère fâcheusement comme un procédé normal de financement du déficit budgétaire ;

— les dépôts des « correspondants » du Trésor (essentiel du poste divers), c'est-à-dire une fraction ou la totalité des fonds libres de la Caisse des dépôts et consignations — elle-même alimentée par les dépôts dans les caisses d'épargne — des chèques postaux, de la Caisse autonome d'amortissement, de la Caisse nationale de Crédit agricole, des instituts d'émission des Territoires d'Outre-Mer, des collectivités locales.

Dans la seconde catégorie entrent :

— les emprunts bancaires à moyen et à court terme des entreprises nationales parce qu'ils sont réescomptables à la Banque de France, opération qui se traduit par une émission de monnaie ;

— les avances de l'Institut d'émission.

Il est encore trop tôt pour donner le montant exact, par catégorie, des emprunts et expédients utilisés en 1957 pour couvrir la dette de l'Etat. Il est toutefois possible d'effectuer certaines extrapolations sans risques graves d'erreurs. Voici les résultats auxquels on aboutit :

TABLEAU N° 2. — Moyens utilisés en 1957 pour faire face aux charges de l'endettement public. (Prévisions.)

DESIGNATION	TRESORERIE de l'Etat.	ENTREPRISES nationales.	SECURITE sociale.	TOTAL
Emprunts à long et moyen terme...	84	180	»	264
Emprunts bancaires à moyen et court terme.....	»	40	»	40
Bons du Trésor.....	183	»	»	183
Divers (essentiellement engagements à vue).....	300	»	»	300
Avances de la Banque de France consommées.....	360	»	»	360
Reports de paiement.....	»	25	2,8	27,8
Total.....	927	245	2,8	1.174,8

En 1956, les ressources provenant d'emprunts corrects représentaient 48 % du total. Cet important pourcentage était la conséquence de la réussite de l'emprunt national. Les années précédentes, il se situait autour de 25 %.

En 1957, il sera seulement de 21 % (1). Il n'a pas été possible de placer un grand emprunt dans le public. Nous avons connu deux longues crises financières qui ont désorganisé la vie financière du pays et, d'autre part, l'épargne est en train de fondre sous les hausses des prix.

Aussi l'Etat a-t-il dû recourir, pour faire face à ses engagements; au suprême prêteur, l'Institut d'émission. Par deux fois au cours de l'année, la Banque de France a fait au Trésor des avances dont le montant officiel s'élève à 550 milliards.

(1) Pour le secteur administratif, ce pourcentage n'est que de 9%.

Pour 1958, il est à craindre, même pour un montant moindre d'endettement, que le pourcentage des emprunts à long et moyen terme demeure inchangé et que l'Etat ne puisse pas résister à la tentation d'utiliser les quelque 200 milliards d'avances qui n'auront pas été consommés à la fin de la présente année.

## B. — L'endettement extérieur.

Les chiffres qui ont été dégagés dans le § A ne recouvrent qu'une partie de la dette publique, la dette intérieure. Au moment où le Gouvernement se propose de contracter un ou plusieurs nouveaux emprunts auprès de prêteurs étrangers, il n'aurait peut-être pas été inutile de faire le point de notre situation vis-à-vis de l'extérieur.

La seule documentation officielle en la matière se trouve dans le *Journal officiel* sous la rubrique « évolution et situation de la dette publique » de la « Situation résumée des opérations du Trésor ».

Votre Rapporteur général l'estime insuffisante pour deux raisons :

— elle est publiée avec beaucoup trop de retard : le *Journal officiel* du 20 décembre dernier retrace la situation de la dette extérieure au 30 septembre;

— elle est incomplète : on n'y trouve ni la fraction consommée des crédits ouverts par divers institutions ou gouvernements (Union européenne des paiements, Fonds monétaire international) au Fonds de stabilisation des changes, ni les dettes extérieures des autres personnes morales de droit public, entreprises nationales, établissements publics.

Il serait également bon de connaître le montant des créances extérieures de l'Etat et du portefeuille étranger des banques et des compagnies d'assurances nationalisées.

Le problème est complexe, mais pas insoluble. Votre Rapporteur général avait demandé au Département des Finances au début de décembre un certain nombre d'éléments qui lui auraient permis de faire l'inventaire de nos finances extérieures. Au moment de mettre sous presse le présent rapport, il n'a pas encore reçu la documentation qu'il avait demandée. Le regroupement des chiffres nécessaires exige en effet un certain délai.

Aussi la question sera-t-elle reprise à l'occasion d'une prochaine note d'information.

*TROISIÈME PARTIE*

---

**LA SYNTHÈSE DES DONNÉES ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIÈRES**

---

Dans une première partie nous avons passé en revue les différents éléments qui interviennent dans le fonctionnement du mécanisme économique : industrie, agriculture, échanges, prix, monnaie, etc. ; puis dans une deuxième partie, les diverses pièces de cet autre mécanisme que mettent en jeu les finances de l'Etat, c'est-à-dire le budget, la trésorerie ainsi que les charges non seulement de l'Etat, au sens traditionnel du terme, mais aussi de ces prolongements de l'Etat que sont les entreprises nationalisées et la Sécurité sociale.

Or ces deux mécanismes, l'un économique, l'autre financier, sont solidaires et cette liaison est d'autant plus profonde qu'en raison du développement qu'ont pris de nos jours les attributions de l'Etat, celles-ci absorbent une fraction considérable du revenu national.

Il importe maintenant de faire la synthèse de cet ensemble économique et financier. Cette synthèse, qui ne saurait être entreprise que dans le cadre des comptes de la Nation, fera l'objet de la troisième partie.

Celle-ci sera divisée en trois chapitres.

Dans un premier chapitre, nous examinerons les années 1954 et 1955, années d'expansion et de relative stabilité.

Dans un deuxième chapitre, nous étudierons les années 1956 et 1957, années qui constituent les deux premières années de la nouvelle législature et au cours desquelles sont apparues d'une manière plus aiguë des difficultés qui depuis quelques mois ont même atteint une intensité critique.

Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, nous nous efforcerons de supputer quelles pourront être les réactions réciproques de l'économie et des finances publiques au cours de l'année 1958.

## CHAPITRE PREMIER

### LES ANNEES 1954 ET 1955 : L'EXPANSION DANS LA FRAGILITE

Un homme politique qui tentait de caractériser cette période de notre histoire économique a récemment proposé une sorte de slogan pour la définir : « l'expansion dans la stabilité ».

Il n'est pas douteux que cette période fut pour notre économie une période d'expansion brillante ; le taux annuel moyen d'accroissement de notre production industrielle était de l'ordre de 10 %, à peu près autant que celui de l'Allemagne, à peu près le double de celui de la Grande-Bretagne ; l'accroissement de la production agricole était également très satisfaisant (+ 6,5 % par an, moyenne de ces deux années).

Cependant ce serait se satisfaire d'un examen un peu sommaire que de s'arrêter à ces vues globales ; si l'on descend dans le détail la situation apparaît déjà affectée de quelques ombres : dans l'industrie, le malaise des petites et moyennes entreprises, dans l'agriculture, l'excès des productions végétales difficilement écoulable au détriment des productions animales insuffisantes ; concernant l'ensemble des activités économiques, c'est aussi l'époque où l'on découvrit qu'une moitié de la France s'enrichissait tandis que l'autre s'appauvrissait.

En un mot, l'expansion, qui, globalement, était réelle, souffrait de distorsions internes graves.

Il est juste d'inscrire au crédit de cette période une stabilité à peu près complète des prix de détail, c'est-à-dire du coût de la vie. On doit reconnaître cependant que cette stabilité a été, dans une large mesure, rendue possible par la baisse des prix de gros, qui résultait elle-même d'une baisse des cours internationaux. Ainsi cette période bénéficia d'une conjoncture extérieure favorable.

C'est également la conjoncture internationale qui permit une réduction sensible des dépenses militaires, qui tombèrent de 1.269 milliards en 1952 à 1.110 milliards en 1954 et à 1.033 milliards en 1955.

Pendant ces économies rendues possibles par les circonstances furent plus que compensées par des largesses abusives concernant les dépenses civiles qui passèrent de 1.523 milliards en 1952 à 2.333 milliards en 1955.

Il résulta de cette politique dispendieuse que chacune de ces deux années fut marquée par un endettement public très lourd : 964 milliards en 1954 et 897 milliards en 1955. *Ainsi, dans une large mesure, l'expansion fut faite à crédit.*

C'est, à vrai dire, dans le domaine des finances extérieures que furent obtenus les résultats les plus encourageants car si le solde commercial resta négatif (— 236 millions de dollars en 1954 et — 97 millions de dollars en 1955) l'ensemble de la balance fut largement créditeur (+ 194 millions de dollars en 1954 et + 407 millions en 1955). C'est donc que l'amélioration fut due essentiellement à des éléments non commerciaux, en fait essentiellement à des *versements américains*.

On doit même préciser qu'en raison des délais mis par l'administration américaine à s'acquitter de ses engagements une partie importante des sommes ainsi encaissées était relative à des exercices antérieurs ; il est douloureux de rappeler que ceux-ci marquèrent le point culminant des combats en Indochine : Dien-Bien-Phu est de 1953. Ainsi, dans une large mesure, les réserves de dollars — qui étaient réelles — et que légua la précédente législature furent la contrepartie des sacrifices de nos soldats.

Les responsables de cette période font également valoir rétrospectivement qu'au cours de ces deux années 1954 et 1955 la prospérité fut telle que l'Etat fut en mesure de rembourser à la Banque de France une partie de ses avances : 45 milliards en 1954 et 104 milliards en 1955 ; c'est exact ; mais ce qu'ils oublient d'ajouter, c'est que dans le même temps, par des procédés occultes, l'Etat empruntait à la Banque de France des sommes plus considérables : 114 milliards en 1954 et 135 milliards en 1956, ainsi ces remboursements apparaissent pour ce qu'ils étaient, *c'est-à-dire du bluff.*

En résumé, expansion brillante mais financée dans une large mesure par un très lourd déficit public — déficit qui aurait été encore plus important sans la relative détente internationale qui permit de réduire les dépenses militaires — abondance de devises qui tira sa source de l'aide américaine consécutive aux événements d'Indochine, tous ces caractères démontrent que, fin 1955, la situation économique était fragile tandis que n'avaient pas été amorcées les réformes qui eussent permis de donner à notre économie une structure solide.

Ainsi, il nous semble qu'au lieu « *d'expansion dans la stabilité* » mieux vaudrait dire « *expansion dans la fragilité* ».

## CHAPITRE II

### LES ANNEES 1956 ET 1957 :

### LA NOUVELLE LEGISLATURE

Le début de 1956 coïncida avec l'avènement d'une nouvelle législature. Dans l'espèce de bilan que nous allons tenter de dresser, il nous paraît rationnel de considérer ensemble les deux années 1956 et 1957 car — mis à part les derniers mois de 1957 qui marquent un changement d'orientation dont l'effet ne se fera guère sentir qu'en 1958 — ce furent à peu près les mêmes formations gouvernementales qui furent au pouvoir.

#### I. — La conjoncture et la politique générale.

La conjoncture externe ne fut ni favorable ni défavorable et cette période ne se distingua ni par des oscillations importantes des prix mondiaux des grandes matières premières, ni par une tension internationale accrue qui obligeât à prendre des mesures financières spéciales concernant les charges militaires.

La conjoncture interne fut moins bonne car il y eut les gelées de l'hiver 1955-1956 et il y eut surtout le développement des opérations en Algérie. Cependant, pour l'un comme pour l'autre fait, les effets économiques et financiers directs et immédiats ont été parfois exagérés. C'est ainsi qu'en 1956 si la récolte de blé tomba — en valeur — de 355 milliards à 207 milliards, cette diminution des ressources fut compensée par une récolte exceptionnelle de céréales secondaires et par l'accroissement de la production animale de sorte que la valeur totale de la production agricole fut pratiquement la même en 1956 qu'en 1955 : 2.128 milliards (1) en 1956 et 2.079 milliards en 1955, soit une augmentation en valeur de 3 %, qui provient d'ailleurs d'une hausse des prix de 3 % environ.

---

(1) Principales denrées, voir page 25.

Quant aux charges de la guerre d'Algérie, s'il est exact de dire que dans l'absolu elles sont très lourdes (316 milliards de dépenses militaires directes en 1956 et 378 milliards en 1957), on doit ajouter que dans une large mesure elles ont été couvertes en restant dans le cadre de l'ensemble des dépenses militaires, qui globalement augmentèrent sensiblement moins :

— 1.033 milliards en 1955 ;

— 1.243 milliards en 1956 ;

— 1.364 milliards en 1957,

et ne dépassèrent qu'à peine le niveau de 1952 (1.269 milliards).

Ainsi les données du problème économique que les Gouvernements eurent à résoudre pendant ces deux années furent dans l'ensemble assez neutres ; elles ne furent ni spécialement favorables, ni spécialement défavorables.

\*  
\* \*

C'est dans ces circonstances — ni bonnes ni mauvaises — qu'intervinrent un certain nombre de décisions politiques qui aggravèrent singulièrement la situation.

### 1° *L'affaire de Suez.*

Cette aventure, qui finit par le fiasco que l'on connaît, entraîna non seulement des dépenses supplémentaires (23 milliards) mais surtout fut à l'origine de la coupure du canal de Suez pendant plusieurs mois. Celle-ci n'eut pas, en ce qui concerne notre activité industrielle, les conséquences catastrophiques que l'on aurait pu craindre, car par des mesures diverses (achats en dollars dans l'hémisphère Ouest, allongement des parcours maritimes au prix d'un accroissement du coût des frets) le ravitaillement en pétrole de l'essentiel de l'économie put être assuré ; mais ce fut au prix de débours en devises considérables (importations de pétrole : 99 milliards pendant le premier semestre de 1956 et 128 milliards pendant la période correspondante de 1957).

### 2° *Les imprévisions dans la conduite des opérations d'Algérie.*

Les opérations d'Algérie ont été à l'origine des charges inévitables mais celles-ci ont été largement accrues par des erreurs et des imprévisions.

C'est ainsi qu'il fallut attendre deux ans pour que les suggestions d'une commission présidée par notre collègue M. Bouctemy, à la suite d'une mission effectuée en Afrique du Nord, fussent écoutées et que l'on s'aperçoive qu'une barrière de fils de fer électrifiés serait le moyen le plus efficace pour boucler les frontières tunisienne et marocaine ; autrement dit il fallut ce délai pour substituer une politique de matériel à une politique de personnel.

Autre trait de la politique de personnel : au nom d'un principe d'égalité, dont l'application conduit à des absurdités économiques, les ouvriers mineurs ne furent pas exemptés du rappel des disponibles ; il en résulta une perte de production de 1.500.000 tonnes de charbon.

Les importations de matériel militaire furent certes très lourdes (100 milliards en 1956) mais si les objurgations du Conseil de la République, répétées depuis des années, et tendant à la construction en France d'hélicoptères dont les prototypes étaient réalisés depuis longtemps, avaient été entendues, ces importations auraient été allégées de plus de 40 milliards.

Enfin une enquête récente du Conseil de la République a montré que les marchés de matériel militaire ne sont pas passés avec tout le sérieux désirable. Il s'agit en l'occurrence non seulement de faiblesses individuelles mais surtout d'un climat de laisser-aller caractérisé : c'est ainsi par exemple qu'un soi-disant « industriel » qui n'avait ni usine, ni atelier, pas même un bureau, a pu, grâce à des complaisances coupables, rester pendant des années fournisseur attitré de l'armée.

Des marchés de gré à gré, par entente directe, sont conclus à des prix aberrants sans que nul ne songe à provoquer, à encourager une concurrence salutaire. Portant sur des centaines de milliards, de pareilles méthodes s'avèrent franchement très coûteuses pour les finances publiques.

De 1955 à 1956, la consommation militaire en produits des industries des métaux est passée de 309 à 404 milliards ; en bâtiments, travaux publics et autres produits, elle est passée de 140 à 177 milliards ; cet accroissement de dépenses a non seulement alourdi les dépenses publiques mais a également contribué à déséquilibrer la balance des paiements, accroissant les importa-

tions et freinant les exportations. C'est dans le secteur des industries mécaniques et électriques qui ont spécialement vocation pour l'exportation que cet effet perturbateur fut le plus marqué.

### 3° *Accroissement des dépenses civiles.*

Pendant cette période l'accroissement des dépenses civiles de fonctionnement fut très marqué : de 1.950 milliards en 1955, leur montant passa :

— à 2.213 milliards en 1956

— et 2.594 milliards en 1957,

soit en deux ans un accroissement de 33 %, dans le temps où le produit intérieur passait de 14.990 milliards à 18.175 milliards, soit un accroissement de 21 % seulement.

Ainsi fut poursuivie imprudemment une politique générale qui sortait du cadre des possibilités que fournissait le développement de l'économie.

### 4° *Instauration d'un déséquilibre systématique de la balance des paiements.*

Une consommation intérieure — et notamment une consommation publique — excessive devait fatalement peser sur la balance des paiements, en constituant un appel aux importations et un frein aux exportations.

On aurait pu penser que cette situation serait considérée par le Gouvernement comme un mal auquel il importait de porter rapidement remède et qu'au moins une tentative serait faite pour mettre fin à l'hémorragie des devises.

Il n'en fut rien et, aussi aberrant que cela puisse paraître, le déficit des finances extérieures fut élevé à la hauteur d'une doctrine: ce déficit en devises devait — a-t-on dit dans l'exposé des motifs de certain projet de loi — financer l'expansion. Ainsi, dépassant les erreurs de la période précédente où c'était l'Etat qui vivait à crédit, c'est la Nation tout entière cette fois qui vécut à crédit.

Il est évident qu'une pareille politique ne pouvait avoir qu'un temps ; après avoir perdu plus de 1.000 millions de dollars de devises en 1956, le portefeuille des devises, malgré un endettement extérieur important, fut pratiquement vide en juin 1957 et il fallut alors — suprême expédient — extraire des caves de la Banque de France 100 milliards d'or. Le stock d'or de 1.777 tonnes qui subsistait à la Libération après les spoliations des Allemands, et qui était tombé à 765 tonnes, se trouva ainsi réduit à 511 tonnes.

#### 5° *Une politique des prix factice.*

Les dix-huit premiers mois de la législature marquent une certaine stabilité des prix ; mais il ne s'agit que d'une apparence, car l'instrument de mesure, l'indice des 213 articles, baromètre des prix, subit des manipulations successives au point que, tombé dans le plus complet discrédit, il fallut le mettre à la réforme.

Mais cette politique s'avéra coûteuse pour les finances publiques car, rien que pour l'année 1956, elle exigea 63 milliards de subventions ou détaxations. Cela ne fut pas le moindre inconvénient. Elle engendra surtout une optique artificielle, déformant aux yeux du pays la véritable situation et rendant plus difficiles les efforts de redressement auxquels il était inévitable qu'il faudrait se résoudre un jour.

\*  
\* \*

En résumé, les développements d'une politique de mirages, reposant sur la généralisation dans tous les domaines de la vie à crédit — voie dans laquelle les Gouvernements ne s'étaient déjà que trop avancés depuis des années — instaurèrent ou développèrent dans l'économie toutes sortes de déséquilibres, générateurs de tensions internes, et contenant en germe pour l'avenir des risques de crise grave.

A l'aide des comptes de la Nation nous allons étudier les quatre plus importants de ces déséquilibres :

- le déséquilibre de l'ensemble de l'économie ;
- le déséquilibre des prix ;
- le déséquilibre des finances publiques ;
- le déséquilibre des finances extérieures.

## II. — Le déséquilibre de l'ensemble de l'économie.

La comparaison des années 1955, 1956 et 1957 va montrer qu'après une année (1955) pour laquelle la production et la consommation s'équilibraient d'une manière satisfaisante, se sont succédé deux années (1956 et plus encore 1957) pour lesquelles nous avons eu recours à des importations massives, en nous endettant, à l'étranger.

TABLEAU N° 1. — Comparaison des années 1955, 1956 et 1957.  
Les grandes masses des comptes économiques.

DESIGNATION	1956 comparée à 1955.	1957 comparée à 1956.
	(En milliards de francs.)	
<i>Ressources.</i>		
Production nationale.....	+ 1.230	+ 1.950
Excédent des importations de l'étranger sur les exportations .....	+ 360	+ 90
Totaux .....	+ 1.590	+ 2.040
<i>Emplois.</i>		
Consommation des ménages.....	+ 970	+ 1.360
Consommation des administrations.....	+ 240	+ 70
Epargne, investissements et stocks.....	+ 420	+ 540
Excédent des exportations vers les T. O. M. sur les importations .....	— 40	+ 70
Totaux .....	+ 1.590	+ 2.040

Ces chiffres, qui sont déduits des comptes de la Nation (1), permettent de formuler un certain nombre de conclusions :

1° *En ce qui concerne l'année 1956.* L'accroissement de la production qui était de 1.230 milliards a servi essentiellement à

(1) Voici le détail du calcul. Les comptes économiques fournissent les données suivantes :

DESIGNATION	1955	1956	1957
	(En milliards de francs.)		
<i>Ressources.</i>			
Production .....	14.990	16.220	18.170
Importations de l'étranger.....	1.340	1.650	1.860
Importations des T. O. M.....	400	460	500
<b>Totaux .....</b>	<b>16.730</b>	<b>18.330</b>	<b>20.530</b>
<i>Emplois.</i>			
Consommation des ménages.....	10.920	11.890	13.250
Consommation des administrations.....	760	1.000	1.070
Epargne, investissements et stocks.....	3.050	3.470	4.010
Exportations vers l'étranger (a).....	1.370	1.320	1.440
Exportations vers les T. O. M. (a).....	630	650	760
<b>Totaux .....</b>	<b>16.730</b>	<b>18.330</b>	<b>20.530</b>

(a) Y compris le solde des échanges de services.

Si on contracte les opérations d'importations et d'exportations, on trouve alors :

DESIGNATION	1955	1956	1957
	(En milliards de francs.)		
<i>Ressources.</i>			
Production .....	14.990	16.220	18.170
Excédent des importations de l'étranger.....	30	330	420
<b>Totaux .....</b>	<b>14.960</b>	<b>16.550</b>	<b>18.590</b>
<i>Emplois.</i>			
Consommation des ménages.....	10.920	11.890	13.250
Consommation des administrations.....	760	1.000	1.070
Epargne, investissements et stocks.....	3.050	3.470	4.010
Excédent des exportations vers les T. O. M.....	230	190	260
<b>Totaux .....</b>	<b>14.960</b>	<b>16.550</b>	<b>18.590</b>

financer l'accroissement du niveau de vie des particuliers (+ 970 milliards), de la consommation des administrations (+ 240 milliards) (1), de l'épargne, des investissements et des stocks (+ 420 milliards). Mais comme le total dépassait largement les 1.230 milliards d'augmentation de la production, il a fallu importer de l'étranger — en excédent des exportations — le complément, soit 360 milliards ;

2° *En 1957*, en dépit d'une production accrue de 1.950 milliards (2) par rapport à 1956, le déséquilibre s'est encore aggravé, puisqu'il a fallu importer de l'étranger — en excédent des exportations — 90 milliards de plus qu'en 1956, soit 450 milliards de plus qu'en 1955.

Ce tableau pourrait laisser croire que le déséquilibre de nos finances intérieures est dû principalement non pas à l'accroissement des dépenses publiques mais à l'accroissement de la consommation des particuliers, en somme que nos dirigeants n'y sont pour rien et que les Français portent seuls la responsabilité d'un mode de vie au-dessus de leurs moyens.

En réalité le phénomène semble avoir été plus complexe :

— *a)* Depuis des années, les gouvernements ont injecté dans l'économie, par le jeu de dépenses publiques excessives, du pouvoir d'achat excédentaire ;

— *b)* Il en est résulté une pression sur les prix ;

— *c)* Les gouvernements de la présente législature ont déjà reçu un lourd héritage, mais accentuant pour leur compte la distribution de pouvoir d'achat fictif, ils se sont trouvés aux confins de la flambée des prix ;

— *d)* Ils n'ont fait face au danger qu'en ouvrant les vannes des importations.

Ainsi les responsables de la détresse de nos finances tant extérieures qu'intérieures sont bien l'imprévoyance ou la maladresse des gouvernements qui se sont succédé depuis des années.

---

(1) Les chiffres relatifs aux administrations ne doivent pas surprendre par leur relative modicité : les comptes économiques ne récapitulent, dans l'inventaire des ressources et emplois, que la valeur des biens et services achetés par les administrations. Les dépenses de traitements et de transferts n'y figurent pas.

(2) Chiffre provisoire, au surplus largement influencé par la hausse des prix.

### III. — Le déséquilibre des prix.

Une deuxième forme de déséquilibre réside dans l'écart entre l'offre de marchandises et services achetables et la demande provoquée par le pouvoir d'achat, écart qui crée une tension interne sur les prix, autrement dit une pression inflationniste.

Les comptes de la Nation permettent de calculer l'ampleur de ce déséquilibre. Si nous prenons comme base de départ l'année 1955, pour laquelle les prix furent à peu près stables et ceci sans artifice, ce qui permet de dire que du point de vue des prix l'équilibre était réalisé et si nous comparons, pour 1956, l'accroissement du pouvoir d'achat et celui de l'offre de marchandises et services, nous trouvons :

TABLEAU N° 2. — Comparaison du pouvoir d'achat et de l'offre de marchandises en 1955 et 1956.

	1955	1956	
	(En milliards de francs.)		
<b>A. — Pouvoir d'achat des ménages.</b>			
Salaires, prestations sociales, assistance, intérêts, dividendes, dommages de guerre et ressources diverses.	9.133	10.398	
Revenu brut des entrepreneurs individuels.....	4.153	4.473	
	13.286	14.871	
A déduire :			
Impôts directs, cotisations sociales et transferts divers.	— 951	— 1.142	
	12.335	13.729	
Augmentation .....	1.394		
	1955	1956 aux prix courants	
		1956 aux prix de 1955	
<b>B. — Production offerte aux ménages pour être consommée.</b>			
Production totale.....	14.990	16.415	15.759
A déduire :			
Consommation des administrations.....	— 760	— 932	— 895
Formation de capital brut de la nation (investissements, épargne, stocks).....	— 2.920	— 3.395	— 3.259
Production commercialisable, achetable par les ménages pour leur consommation.....	11.310	12.088	11.605
	Accroissement (à prix constants) : 295 milliards.		

Ainsi d'un côté on a offert à l'achat, à prix supposés constants, un supplément de 300 milliards de marchandises et services et, d'autre part, on a injecté sur le marché pour presque 1.400 milliards de pouvoir d'achat supplémentaire.

Même en tenant compte du concours des importations, il en est résulté inévitablement une tension interne sur les prix.

Ce phénomène s'est poursuivi en 1957, suivant le même mécanisme.

Voici les chiffres :

TABLEAU N° 3. — Comparaison du pouvoir d'achat et de l'offre de marchandises en 1956 et 1957.

	1956	1957	
	(En milliards de francs.)		
<b>A. — Pouvoir d'achat des ménages.</b>			
Salaires, prestations sociales, assistance, dividendes, intérêts .....	10.398	11.484	
Revenu brut des entrepreneurs individuels.....	4.473	4.795	
	14.871	16.279	
A déduire:			
Impôts directs, cotisations sociales et transferts divers.	— 1.142	— 1.278	
	13.729	15.001	
Augmentation .....	1.272		
	1956	1957 aux prix courants	1957 aux prix de 1956
<b>B. — Production offerte aux ménages pour être consommée.</b>			
Production totale .....	16.415	18.175	17.489
A déduire:			
Consommation des administrations.....	— 932	— 1.070	— 1.016
Formation de capital brut de la Nation (investissements, épargne, stocks).....	— 3.395	— 3.882	— 3.670
Production commercialisable, achetable par les ménages pour leur consommation.....	12.088	13.223	12.803
	Accroissement (à prix constants): 715 milliards.		

Ainsi cette année encore, entre les 715 milliards de marchandises offertes (1) et les 1.272 milliards de pouvoir d'achat supplémentaires imprudemment accordés aux consommateurs, il existe une différence de 600 milliards qui est génératrice de tension sur les prix, autrement dit qui contient de l'inflation en puissance, s'ajoutant à l'inflation déjà acquise.

\*  
\* \*

Cette pression sur les prix a été quelque temps, comme on le sait, masquée par des artifices coûteux, mais il a bien fallu — c'est ce que l'on appelle parfois l'opération « vérité » — finir par reconnaître l'évidence. Alors que les prix (2) n'avaient augmenté que de 2 p. 100 en 1956, pour les dix premiers mois de 1957, ils ont crû de 9 p. 100 et, pour le seul mois de novembre, de 2,4 p. 100. C'est ce processus qui est caractéristique de la poussée inflationniste.

Il en est résulté — comme toujours en période d'inflation — que les salaires, bien qu'en hausse, prennent du retard sur les prix ; alors qu'au cours des dernières années, les salaires avaient progressé plus vite que les prix, depuis le mois de juillet dernier le phénomène s'est inversé et la hausse des prix (+ 8,5 p. 100 de juillet à novembre) a surpassé celle des salaires (+ 3,5 p. 100 pour la même période). Ainsi, le niveau de vie des salariés semble avoir diminué de 5 p. 100 en quatre mois.

#### IV. — Le déséquilibre des finances publiques.

Nous ne reviendrons pas sur le déséquilibre des finances publiques ; rappelons seulement que le montant du déficit global ou « impasse » est de :

1956 .....	1.004 milliards.
1957 .....	957 —

---

(1) Concernant l'année 1957, dont les chiffres ne sauraient être pour l'instant que conjecturaux, le calcul effectué par votre Rapporteur général s'est borné à rapprocher des chiffres de 1956 les prévisions gouvernementales relatives au volume de la production pour 1957, mais son sentiment personnel est que ces prévisions sont optimistes.

(2) Mesurés avec l'indice des 250 articles.

On constatera que l'impasse est sensiblement la même en 1957 et en 1956, mais, par contre, ce qui apparaît très différent, ce sont les moyens financiers employés pour couvrir ce déficit. Si on compare, en effet, les neuf premiers mois de chacune des deux années, on trouve en effet :

TABLEAU N° 4. — Comparaison des moyens employés pour couvrir le déficit.

	1956	1957	DIFFERENCE
	(Sommes en milliards.)		
Emprunts à long et moyen terme.....	+ 259	+ 84	— 175
Bons du Trésor.....	+ 259	+ 39	— 220
Correspondants du Trésor.....	+ 179	+ 155	— 24
Opérations diverses.....	+ 55	+ 52	— 3
Secours de la Banque de France.....	— 45	+ 372	+ 417
<b>Totaux .....</b>	<b>707</b>	<b>702</b>	<b>— 5</b>

On constate que pour la couverture de besoins à peu près identiques (702 milliards contre 707), les emprunts à long, moyen ou court terme ont procuré cette année beaucoup moins (— 175 et — 220 milliards) ; de même les correspondants du Trésor (dont le plus important est la Caisse des Dépôts, qui rassemble les fonds des Caisses d'épargne) ont procuré 24 milliards de moins qu'en 1956 ; la différence a été comblée par un appel massif à la Banque de France, puisqu'au lieu de rembourser 45 milliards (1), l'Etat en a emprunté 372.

En résumé, de 1956 à 1957, le déséquilibre des finances publiques, qui était considérable, est resté à peu près constant en volume, mais sa persistance a conduit l'Etat à assécher les différentes sources possibles d'emprunts ; cette situation, jointe à un commencement de fuite devant la monnaie, a contraint l'Etat à recourir à l'expédient le plus détestable : l'émission de papier-monnaie.

(1) Ces chiffres, qui ont pour origine le Ministère des Finances, ne font pas état des avances occultes dont nous avons maintes fois exposé le mécanisme.

Rappelons qu'au total, au cours de l'année 1957 l'Etat a sollicité pour 550 milliards d'avances (350 milliards le 16 juin et 200 milliards le 6 novembre), mais si on tient compte du vaste système d'avances occultes dont nous avons exposé maintes fois le mécanisme qui, pour les neuf premiers mois de l'année, a procuré 250 milliards, c'est un total de 800 milliards de monnaie non gagée qui a été émis.

## V. — Le déséquilibre des comptes extérieurs.

Nous ne reviendrons pas sur cette question qui a déjà été traitée dans la première partie de ce rapport.

Rappelons seulement que notre déficit en devises (1) dépasse 1.000 millions de dollars pour l'année 1956 et autant pour l'année 1957 et que nous n'avons pu le couvrir qu'en épuisant des prêts extérieurs qu'il nous faudra bien rembourser.

\* \*  
\* \*

Ainsi, en résumé, l'économie française souffre d'une multiplicité de déséquilibres fondamentaux : déséquilibre de la production et de la consommation, déséquilibre des prix, déséquilibre des finances intérieures et des finances extérieures.

Cependant, dans ce complexe malsain, la France disposait encore en 1957 d'un atout majeur : la prospérité de la production.

Nous avons vu, en effet, que bien qu'en sensible ralentissement sur les années antérieures (2), la production industrielle accuse, pour les dix premiers mois, un taux d'accroissement de 7,5 p. 100 sur l'année précédente, ce qui est encore extrêmement satisfaisant.

Ainsi on a pu dire d'une manière un peu schématique que la France, en 1956 et 1957, jouissait d'une économie prospère et était affligée de finances dégradées.

Nous allons voir qu'en 1958, la dégradation pourrait fort bien atteindre à son tour l'économie.

---

(1) Opérations courantes et opérations en capital.

(2) \*11 p. 100 en 1954, 10 p. 100 en 1955, 9 p. 100 en 1956.

## CHAPITRE III

### LES PERSPECTIVES POUR 1958

#### I. — Les risques d'une récession ou, tout au moins, d'une stagnation de la production.

Nous avons vu ci-dessus que si la production est en expansion très satisfaisante, dans l'absolu, néanmoins le taux annuel d'expansion semble en décroissance depuis le début de cette année; pour les dix premiers mois de l'année, il est tombé à 7,3 p. 100.

En outre, en 1957, en fin d'année, le mois d'octobre, mois de rentrée très significatif, accuse une hausse de 5,5 p. 100 seulement sur l'an dernier. Tomber de 10 p. 100 environ à zéro, ce serait une crise; tomber jusqu'à presque 5 p. 100, c'est peut-être le signe annonciateur d'une crise.

Ce qui fait craindre, en effet, le début d'une récession, c'est que deux mesures récentes risquent d'avoir sur la production une action néfaste.

1° *Les restrictions aux importations* ont été décidées en mai; elles ont fait suite à une période d'importations excessives, provoquées dans une certaine mesure par une sorte de fuite devant la monnaie. Il en résulte que l'économie disposait, à cette époque, de stocks quelque peu surabondants, de sorte qu'elle a pu continuer à vivre pendant quelques mois sans récession, en épuisant ses stocks. Mais il est évident qu'une pareille situation ne saurait durer.

La balance des paiements reste en déficit, de sorte que dans le cas où un emprunt étranger ne viendrait pas nous secourir, nous courrions le risque d'être dans la nécessité d'instaurer des mesures encore plus sévères, pouvant aller jusqu'au rationnement.

Si l'on devait réduire encore à partir de janvier 1958 le contingent des importations, notre économie serait exposée à

l'asphyxie, ou au moins à l'anémie, faute d'un approvisionnement suffisant.

2° *Les restrictions de crédit* risquent d'aboutir au même résultat par une autre voie.

On sait que ces restrictions ont eu pour origine une réaction de défense de la Banque de France en vue de protéger la monnaie.

Le bilan de la Banque de France, sorte d'équation de la monnaie, peut, en effet, s'écrire schématiquement :

Or et devises + avances à l'Etat + crédits à l'économie = masse des billets en circulation.

Or, les avances à l'Etat ayant crû démesurément, pour éviter que la masse des billets ne devienne excessive, la Banque de France a décidé de comprimer les crédits à l'économie en abaissant les plafonds de réescompte accordés aux banques : cette opération a été faite en trois étapes (juillet, août et novembre) et, au total, les plafonds de réescompte des banques ont été réduits de 33 p. 100. Celles-ci n'ont d'autres ressources que de se retourner vers leurs clients, c'est-à-dire vers les entreprises, en réduisant les plafonds d'escompte qu'elles leur consentaient.

Cependant, le crédit est pour une entreprise un moyen de production au même titre que l'outillage, la main-d'œuvre ou la clientèle. Que l'un ou l'autre de ces moyens soit déficient, et l'entreprise sera dans l'obligation de réduire son chiffre d'affaires. En particulier, la réduction du crédit accordé à une entreprise a pour effet direct de la contraindre à limiter son chiffre d'affaires, même au cas où les trois autres facteurs (outillage, main-d'œuvre, carnet de commandes) lui permettraient l'expansion ; une entreprise qui ne se plierait pas à cette loi risquerait tout simplement de ne pas assurer ses échéances.

Ainsi cette contraction du crédit aura pour effet d'inciter au malthusianisme un certain nombre d'entreprises ; celles qui seront les plus touchées sont celles pour lesquelles le rapport  $\frac{\text{chiffre d'affaires}}{\text{montant du capital propre}}$  est le plus élevé, c'est-à-dire celles qui assurent à leur capital la plus forte productivité. Ainsi cette mesure est-elle sélective à rebours.

3° *L'augmentation de la charge fiscale* à partir de 1958 qui, à concurrence de 73 milliards supplémentaires, viendra frapper l'outil de production (prélèvement sur les réserves, sur les bénéfices des sociétés, etc.), viendra conjuguer ses effets avec les mesures précédentes.

Dès lors, il est fort à craindre que dans quelques mois, lorsqu'on établira les nouveaux indices de production, le freinage de l'expansion ne se trouve encore accentué et peut-être même qu'une récession économique soit enregistrée.

## II. — Le budget de 1958 dans l'optique de l'économie de la Nation.

Le Gouvernement a axé toute sa politique financière, économique et monétaire sur deux chiffres qu'il présente comme les deux pôles de son action : pas plus de 3.300 milliards de dépenses, pas plus de 600 milliards d'impasse. Cependant, ces deux chiffres ne sauraient caractériser une politique qu'en établissant leur corrélation avec un certain niveau des prix. Le calcul gouvernemental suppose que les prix connaîtront un nouveau palier après le récent déblocage partiel de quelque 200 prix industriels.

Or, on peut craindre que cette hypothèse, qui est l'hypothèse de base de tout le système, ne soit pas fondée, et ceci pour plusieurs raisons :

1° L'évolution des prix se fera, au cours des prochains mois, fatalement vers la hausse. Les prix recevront, en effet, l'impulsion de plusieurs causes qui n'ont pas encore produit leur plein effet :

- a) La majoration de 20 p. 100 des prix des matières premières importées depuis le 31 octobre ;
- b) Le déblocage récent des prix industriels ;
- c) Les suppléments d'impôts votés en 1956 et 1957 (qui avoisinent quelque 650 milliards en année pleine) ;
- d) Les hausses de tarifs prévisibles du secteur nationalisé, conséquences elles-mêmes des hausses de salaires ;

e) Les récentes ou actuelles hausses de prix (environ 5 p. 100 en novembre et décembre), qui ne sont pas encore répercutées sur les salaires ;

f) La hausse du S. M. I. G. en décembre (3,9 p. 100) ;

2° Comparativement à 1937, des pouvoirs d'achat supplémentaires vont être encore distribués. D'après les évaluations provisoires actuelles, ils correspondent à :

+ 430 milliards pour le budget de l'Etat (1) ;

+ 250 milliards pour le secteur nationalisé ;

+ 200 milliards pour la sécurité sociale ;

+ 300 à 400 milliards par les augmentations de salaires déjà décidées du secteur privé,

soit au total quelque 1.200 milliards de pouvoir d'achat sur le plateau « demande » de la balance des prix.

Or, si nous nous reportons à l'étude faite ci-dessus — et extraite des comptes de la Nation — nous voyons qu'en 1936, avec une production industrielle en expansion de 10 p. 100 et avec une production agricole à vrai dire médiocre mais néanmoins égale en valeur à celle de l'année précédente, l'accroissement — à prix constants — de la production offerte aux ménages pour être consommée n'a été que d'environ 300 milliards.

Avec le taux d'expansion industrielle retenu par le Gouvernement dans ses évaluations de recettes budgétaires (2,5 0/0), il est difficilement pensable que le plateau « offre » de la balance des prix puisse offrir, même compte tenu de la hausse des prix, un supplément de plus de 200 à 300 milliards de marchandises achetables.

Tout permet donc de craindre qu'il va se développer à nouveau une pression inflationniste très forte et que les prix vont continuer à monter.

3° Naturellement à ces causes mécaniques peuvent s'ajouter des causes psychologiques qui sont susceptibles de donner à tout moment une inflation qui n'est pas guérie, qui n'est même pas sérieusement traitée, une forme galopante.

---

(1) En toute rigueur, ces chiffres devraient subir une réfaction, car certains se recourent partiellement. Mais la somme correspondante est relativement faible au regard du total et n'altère pas le raisonnement.

### III. — Les perspectives en matière de finances extérieures.

Pour l'instant — et sous réserve d'améliorations ultérieures — les résultats du rétablissement des licences d'importation et de l'opération 20 p. 100 sont les suivantes :

— les exportations des mois de septembre, octobre et novembre sont, exprimées en dollars, pratiquement au même niveau que l'an dernier (ce qui montre que cette dévaluation n'a pas donné de résultats bien satisfaisants) ;

— les importations des mêmes mois sont en sensible réduction sur l'année précédente (mais il y a aussi l'effet du contingentement) ;

— il subsiste néanmoins un déficit qui semble être d'une trentaine de millions de dollars par mois.

Cette situation évoluera-t-elle vers le mieux ? Ce n'est pas impossible, mais on ne doit pas écarter l'éventualité selon laquelle, au contraire, la hausse des prix intérieurs réduirait en volume les exportations, cependant que les contingentements plus accentués réduiraient également la production.

Dans ces conditions, la situation des finances extérieures ne saurait se trouver améliorée et la nouvelle parité du franc, menacée sur le front intérieur par les distributions excessives de pouvoir d'achat déjà décidées, serait remise en cause, en outre, de l'extérieur. C'est sur ces deux fronts que le franc serait menacé.

### IV. — Commentaires.

Alors que, de 1934 à 1936, la France avait des finances mal-saines dans une économie apparemment prospère, au cours de l'année 1937 la situation doublement critique des finances intérieures et des finances extérieures a amené les Gouvernements aux abois à des réflexes de détresse qui, à leur tour, risquent de réagir gravement sur l'économie.

Ainsi par des mesures bien souvent inefficaces — et même parfois contre-indiquées — la seule bonne carte que nous avons dans notre jeu, l'expansion économique, risque d'être à son tour sacrifiée.

Or, c'est l'expansion économique, le développement de la production qui peuvent seuls fournir les biens de consommation et d'échange permettant à un pays de poursuivre dans la collectivité internationale sa marche vers le bien-être social et le progrès. La monnaie n'est qu'un intermédiaire destiné à faciliter les opérations économiques. Ce ne sont pas ses vertus propres qui conditionnent la vie des individus et des Nations.

Sacrifier la production pour essayer de défendre la monnaie, c'est sacrifier les buts et les fins de toutes les activités humaines pour défendre les moyens par lesquels on les mesure.

Si la politique dans laquelle on est engagé spécule pour défendre le franc sur une récession économique, c'est une politique insensée.

## CONCLUSIONS

L'année se termine et nous sommes à l'époque des inventaires et des bilans. Nous sommes aussi à l'époque où se formulent d'ordinaire les prévisions et les espoirs.

Hélas ! Si le passé n'offre au regard qu'un tableau assez sombre, l'avenir, du train où vont les choses, n'apparaît pas lui-même très réconfortant.

En 1957, trois Gouvernements se sont succédé, illustrant ainsi l'impuissance du régime, et l'Assemblée Nationale a entériné à moins de six mois d'intervalle. — au prix de questions de confiance multiples il est vrai — deux plans de redressement, en se dessaisissant à chaque fois d'une partie de ses pouvoirs. Dans cette confusion, la situation n'a cessé de se dégrader, à une allure de plus en plus rapide.

A trois reprises, en mai, juin et novembre, les caisses de l'Etat se sont asséchées, et pour les renflouer il a fallu, chaque fois, faire appel d'urgence à l'Institut d'émission. 550 milliards de billets sans contrepartie ont ainsi été imprimés sans compter ceux que, par des moyens ignorés du public et mettant en jeu le mécanisme du réescompte, ces mêmes caisses ont pu se procurer. Pour l'année, le total des billets ainsi émis s'élève à 800 milliards.

De plus, cent milliards d'or ont été prélevés sur notre maigre réserve de la Banque de France. Il n'en reste plus que 200. Et la couverture du franc, qui était encore de 24 p. 100 au début de la législature, est actuellement inférieure à 7 p. 100.

La pression fiscale, qui s'était déjà alourdie en 1956, s'est encore accentuée en 1957 si bien qu'en 1958 les contribuables auront à supporter quelque 650 milliards d'impôts nouveaux institués depuis deux ans.

Le budget, qui ne cesse de s'enfler à un rythme inquiétant, n'a tiré aucun profit de ces ressources nouvelles puisque son déficit est toujours aussi profond.

Afin de le combler, le Parlement avait cependant exigé la réalisation de 250 milliards d'abattements sur le volume des dépenses qui lui avait été soumis au début de l'année ; mais au

mois de décembre, le budget, au lieu d'être en réduction comme on pouvait l'espérer, se solde par un accroissement de dépenses de 217 milliards, tandis que « l'impasse » s'établit à 957 milliards.

Cette somme va encore s'ajouter à l'endettement public de l'Etat qui, représentant le passif de toutes les activités administratives, industrielles et sociales exercées par l'Etat, va atteindre, en fin d'année, le chiffre énorme de 10.000 milliards dont le tiers environ est exigible immédiatement.

Nous sommes en pleine inflation ! Et les prix, qui avaient été maintenus à un niveau artificiel, ont repris le chemin de la hausse.

Alors que, selon l'indice des 213 articles, ils n'avaient apparemment augmenté que de 2 p. 100 en 1956, ils accusent, selon le nouvel indice des 250 articles, un accroissement de 9 p. 100 pour les dix premiers mois de 1957 et une augmentation de 2,4 p. 100 rien que pour le seul mois de novembre. Après une poussée assez lente, la digue des prix est en train de craquer, et malgré les barrières nouvelles que le Gouvernement prétend dresser sur un nouveau palier, on ne voit pas comment, si l'on n'agit pas sur les causes, après cette sorte de « repli stratégique », le processus pourra s'arrêter.

On le voit d'autant moins que mouvements revendicatifs et grèves s'ensuivent, se développent, se généralisent et aboutissent à des revalorisations de salaires qui — quelque légitimes qu'elles puissent moralement apparaître — n'en sont pas moins l'amorce de la course infernale entre les salaires et les prix.

\*  
\* \*

Les finances extérieures sont également dans une situation inquiétante.

Le déficit de la balance commerciale avec l'étranger, qui atteignait le chiffre de 413 milliards en 1956, s'élève déjà à 468 milliards pour les onze premiers mois de 1957. Dans le même temps, notre réserve d'or et de devises a diminué de 1.050 milliards.

La « dévaluation » effectuée en deux étapes aux mois d'août et d'octobre derniers ainsi que le rétablissement des licences ont ralenti les importations ; mais la masse de nos exportations

n'en a pas progressé pour autant. L'hémorragie des devises, si elle s'est ralentie, n'a pas cessé et, pour pouvoir honorer nos échéances de fin d'année, les pouvoirs publics ont dû utiliser un acompte sur la subvention que l'Allemagne doit verser à la Sarre en 1958 et se faire remettre, par les banques françaises, une partie des devises étrangères qu'elles détenaient.

Nous en sommes donc réduits à solliciter des prêteurs. Pussions-nous ne pas être contraints de rechercher des acquéreurs auxquels nous devrions céder une partie de notre patrimoine !

\*  
\* \*

Il nous restait cependant, jusqu'à ces derniers temps, un atout : c'était le développement de notre production industrielle dont le taux d'accroissement avoisinait 10 p. 100 depuis deux ou trois ans ; nous sommes malheureusement en train de le perdre. Surcharge fiscale, restriction des importations et restriction du crédit plongent notre économie dans un engourdissement progressif. Le taux d'expansion, qui était encore de 9 p. 100 au début de l'année, était tombé à 8 p. 100 pour les neuf premiers mois et n'atteignait plus que 5,5 p. 100 au mois d'octobre dernier.

Mais ne risque-t-on pas de descendre encore plus bas ? Devant votre Commission des Finances, le Ministre des Finances a lui-même indiqué que l'activité économique allait connaître une « période de stabilisation », c'est-à-dire, en fait, un freinage de l'expansion.

Or, la diminution du taux d'expansion et la récession économique, c'est la diminution de la production des biens de consommation et d'échange, c'est-à-dire une réduction nouvelle de l'approvisionnement du marché intérieur aussi bien que de la masse des produits exportables, dont l'insuffisance est déjà la cause de nos difficultés. Comment ces dernières ne pourraient-elles pas s'en trouver augmentées ?

\*  
\* \*

Cependant, au cours de ces dernières semaines, l'attention du Parlement et de l'opinion s'est concentrée sur la limitation des dépenses à 5.300 milliards et celle de l'impasse à 600 milliards.

Le Gouvernement défend avec beaucoup de courage et de ténacité, au risque même de son existence, ces positions contre tous les assauts dont elles sont l'objet.

Il mérite certes d'avoir la victoire ; mais il ne faut pas s'y tromper, cette victoire ne sera jamais que celle de l'approvisionnement des caisses publiques en 1958 ; elle ne constituera malheureusement qu'un épisode heureux, mais fort localisé, de la bataille du franc qui, elle, va se livrer avec une autre ampleur et sur un plus vaste terrain. Ce terrain, c'est celui sur lequel vont s'affronter, tout au long de l'année nouvelle, l'offre et la demande, le pouvoir d'achat et la production qu'on peut commercialiser. Entre les deux, la disproportion apparaît énorme ; la poussée menace d'être terrible et il ne semble pas que ce soient les minces barbelés du blocage des prix, qu'on s'apprête à disposer, qui puissent l'arrêter.

Il est d'ailleurs facile de se faire une idée des forces en présence.

C'est, d'une part, un pouvoir d'achat déjà excédentaire pour pouvoir être honoré, mais qui va s'enfler encore de quelque 400 milliards rien que du fait du budget, de 400 à 500 autres, du fait des activités industrielles et sociales de l'Etat, et de quelque 400 autres encore, du fait des augmentations de rémunérations et salaires que le secteur privé est appelé à distribuer.

C'est, d'autre part, une production commercialisable qui, même dans l'hypothèse optimiste où elle ne plafonnerait pas, et compte tenu de la hausse des prix, ne sera que de l'ordre de 200 à 300 milliards, et encore dans la mesure où ce supplément ne sera pas exporté.

Ainsi donc, dans un combat déjà inégal, au cours duquel la monnaie se trouve fortement malmenée, il faut, en l'état actuel des choses, s'attendre à voir arriver en 1958 1.200 milliards au moins, du côté du plus fort et un renfort de 200 à 300 milliards seulement, dans l'hypothèse la plus favorable, du côté du plus faible.

On conçoit que si l'on ne fait rien pour que cette situation soit renversée, il ne faut pas nourrir trop d'illusions concernant la stabilité des prix et la défense de la monnaie.

La voilà, « l'opération vérité » !..